

# **RAPPORT DE L'ETAT DU CAMEROUN AU TITRE DU 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU PROGRAMME ET DE LA PLATEFORME D'ACTION DE BEIJING**

**Mai 2019**

## SOMMAIRE

<b>INTITULE</b>	<b>PAGE</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>I-RESUME EXECUTIF</b>	<b>7</b>
<b>II-PROGRES ENREGISTRES DEPUIS LA REVUE DE BEIJING +24 : PRINCIPAUX RESULTATS ET SUCCES</b>	<b>12</b>
<b>III-ECARTS ET DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET DE LA PLATEFORME D'ACTION DE BEIJING</b>	<b>176</b>
<b>IV-RECOMMANDATIONS D' ACTIONS</b>	<b>178</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ACEFA</b>	: Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
<b>ACMS</b>	: Association Camerounaise de Marketing Sociale
<b>AFFADA</b>	: Association des Femmes et Filles de l'Adamaoua
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AFOP</b>	: Programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche
<b>AGR</b>	: Activités Génératrices de revenus
<b>AIDS</b>	: Acquired Immune Deficiency Syndrom
<b>AIMS-NEI</b>	: Institut Africain des Sciences Mathématiques-Next Initiative Einstein
<b>ALVF</b>	: Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
<b>ALDEPA</b>	: Action locale pour un Développement Participatif et Autogéré
<b>AME</b>	: Association des Mères et Enfants
<b>APC</b>	: Approche par Compétence
<b>APEE</b>	: Association des Parents d'Élèves et des Enseignants
<b>ARV</b>	: Anti Rétroviraux
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>BIT</b>	: Bureau International de Travail
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>BSG</b>	: Budgétisation Sensible au Genre
<b>CADBEE</b>	: Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Enfants
<b>CAMTEL</b>	: Cameroon Télécommunications
<b>CAMSUCO</b>	: Cameroon Sugar Compagny
<b>CARMMA</b>	: Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique
<b>CCC</b>	: Communication pour le Changement de Comportement
<b>C/DDR</b>	: Comité de Désarmement, Démobilisation et Réintégration
<b>CDE</b>	: Convention relative aux Droits de l'Enfant
<b>CEDEF</b>	: Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
<b>CEEAC</b>	: Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CENADI</b>	: Centre National de Développement Informatique
<b>CEAT</b>	: Centre d'Excellence Africain en Technologies
<b>CIPD</b>	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
<b>CIPCRE</b>	: Centre International pour la Promotion de la Création
<b>CISPAV</b>	: Projets et programmes en faveur des Populations Autochtones Vulnérables
<b>CMA</b>	: Centre Médical d'Arrondissement
<b>CMPJ</b>	: Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes
<b>CMS</b>	: Centre Médico-social
<b>CNDHL</b>	: Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
<b>CNPS</b>	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
<b>CONAC</b>	: Commission Nationale Anti-Corruption
<b>CNC</b>	: Conseil National de la Communication
<b>CPFF</b>	: Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
<b>CPN</b>	: Consultation Périnatale
<b>CREFIAF</b>	: Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone et Subsaharienne
<b>CRTV</b>	: Cameroon Radio and Television
<b>CTA</b>	: Centre de Technologies Appropriées
<b>CTA</b>	: Centre de Traitement Agréé

<b>CTD</b>	: Collectivité territoriale décentralisée
<b>CSU</b>	: Couverture Santé Universelle
<b>DPML</b>	: Direction de la Pharmacie, du Médicament et du Laboratoire
<b>DG</b>	: Directeur Général
<b>DPS</b>	: Direction de la Promotion de la Santé
<b>DRH</b>	: Direction des Ressources Humaines
<b>DSCE</b>	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DSF</b>	: Direction de la Santé Familiale
<b>DSRP</b>	: Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
<b>ECS</b>	: Éducation Complète à la Sexualité
<b>EDS/MICS IV</b>	: 4 <sup>ème</sup> Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples
<b>EAFGA</b>	: Enfants soupçonnés d'être Associés à des Forces et Groupes Armés
<b>ECAM</b>	: Enquête sur les Ménages Camerounais
<b>ELECAM</b>	: Elections Cameroon
<b>EMAPUR</b>	: Équipes mobiles d'animation populaires urbaines et rurales
<b>ENIEG</b>	: École Normale d'Instituteur des Enseignements Général
<b>ENIET</b>	: École Normale des Instituteurs des Enseignements Technique
<b>ENAS</b>	: Enfants Non Accompagnés et Séparés
<b>ENS</b>	: École Normale Supérieure
<b>ENSET</b>	: École Normale Supérieure des Enseignements Technique
<b>ENSP</b>	: Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
<b>ENSPT</b>	: École Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications
<b>ENSTP</b>	: Ecole Normale Supérieure des Travaux Publics
<b>ENSPY</b>	:
<b>EPR</b>	: Éducation à la Parenté Responsable
<b>ESI</b>	: Enquêtes sur le Secteur Informel
<b>ESSEC</b>	: Ecole Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales
<b>EPU</b>	: Examen Périodique Universel
<b>FASA</b>	: Faculté d'Agronomie et de Sciences Agricoles
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FENASCO</b>	: Fédération Nationale des Sports Scolaires
<b>FMSB</b>	: Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales
<b>FO</b>	: Fistules Obstétricales
<b>FONIJ</b>	: Fond National d'Insertion des Jeunes
<b>FOSA</b>	: Formation Sanitaire
<b>FSP</b>	: Fonds de Solidarité Prioritaire
<b>GAR</b>	: Gestion Axée sur les Résultats
<b>GERME</b>	: Gérer Mon Entreprise
<b>GHM</b>	: Gestion de l'Hygiène Menstruelle
<b>GIC</b>	: Groupe d'Initiative Commune
<b>GICAM</b>	: Groupement Inter-patronal du Cameroun
<b>GIZ</b>	: Coopération Technique Allemande
<b>GTT-SME</b>	: Groupe Technique de Travail pour la Santé Mère-Enfant
<b>GTR</b>	: Groupe Technique Régional
<b>HD</b>	: Hôpital de District
<b>HR</b>	: Hôtellerie et Restauration
<b>IAI</b>	: Institut Africain d'Informatique
<b>IEC</b>	: Information-Éducation-Communication
<b>ILD</b>	: Initiatives Locales de Développement
<b>INJS</b>	: Institut National de la Jeunesse et des Sports
<b>IPES</b>	: Institutions Privées Enseignement Supérieur
<b>IPNUES</b>	: Institutions Publics non universitaires d'Enseignement Supérieur
<b>IRAD</b>	: Institut de Recherche Agricole pour le Développement
<b>IST</b>	: Infections Sexuellement Transmissibles

<b>MEAE</b>	: Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
<b>MEWGC</b>	: Making Every Woman and Girl Count
<b>MGF</b>	: Mutilations Génitales Féminines
<b>MILDA</b>	: Moustiquaire Imprégnée d'insecticide à Longue Durée d'Action
<b>MINADER</b>	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAS</b>	: Ministère des Affaires Sociales
<b>MINAT</b>	: Ministère de l'Administration Territoriale
<b>MINCOM</b>	: Ministère de la Communication
<b>MINCOMMERCE</b>	: Ministère du Commerce
<b>MINDDEVEL</b>	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>MINEDUB</b>	: Ministère de l'Éducation de Base
<b>MINEFOP</b>	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>MINEPAT</b>	: Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINEPIA</b>	: Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINEPDED</b>	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
<b>MINESEC</b>	: Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINESUP</b>	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MINFI</b>	: Ministère des Finances
<b>MINFOF</b>	: Ministère de la Forêt et de la Faune
<b>MINHDU</b>	: Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
<b>MINJEC</b>	: Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
<b>MINJUSTICE</b>	: Ministère de la Justice
<b>MINMAP</b>	: Ministère des Marchés Publics
<b>MINPMEESA</b>	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
<b>MINPROFF</b>	: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>MINSANTE</b>	: Ministère de la Santé Publique
<b>MINTP</b>	: Ministère des Travaux Publics
<b>MIRAP</b>	: Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
<b>MODA</b>	: Méthodologie d'analyse des privations par chevauchements multiples
<b>NV</b>	: Naissance Vivante
<b>ODD</b>	: Objectif de Développement Durable
<b>OES</b>	: Organisation de l'Économie Sociale
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>OIF</b>	: Organisation Internationale de la Francophonie
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	: Organisation non-Gouvernementale
<b>ONJ</b>	: Observatoire National de la Jeunesse
<b>ONU-FEMMES</b>	: Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'autonomisation des Femmes
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>PACA</b>	: Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
<b>PACD/PME</b>	: Programme d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>PADMIR</b>	: Projet d'Appui au Développement de la Micro-finance Rurale
<b>PAIRPPEV</b>	: Programme d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion Professionnelles des Personnes Vulnérables
<b>PAIRPAV</b>	: Projet d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion Socioprofessionnelle des Populations Autochtones Vulnérables
<b>PAJER-U</b>	: Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial

<b>PARETFOP</b>	: Programme d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>PCN</b>	: Pratique Socioculturelles Néfastes
<b>PDA/CPF</b>	: Projet de mise en place d'un Dispositif d'Appui aux Femmes Pauvres dans les Centres de Promotion de la Femme
<b>PDC-VA</b>	: Programme de Développement de la Chaîne de Valeurs
<b>PDDR</b>	: Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion
<b>PDPP</b>	: Plan de Développement des Peuples Pygmées
<b>PED</b>	: Programme Emploi jeune Diplômés
<b>PF</b>	: Planning Familial
<b>PIAASI</b>	: Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
<b>PIDMA</b>	: Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
<b>PIFMAS</b>	: Projet d'Insertion Socio-économique pour la Création de Micro Entreprises de Fabrication du Matériel Sportif
<b>PM</b>	: Premier Ministère
<b>PMAA</b>	: Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles et Agroalimentaires
<b>PME</b>	: Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNDP</b>	: Programme National de Développement Participatif
<b>PNDRT</b>	: Programme National de Développement des Racines et Tubercules
<b>PNG</b>	: Politique Nationale Genre
<b>PNIA</b>	: Plan National d'Investissement Agricole du Cameroun
<b>PPBS</b>	: Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-Évaluation
<b>PPEFJC</b>	: Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat chez les Femmes et les Jeunes au Cameroun
<b>PPTD</b>	: Programme Pays sur le Travail Décent
<b>PSFE</b>	: Programme Sectoriel Forêt Environnement
<b>PSN/SRMNI</b>	: Plan Stratégique National de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale et Infantile
<b>PTA</b>	: Plan de Travail Annuel
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>PTME</b>	: Prévention de la Transmission du VIH- Mère-Enfant
<b>PTS-J</b>	: Plan triennal spécial jeunes
<b>PVID</b>	: Pensions de Vieillesse, Invalidité et Décès
<b>RECOPE</b>	: Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfance
<b>REPECC</b>	: Résilience des Populations liées aux Effets des Changements Climatiques
<b>RIC</b>	: Réseau Interuniversitaire de Télécommunication
<b>SDNS</b>	: Système de Développement Statistique National
<b>SIDA</b>	: Swedish International Development Agency
<b>SITAN</b>	: Situation des Enfants et des Femmes, fondée sur les Droits Humains et l'Équité
<b>SNFI</b>	: Stratégie Nationale de Finance Inclusive
<b>SNI</b>	: Société Nationale des Investissements
<b>SNIS</b>	: Système National d'Information Statistique
<b>SOPE CAM</b>	: Société de presse et d'Édition du Cameroun
<b>SR</b>	: Santé de Reproduction
<b>SRA</b>	: Santé de la Reproduction des Adolescents
<b>SRAJ</b>	: Stratégie en santé Reproductive des Adolescents et Jeunes
<b>SSS</b>	: Stratégie Sectorielle de Santé
<b>STIM</b>	: Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
<b>TARV</b>	: Traitement Antirétroviral à Vie
<b>TIC</b>	: Technologies de l'Information et de la Communication

<b>TIH</b>	: Textile et Industrie de l'Habillement
<b>TPI</b>	: Tribunal de Première Instance
<b>UCAC</b>	: Université Catholique d'Afrique Centrale
<b>UNDAF</b>	: Cadre d'assistance des Nations Unies pour le Développement
<b>UNESCO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<b>UNFPA</b>	: Fonds des Nations Unies Pour la Population
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VBG</b>	: Violence Basée sur le Genre
<b>VGMS</b>	: Appui à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire
<b>VIH</b>	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>WAHA</b>	: Women and Health Association
<b>WASH</b>	: Water Sanitation and Hygiene
<b>ZEP</b>	: Zone d'Éducation Prioritaire

## RESUME EXECUTIF

Le Cameroun est un pays de l'Afrique Centrale avec une population estimée à 21 657 488 personnes en 2014 (BUCREP, 2010) (environ 25 millions en 2019) dont près de 51% de femmes. Sur le plan politique, le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé, disposant d'une relative stabilité. Le Pays est bilingue (Français et Anglais), subdivisé en 10 régions. Du fait de l'instabilité aux différentes frontières, le Cameroun abrite environ 308 800 réfugiés au total et 81 700 Personnes Déplacées Internes (PDI) dont une majorité de femmes et des filles provenant de plusieurs pays voisins en crise ouverte ou latente dont principalement le Nigéria et la République Centrafricaine.

Le Cameroun est doté de ressources naturelles avec un taux de croissance estimé à 3.8 % en 2018 contre 3.5 en 2017. Pourtant l'indice de développement humain est faible dans le monde (0.556) et le taux de pauvreté est passé de 2001 à 37,5% en 2014 dont 90,4% de ruraux (ECAM, 4).

Les régions qui concentrent les plus de pauvres sont l'Extrême-Nord (20,1%) et le Nord-Ouest (13,2%). La plupart résident dans les ménages ayant plus de 8 personnes dont le chef est non scolarisé (46,9%). En outre, les pauvres sont majoritairement des agriculteurs, des pêcheurs et exercent leur activité dans le secteur informel agricole.



d'abondantes taux de 2018 contre des plus en 2017. Le 40.1% en 90,4% de majorité des (35,8%), le (13,2%). La ménages (48%) et dans scolarisés sont issus des chefs de famille ou secteur

Les femmes sont les plus touchées par la pauvreté : 52% des membres des ménages pauvres sont des femmes, la moitié ayant moins de 15 ans. D'après le classement PNUD sur l'indice d'inégalité de genre (IIG), le Cameroun occupe en 2013 le 138ème rang sur 187 pays.

### 📌 Aperçu de la situation de la femme

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et des efforts en faveur d'un développement durable, le Cameroun a élaboré en 2009 le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constitue le cadre de référence des interventions gouvernementales pour la période 2010-2020 et s'adosse sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). A travers cet instrument, le Gouvernement affirme la volonté de centrer ses actions sur la création des richesses, pour assurer une bonne distribution des fruits de la croissance. Il affirme aussi la volonté de poursuivre la réalisation des ODD dans leur ensemble, afin de devenir un pays émergent à l'horizon 2035.



Parmi les priorités définies dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes occupe une place importante, tant elle constitue un facteur de sous-développement et un problème majeur à résoudre pour parvenir à l'émergence.

Afin de répondre aux défis qui se posent à lui en matière de genre et notamment l'atteinte des ODD y relatifs, le Gouvernement du Cameroun s'est doté d'une Politique Nationale Genre pour servir de cadre d'orientation des interventions dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes. L'objectif général de la Politique Nationale Genre est de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la vie sociale.

Bien que de nombreux efforts soient consentis par le Gouvernement et les autres partenaires au développement, la situation de la femme au Cameroun reste encore un enjeu majeur :

**Dans le secteur de l'éducation**, les filles ont moins de chance d'aller au bout de leurs études que les garçons. Le taux brut de scolarisation des filles au primaire est de 110% contre 125% chez les garçons<sup>1</sup>. Au secondaire, ce taux chute à 53% pour les filles contre 65% pour leurs homologues de sexe masculin; ce qui justifie un taux de déperdition scolaire assez élevé chez les filles.

**Dans le secteur de la santé**, la prévalence du VIH est encore très élevée chez les femmes, soit 5% chez les femmes de 15-64 ans contre 2.3% chez les hommes de la même tranche d'âge<sup>2</sup> ; 34% des femmes éprouvent des difficultés d'accès aux soins de santé surtout en milieu rural où cette proportion atteint parfois plus de 50% dans les régions de l'Est et de l'Extrême Nord.<sup>3</sup> La mortalité maternelle a connu une hausse entre 2004 et 2011 passant de 634 décès pour 100000 naissances vivantes à 738 en 2011.<sup>4</sup>

S'agissant des **Violences à l'égard des femmes et aux filles**, les statistiques montrent que 54,6% de femmes ont été victimes d'une quelconque forme de violence à partir de 15 ans contre 9,8% chez les hommes. Les violences conjugales touchent 52,6% de femmes ; 1.4% des femmes ont subi des mutilations génitales avec des proportions atteignant 20% dans les régions de l'Extrême Nord et du Sud-Ouest. Enfin, il convient d'évoquer le mariage précoce qui touche 11,4% de jeunes filles.

**Sur le plan socioéconomique**, les femmes au Cameroun constituent 51,5% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sur une moyenne nationale de 39%. Pourtant, ces femmes consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine aux travaux domestiques non rémunérés et sont à 79,2% en situation de sous-emploi. Le taux de chômage féminin est de 4.5% contre 3.1% chez les hommes<sup>5</sup>. Par ailleurs, **50,6%** de femmes contribuent au financement des dépenses du ménage et 63,2% à leurs dépenses personnelles. Mais elles sont seulement **3%** propriétaires d'une maison sans titre foncier et 1,6% sont propriétaires d'un titre foncier en leur nom. En effet, les statistiques du Ministère en charge des affaires foncières font état de ce que seulement **13,6%** des titres fonciers délivrés au Cameroun depuis 1972 appartiennent aux femmes<sup>6</sup>. On peut donc aisément comprendre que seulement **16,8%** de femmes bénéficient d'un crédit pour un usage quelconque.

---

<sup>1</sup> Annuaire statistiques de l'éducation 2018

<sup>2</sup> Rapport de l'enquête CAMPHIA 2018

<sup>3</sup> MICS 2014

<sup>4</sup> EDS-MICS 2011

<sup>5</sup> ECAM 4

<sup>6</sup> Annuaire Statistiques du MINDCAF 2015

Dans le domaine de l'économie numérique et malgré les efforts consentis, on observe que **32,8%** de jeunes filles de 15-24 ans ont accès à un ordinateur contre 47,5% chez les garçons et **18,9%** de jeunes filles de 15-24 ans utilisent internet contre 39% de garçons.

**En matière de leadership et participation Politique**, 99 % des femmes n'assument aucune fonction politique ou de dirigeante : les données actuelles présentent la situation ci-après :

**Tableau 1 : récapitulatif de la répartition des postes sur le plan politique et administratif**

Domaine de responsabilité	Femmes	Hommes
Exécutifs Municipaux	8,3% (31)	91,7% (343)
Leader de parti politique	13	278
Parlement	31% (56 Députés) 26% (26 Sénateurs)	61% (124 Députés) 74% (74 Sénateurs)
Conseil Constitutionnel (Juges)	1	10
Ministres et Assimilés	11	59
Administration Locale	Gouverneur 0 Préfets 2 Sous-Préfets 15	Gouverneur 10 Préfet 56 Sous-Préfet 345

**Source :** Compilation UN Women

**Sur le plan institutionnel**, le Cameroun, comme la plupart des pays africains a ratifié la majorité des conventions et résolutions internationales de promotion des droits des femmes. Ainsi, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) a été signée le 06 juin 1983. De même, la plateforme d'actions de Beijing, le Protocole de Maputo, le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique ont tous été ratifiés par le Gouvernement du Cameroun. Plus encore, un ministère autonome chargé des questions de genre est créé. Bien que le cadre normatif qui concourt à la promotion et à la protection des droits de la femme contienne de nombreux instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux pertinents, il ne garantit pas pour autant l'exercice et la jouissance par la femme de l'ensemble des droits qui lui sont ainsi reconnus. Les projets de lois initiés depuis plusieurs années dont l'un relatif aux violences à l'égard des femmes et l'autre portant Code des Personnes et de la Famille ne sont pas encore adoptés.

Parmi les facteurs qui limitent l'impact de ces textes, on peut citer entre autres, l'insuffisance de leur vulgarisation, l'insuffisante harmonisation de la législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la coexistence du droit écrit et de la coutume, la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes.

L'amélioration de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comptent parmi les défis majeurs du Cameroun pour l'atteinte des objectifs fixés dans sa Vision à l'horizon 2035, son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Conscients de ces enjeux sur le développement du pays, le Gouvernement du Cameroun, avec l'appui des partenaires au développement et la société civile, a conduit ces cinq dernières années, un ensemble de d'actions fortes visant à améliorer le statut et la condition de la femme et de la jeune fille dans plusieurs domaines.

En termes de progrès réalisés au cours des 5 dernières années, il faut noter :

- le renforcement du cadre juridique interne sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et son arrimage progressif à la CEDEF ;
- l'amélioration de l'accès des femmes à la prise de décision politique (Sénat, Gouvernement) et dans les postes non électifs (Sociétés d'Etat, Administrations publiques, Diplomatie, Commandement territorial, Justice...)
- l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant y compris dans le domaine de la santé de reproduction et le VIH ;
- l'amélioration de la scolarisation des jeunes filles dans l'ensemble du territoire national ;
- le renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre faites aux femmes et aux filles ;
- le renforcement du pouvoir économique des femmes notamment en milieu rural et l'accès aux infrastructures de base, à la terre et aux finances ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- l'accès des femmes et jeunes filles aux technologies clés dont l'informatique et des communications

Au-delà des progrès réalisés, de nombreux défis subsistent et parmi les plus saillants :

- l'insuffisance vulgarisation des lois existantes, l'insuffisante harmonisation de la législation interne avec les instruments juridiques internationaux spécifiques à la protection des droits de la femme, l'application mitigée des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la coexistence du droit écrit et de la coutume, la réticence de certains acteurs judiciaires à appliquer les textes ;
- l'absence d'un fonds d'appui pour accompagner les femmes chefs d'entreprises ;
- les successives crises humanitaires dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est, qui amenuisent les nombreux efforts consentis depuis plusieurs années ;
- la faible intégration du genre dans les politiques/projets et programmes des secteurs ;
- le très faible budget alloué aux questions de genre (MINPROFF 2%) ;
- une faible coordination des interventions en matière de genre ;
- les résistantes culturelles notamment en zone rurale, justifiant la persistance de certaines pratiques culturelles néfastes telles que le mariage de jeunes filles.

## II-PROGRES ENREGISTRES DEPUIS LA REVUE DE BEIJING +24 : PRINCIPAUX RESULTATS ET SUCCES

### Section 1 : Priorités, réalisations, problèmes et échecs

#### 1. Quels ont été les réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au cours des cinq dernières années ?

En répondant à cette question, veuillez expliquer pourquoi votre pays considère ces questions comme importantes, comment il les a traitées, les difficultés qu'il a rencontrées et les facteurs qui ont permis de faire des progrès ou entraîné des échecs dans chaque cas (3 à 5 pages).

#### REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

L'amélioration de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comptent parmi les défis majeurs du Cameroun pour l'atteinte des objectifs fixés dans sa Vision à l'horizon 2035, son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Ainsi, le Cameroun a mis en place une Politique de développement socioéconomique axée sur l'égalité de genre. Un département ministériel spécifique a été créé pour aborder ces questions au niveau national. Plus encore le pays a élaboré et met en œuvre depuis 2010, une Politique Nationale en matière de Genre.

Au cours de la période indiquée, de nombreux progrès ont été enregistrés dans divers secteurs, même s'il existe encore quelques défis à relever.

##### **a) réalisations**

- le Décret n° 2018/6233/PM du 26 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/0002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées ;
- le Décret n°2018/6234/PM du 26 juillet 2018 portant réorganisation du Comité National pour la réadaptation et la réinsertion socioéconomique des personnes handicapées ;
- l'Arrêté conjoint n°0001/MINSANTE/MINAS du 13 août 2018 fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat médical spécial ;
- l'Arrêté n°0001/MINAS du 14 août 2018 fixant les modalités d'établissement et de délivrance de la Carte d'Invalidité ;
- une volonté politique pour accélérer l'institutionnalisation de la parité hommes-femmes matérialisée par la nomination des femmes à des postes de décisions stratégiques (Ministres, Présidents de conseils d'Administration, Directeurs Généraux dans les Sociétés d'Etat (SRC, SCPD, CAMTEL, SNI, SOPECAM, CENADI).

- la prise en compte du genre dans la loi électorale, les plans d'orientation stratégiques en matière de développement, et les curricula de formation ;
- l'élaboration et l'adoption d'un document de Politique Nationale Genre se substituant à la politique d'intégration des femmes au développement des années 90 ;
- l'élaboration et la mise en œuvre en cours d'un Plan d'Action Multisectoriel de mise en œuvre de cette politique dont les programmes couvrent les 7 secteurs du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi du Cameroun et les 12 domaines critiques de la plateforme d'Action de Beijing ;
- l'amélioration de la représentation des femmes dans la vie politique et les postes électifs : 7,77% dans les exécutifs camerounais, 56% à l'Assemblée Nationale, 26% au Sénat, 11 femmes dans le Gouvernement, 15 % Directeurs Généraux, 02 Ambassadeurs, 02 Recteurs, 15 Sous-Préfets, 02 Préfets, ....
- le classement du Cameroun au 48<sup>e</sup> rang sur 180 pays en ce qui concerne l'IIG ;
- le renforcement du partenariat bi et multilatéral sur le financement du genre de la promotion et protection des droits de la femme notamment avec ONU-FEMMES et UNFPA.
- la mise en route de la Campagne HeForShe ayant permis le classement du Cameroun au 5<sup>e</sup> rang avec 133,604 inscrits à ce jour ;
- la production du palmarès genre, outil de captage et de visualisation des parités hommes-femmes dans l'occupation des postes de responsabilité dans les administrations et de plaidoyer en faveur du leadership publique féminin ;
- l'adaptation d'un nouveau Code Pénal renforçant le cadre juridique de production des droits de la femme, Code pénal adossé sur la CEDEF comblant les vides juridiques en matière de promotion des droits fondamentaux des femmes ;
- la promotion de la budgétisation sensible au genre via la prescription par circulaire du Président de la République de la prise en compte du genre dans l'élaboration du budget de l'Etat et l'élaboration d'une stratégie nationale sur la Planification et Budgétisation Sensibles au Genre (PBSG) en vue d'assurer l'institutionnalisation de cette perspective dans les départements ministériels sectoriels;
- l'intensification de la lutte contre les violences basées sur le genre à travers la mise en place des centres d'accueil, les gender desk, les centres d'écoutes, la formation des policiers, des journalistes et des magistrats pour leur implication optimale dans la lutte contre ce fléau ;
- le développement d'un programme d'inclusion économique, éducative et sociale en faveur des populations vulnérables dont les femmes ;

- le renforcement de capacités des femmes/ filles à l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et la communication, pour s'arrimer à l'économie numérique, favorisant ainsi l'autonomisation de la femme ;
- la sensibilisation des garçons et des filles dès l'école primaire au respect des droits des femmes et des filles ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur les droits de la femme et l'importance de l'égalité de genre au milieu des femmes leaders et dans les clubs des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre du programme de la protection et promotion des droits ;
- l'organisation des descentes dans les prisons à l'effet d'évaluer les conditions de détention des femmes et des hommes incarcérés ;
- le renforcement des capacités femme/filles à l'utilisation des technologies clés en particulier pour s'arrimer à l'économie numérique, favorisant ainsi l'autonomisation de la femme (convention signée avec la fondation Orange pour équiper les CPFF en mat informatique ;
- la conduite d'une étude sur l'état de lieux de l'entrepreneuriat féminin ;
- la formulation du document de Stratégie Nationale de l'Entrepreneuriat des femmes et des jeunes ;
- la conduite d'une étude sur l'accès des femmes au foncier ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI).

### **b) Problèmes et échecs**

Au cours de la période d'examen, il est important de noter que la question d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes reste un défi majeur dans le pays. Ainsi, un certain nombre de contraintes ont été relevées dont :

- l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des ODD et des programmes spécifiques au genre ;
- la faible appropriation socio-institutionnelle de la Politique Nationale Genre, de son Plan d'Action Multisectoriel et des outils d'intégration du genre, notamment par les acteurs de la chaîne PPBS ;

- la mobilité professionnelle des points locaux genre qui jouent le rôle de veille et de relais opérationnel en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques ;
- l'absence d'un fonds d'appui pour accompagner les femmes chefs d'entreprises ;
- le faible suivi de la mise en œuvre des textes en lien avec le genre ;
- les successives crises humanitaires dans les Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est, conséquence de l'instabilité politique en République centrafricaine, de l'intrusion de la Secte terroriste Boko Haram et des revendications sécessionnistes ayant entraîné le déplacement forcé des familles et cohorte de problème touchant particulièrement les femmes, notamment les VBG, la pauvreté, les enlèvements, l'exploitation comme bombes humaines ;
- la faible intégration du genre dans les politiques/projets et programmes des secteurs ;
- le très faible budget alloué au ministère en charge des questions de genre (MINPROFF (2%) ;
- une faible coordination/liquidation des cadrages comparatifs en matière de promotion et de protection des droits des femmes ;
- les résistantes culturelles notamment en zone rurale, justifiant la persistance de certaines PCN telles que le mariage de jeunes filles à des hommes âgés.

**2. Parmi les priorités suivantes, quelles sont les cinq grandes priorités qui ont permis, au cours des cinq dernières années, d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et/ou de programmes ? (veuillez cocher les catégories concernées)**

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice**
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
  - Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
  - Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**
  - Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation**
  - Participation et représentation politiques**
    - Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes
    - Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
    - Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes

- Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. : congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, énergie, transport, etc.)
- Renforcer la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes
- Inclusion numérique et financière des femmes
- Réduction des risques de catastrophes favorable à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
- Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
- Autre

*Veillez nous faire part brièvement de vos remarques sur la manière dont votre pays a traité ces priorités (3 à 5 pages).*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

### **☞ Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice**

Dans sa loi fondamentale n° 96/06 du 18 janvier 1996, le Cameroun réaffirme l'attachement de son peuple aux principes inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations Unies et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples. A cet égard, il est énoncé dans le Préambule de la Constitution que « *l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance possède des droits inaliénables et sacrés* », et que tous les « *Hommes sont égaux en droits et en devoirs* ». Ce rappel de l'universalité des Droits de l'Homme n'a pas occulté la protection catégorielle des droits. Ainsi, « *la Nation protège la femme, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées* ».

Ce positionnement en faveur de l'égalité des sexes, de la non-discrimination et de la protection des femmes constitue un des principes fondateurs des politiques publiques. Aussi, des normes législatives et réglementaires ont été édictées pour décliner les orientations constitutionnelles en vue de l'amélioration de la condition de la femme.

Au plan légal, on peut mentionner :

- La valorisation des droits la femme contenus dans les deux ordres juridiques internes du Cameroun , notamment le Code Civil (1804), le *Matrimonial Causes Act (MCA 1973)* , le *Probate non Contentious Rules*, le *Wills Act (1837)* et l' *Administration of Estate Act (1925)* qui renferment de nombreuses dispositions émanant du droit civil et de la *Common law*, protectrices des droits des femmes,



à l'instar de la consécration des droits successoraux pour les femmes, des droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux ;

- L'Ordonnance n°81/02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil au Cameroun qui reconnaît à la femme mariée le droit d'exercer une profession séparée, ainsi que l'Acte Uniforme OHADA portant droit commercial général qui permet à la femme mariée d'exercer une activité commerciale distincte de celle de son mari ;
- la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal, dont de nombreuses dispositions peuvent être convoquées pour sanctionner les atteintes à l'intégrité physique ou morale des femmes ;
- La Loi n° 2005 /007 du 27 juillet 2005 portant Code de Procédure Pénale qui énonce le principe de l'égalité dans le cadre des procédures en matière pénale et aménage un traitement en faveur des femmes enceintes ou allaitantes;
- La Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains permet de protéger les femmes et les enfants contre des actes tels que l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique ;
- La Loi n° 92/007 du 14 avril 1992 portant Code du Travail, qui contient des dispositions visant à préserver l'emploi des femmes pendant l'accouchement et le congé de maternité et protéger la femme pour certains emplois jugés dangereux pour elle ;
- la Loi n° 2009/04 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire qui accorde à la femme sans emploi et sans ressources et abandonnée par son conjoint, l'assistance judiciaire en vue d'obtenir des instances juridictionnelles une pension alimentaire pour elle-même et pour les enfants mineurs laissés à sa charge ;
- la Loi n° 2012/01 du 19 avril 2012 portant Code électoral qui promeut l'implication des femmes en politique, en exigeant la prise en compte du Genre dans la constitution des listes électorales lors des élections municipales, législatives et sénatoriales ;

Au plan réglementaire, on peut évoquer notamment :

- le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique, lequel ouvre l'accès de la Fonction publique camerounaise à tous les citoyens sans discrimination de sexe ;
- le Décret n° 95/048 du 8 mars 1995 portant Statut de la Magistrature avec ses modifications subséquentes ;
- le Décret n°2012/539 du 19 novembre 2012 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale;
- le Décret n°2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des Greffes.

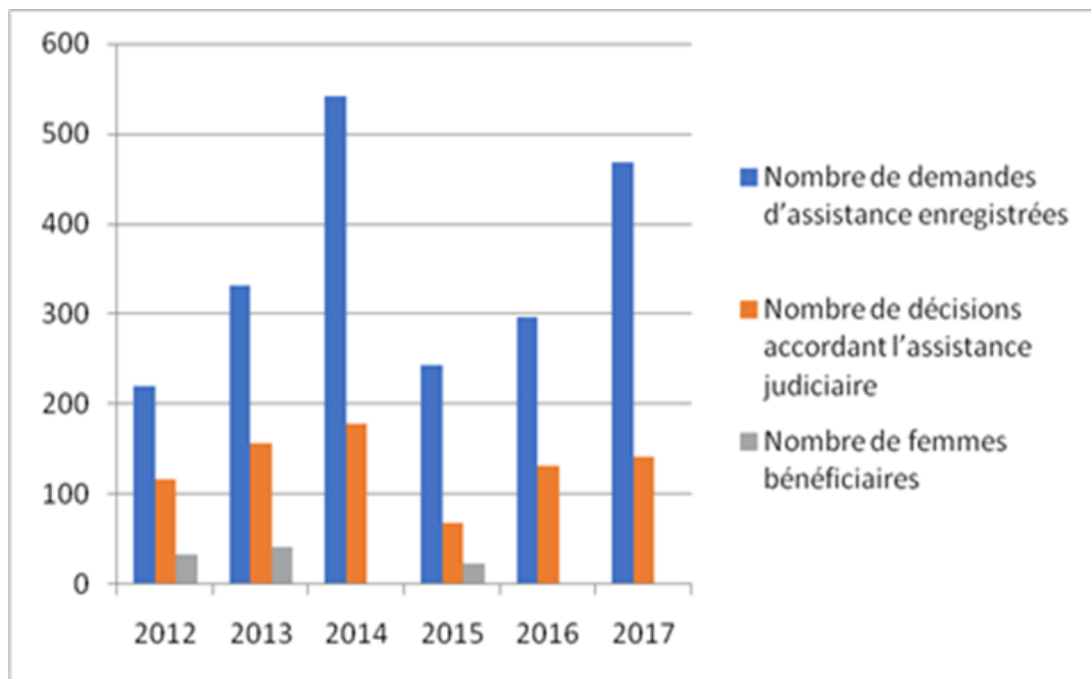
S'agissant de l'accès des femmes à la justice, celui-ci a été adossé sur le principe du traitement égal des justiciables, qui constitue l'un des principes directeurs de la distribution de la justice et de l'examen des causes. L'article 1-1 du Code pénal dispose d'ailleurs que « la loi pénale s'impose à tous ». L'égalité devant les tribunaux induit un

accès libre à la justice et un traitement égal devant le juge. À ce sujet, la Constitution, dans son Préambule, prévoit que la loi assure à tous le droit de se faire rendre justice.

Pour promouvoir un accès équitable à la justice, la Loi n° 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire a été adoptée. Grâce aux dispositions de cette loi, une exonération intégrale ou partielle des frais de justice est accordée aux personnes indigentes y compris la femme en instance de divorce avec des enfants mineurs à sa charge et ne disposant d'aucun revenu propre pour favoriser leur accès à la justice. Bien plus, cette loi offre à la femme abandonnée par son conjoint et sans ressources, le bénéfice de l'assistance judiciaire de plein droit, afin d'obtenir en justice la pension alimentaire pour ses enfants et pour elle-même.

En dépit des contraintes financières entravant le fonctionnement optimal de certaines de ses commissions, les justiciables ont eu recours au mécanisme de l'assistance judiciaire. Les statistiques concernant l'assistance judiciaire recueillies sur la période 2012-2017 sont des indicateurs de cette justice inclusive promue par le Cameroun.

### **Graphique : Évolution de l'assistance judiciaire**



Source : MINJUSTICE

Par ailleurs, l'action des Tribunaux au cours des cinq dernières années a également impulsé des changements dans la condition de la femme, à travers l'application des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes. On peut à cet égard mentionner le Jugement n° 36/ADD/CRIM du 19 novembre 2015, rendu par le Tribunal de Grande Instance de Mora, dans l'espèce opposant le **Ministère Public et Crédit du Sahel SA Agence de Mora à Dame Apsatou SALKI BOUBA BEBE**. Dans cette affaire, en vue de protéger le droit à la santé des femmes, notamment leur santé sexuelle et reproductive, le Juge s'est appuyé sur les dispositions du Protocole de Maputo pour mettre en liberté une femme détenue enceinte. A cet égard, le Juge a tour à tour évoqué les dispositions des articles 24 et 14 dudit Protocole, rappelant l'obligation de l'Etat de protéger « *les femmes incarcérées en état de grossesse ou allaitant en leur assurant un cadre adapté à leur condition et le droit d'être traitées avec dignité* » et de garantir « *le respect de la promotion des droits de la femme à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive en leur fournissant des services pré et post natal et nutritionnels pendant la grossesse et la période d'allaitement et améliorer le service existant* ».

La protection des droits de la veuve n'a pas été négligée. Certaines juridictions de droit local appliquant la coutume ont cependant fait application des dispositions du droit moderne, pour ordonner la liquidation du régime matrimonial et le partage de la communauté ayant existé entre les époux avant la liquidation de la succession. Cela a été par exemple le cas en 2017 du Tribunal de Premier Degré de Bonanjo où la liquidation du régime matrimonial a été ordonnée sans considération de la coutume des parties.

### ☞ **Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles**

#### ○ **Au niveau de l'enseignement supérieur**

L'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur est de 1,29. Selon les données de CELSTAT/DEPS/MINESUP, 2014 et 2015, les universités d'Etat au Cameroun ont un effectif global qui s'élève à 229.056 étudiants soit 56,40% pour les garçons contre 43,60% pour les filles. Cependant, à l'Université de Bamenda on note une tendance inverse avec 51,87% de filles contre 48,13% de garçons. Les Institutions Privées Enseignement Supérieur (IPES), dénombrent 96 940 étudiants dont 51,10% des garçons et 48,90% de filles. Les Institutions Publics non universitaires d'Enseignement

Supérieur (IPNUES), de formation post baccalauréat tels l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ; l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP), l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT), ont dénombré 23 760 étudiants en 2014, laissant apparaître la presque égalité paritaire entre les filles et les garçons.

Ces données comparées à celles de 2015 montrent une nette amélioration où le nombre d'étudiants dans les Universités publiques s'élève à environ 253 355 étudiants contre 229 056 en 2014 avec une hausse du taux de fréquentation des filles, notamment dans certaines filières telles que la médecine ; ici l'on assiste même à une inversion de tendance telle que le pourcentage des filles est plus élevé que celui des garçons. Il en est de même dans la filière diplomatie.

Entre autres mesures prises au cours de la période pour améliorer la situation des filles dans le secteur, on peut citer :

- l'octroi des bourses et appuis financiers aux étudiants de sexe féminin ;
- le paiement de la prime d'excellence à 72000 étudiants (Parité garçons- filles selon les critères définis) des Universités d'Etat et des IPES par an ;
- l'assistance scolaire à travers l'octroi de bourses scolaires aux élèves méritants ;
- l'octroi des appuis aux étudiantes inscrites dans les filières scientifiques et technologiques ;
- l'organisation des stages de vacance et du workstudy programme: 2800 étudiants dont 1956 étudiantes retenues pour le Workstudy programme et 800 étudiantes pour le Stage de vacances de 2014 à 2017 au Ministère de l'Enseignement Supérieur;
  
- l'octroi de près de 200 000 bourses aux étudiantes de 2015 à 2019 pour un montant de 10 000 000 000FCFA;
- l'octroi des primes d'excellence aux femmes qui se distinguent par leur dynamisme, leur professionnalisme et leur dévouement au travail dans les services centraux et dans les universités, soit près de 200 femmes depuis 2013 ;
- le décernement des diplômes d'excellence aux femmes qui accèdent aux grades de Maître de Conférences et de professeurs titulaire ;
- la nomination des femmes à des postes stratégiques au sein des universités d'Etat, Recteurs et Vice Chancellor, Doyennes et Chef de Département;
- l'amélioration des effectifs féminins issues de l'enseignement supérieur : 38 médecins spécialistes par an dont 38% de femmes ; 15 techniciens supérieurs biomédicaux dont 45% de femmes ; 140 techniciens supérieurs de santé ; 1000

ingénieurs et techniciens supérieurs dont 28% de femmes ; 4500 enseignants de l'enseignement secondaire par an dont 47% de femmes ; 842 enseignants de l'enseignement secondaire technique dont 30% de femmes. Dans les filières technologiques et professionnelles, le nombre d'étudiants formés passera de 2% en 2006 à près de 25% en 2020, soit 1 étudiant sur 4. La capacité d'accueil a considérablement augmentée: plus de 45 000 places disponibles. Dans la filière médicale on est passé de 225 personnels de santé formés en 2012 à 748 en 2015; dans la filière technologique, 4372 ingénieurs et techniciens ont été formés en 2015 contre 1200 en 2012. En 2016 le MINESUP projette de produire 24% d'étudiants soit 15 000 supplémentaires par rapport à 2015 ;

- l'inscription de modules relatifs à la création des entreprises dans la stratégie du MINESUP (03 Technopoles ont été envisagés dont 01 est déjà fonctionnel à l'ENSPY avec l'aide du MINPMEESA. Celui-ci a permis de renforcer à ce jour 100 jeunes étudiants;
- le paiement effectif de la prime de recherche à près de 4227 enseignants pour la modernisation de la recherche dont 863 femmes en 2017 et ceci depuis plus d'une décennie;
- l'organisation annuelle de l'opération campus sans SIDA : organisation des campagnes de sensibilisation et dépistage ; la prise en charge gratuite des infections sexuellement transmissibles ces campagnes touchent solidairement les filles et les garçons ;
- l'augmentation exponentielle des instituts privés d'enseignement supérieur. (plus de 200 en 2017, 136 en 2012, 64 en 2008, 12 en 2004) ;
- le raccordement des universités (Yaoundé I, Yaoundé II, Douala, Buea, UCAC) au réseau fibre optique de CAMTEL, via le réseau interuniversitaire de télécommunication(RIC).

○ **Au niveau de l'enseignement secondaire :**

La fréquentation des établissements d'enseignement secondaire dans l'ensemble est de 58,27% dont 63,11% de garçons contre 53% de filles. Ces données montrent des disparités au niveau des régions (rapport d'analyse des données statistiques du MINESEC 2014-2015).

En effet, le taux de scolarisation est supérieur à 50 % dans six régions et se présente ainsi qu'il suit : Centre (65,11% de filles contre 69,27% de garçons), Littoral (70,65% de filles contre 77,87% de garçons), Nord-Ouest (64,44% de filles contre 61,38% de garçons), Ouest (90,66% de filles contre 94,56% de garçons) ; Sud (83,85% de filles contre 94,80% de garçons) et Sud-Ouest (65,62% de filles contre 67,94% de garçons).

Par ailleurs, ce taux est inférieur à 50% dans les trois régions suivantes qui sont également les Zones d'Education Prioritaires : Adamaoua (24,8% de filles contre 42,12% garçons), Extrême-Nord (19,29% de filles contre 40,13% de garçons), Nord (21,24% de filles contre 42,48% de garçons).

Ce taux de scolarisation est bas dans les ZEP pour trois raisons majeures : les pesanteurs socioculturelles, l'enclavement de certaines zones et la pauvreté des populations.

Aussi, l'on note que la région de l'Ouest est la plus scolarisée et la région de l'Extrême-Nord la moins scolarisée. L'indice de parité entre les sexes au niveau secondaire est de 0,92%.

#### ○ **Au niveau de la formation Professionnelle**

En 2016, 8363 apprenants ont été formés dans les structures publiques de formation professionnelles (SAR/SM) parmi lesquels 2974 filles/femmes.

#### ☞ **Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**

Outre la Loi fondamentale, le cadre légal de protection de la femme contre les atteintes à sa dignité et à son intégrité physique a été renforcé avec l'adoption en 2016 de la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal. Ce Code présente l'avantage d'avoir introduit de nouvelles incriminations permettant de sanctionner des atteintes contre les femmes. Ainsi, les atteintes contre l'intégrité physique ou morale des femmes sont susceptibles de recouvrir des qualifications qui existaient antérieurement telles que le meurtre (article 275), l'assassinat (article 276), les blessures graves (article 277), la torture (article 277-3), les coups mortels (article 278), les coups avec blessures graves (article 279), les blessures simples (article 280), les blessures légères (article 281). En ce qui concerne les violences sexuelles contre la femme et la fille, les articles 295 et 296 sanctionnent les outrages et le viol, tandis que les articles 346 et 347 sanctionnent les outrages sur mineurs suivis de rapports sexuels ou de viols.

De nouvelles infractions telles les mutilations génitales (féminines), l'atteinte à la croissance d'un organe<sup>7</sup>, le harcèlement sexuel sanctionnées par les dispositions respectives des articles 277-1, 277-2 et 302-1 sont venues compléter les dispositions existantes, tandis que le trafic et la traite des personnes<sup>8</sup> ont été incorporés à l'article 342-1. L'expulsion du conjoint du domicile conjugal est désormais sanctionnée à l'article

---

<sup>7</sup>Ceci inclut le repassage des seins.

<sup>8</sup> Cette infraction était sanctionnée par les dispositions de la Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre la traite et le trafic des personnes.

358-1, permettant ainsi de mettre le conjoint survivant<sup>9</sup> à l'abri des pressions de la belle-famille au sujet des biens acquis par le couple.

Le déni de ressources envers les femmes peut être constitutif des infractions telles le paiement d'une pension alimentaire, la pension de réversion et l'abandon de famille permettant à la femme de saisir les instances judiciaires sur la base des articles 180, 180-1 et 358 du Code pénal. En outre, les dispositions discriminatoires ont été supprimées de ce Code. Ainsi, l'article 361 du Code Pénal Code Pénal punit désormais indistinctement et des mêmes peines, l'adultère de la femme et de l'homme. En plus, le mariage subséquent entre l'auteur d'un viol et sa victime n'est plus considéré comme cause d'exonération des poursuites par l'article 297. Le Code Pénal, en sanctionnant le mariage précoce en son article 356 (2) supprime les disparités et harmonise l'âge en dessous duquel une fille ou un garçon ne peuvent être donnés en mariage, c'est-à-dire au moins 18 ans.

Par ailleurs, la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes élaborée en 2011 a été révisée en 2016 ainsi qu'un plan national de lutte contre les mutilations génitales féminines intégrant les nouvelles dispositions du Code Pénal relatives aux droits de la femme, de la famille et des enfants conformément à la CEDEF.

Un programme conjoint Gouvernement-Nations Unies sur la lutte contre les violences basées sur le genre intitulé « Accélération de la prévention des violences basées sur le genre et de la prise en charge holistique des survivantes dans les régions les plus affectées du Cameroun » a été développé par 8 agences des Nations Unies et co-signé avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille en 2014. Ce programme visait à contribuer à l'épanouissement des populations Camerounaises femmes et hommes, filles et garçons, à travers : un socle de protection sociale développé, notamment en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des femmes/filles; un cadre où les pesanteurs socioculturelles sont réduites et dans lequel la femme et la jeune fille sont exemptes de toute forme de discrimination et de violences basées sur le genre tandis que l'homme est positivement impliqué dans la lutte contre ces fléaux; un accès accru et équitable des catégories les plus vulnérables aux services sanitaires, juridiques, judiciaires, éducatifs, psychosociaux et économiques ;la production des connaissances sur la typologie des violences durant le cycle de vie, les causes profondes de ces violences, les approches de solutions.

Ainsi, dans le domaine de la prévention des violences, environ 5.600.000 personnes ont été touchées par des campagnes de sensibilisation de masse et des actions de proximité, notamment dans les zones humanitaires. Du fait que la violence est de plus en plus présente dans les établissements d'enseignement secondaire et que les filles sont les

---

<sup>9</sup>Les veuves sont les plus exposées en pratique.

plus touchées par ce fléau, des causeries éducatives sont organisées avec les filles et les garçons. Par ailleurs des moyens sont déployés pour éliminer la consommation de la drogue par les élèves.

De nouvelles structures de prise en charge des survivantes des violences basées sur le genre ont vu le jour notamment, 10 centres d'accueil des femmes en détresse avec call centers au sein des CPFF, 10 gender desk dans les commissariats de police, 4 espaces de cohésion de femmes dans les camps de réfugiés et des familles déplacées.

D'autres actions sur la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence dans les centres vie de Maroua, Kousseri (zone humanitaire) et Yaoundé, la réalisation de l'étude nationale « les mariages précoces et forcés au Cameroun : état de la question et mise en perspective » réalisée en 2014 et publiée en 2015(chiffres et graphiques) , la réalisation du documentaire « Les prisonnières du silence» qui parle des violences faites aux femmes au Cameroun avec la reconnaissance institutionnelle du MINPROFF et la mise en œuvre du projet de lutte contre les violences de genre dans les établissements scolaires, ont été réalisées.

Au cours de la période, l'on pourrait estimer à 5604 le nombre de cas pris en charge de manière holistique.

Le renforcement des capacités des travailleurs sociaux (services déconcentrés de l'Etat, structures privées communautaires, OSC, etc.) et des autres acteurs de la chaîne de protection contre les violences (personnel de santé, magistrats, forces de l'ordre) et les réunions avec l'ensemble des acteurs a favorisé l'échange de bonnes pratiques et l'harmonisation des processus d'intervention. Plus de 501 travailleurs sociaux intervenant ont été formés sur les techniques d'écoute, de sensibilisation, les approches communautaires, le suivi des cas, la prise en charge psychosociale et les outils de gestion des cas.

La coordination des interventions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles s'est nettement améliorée, avec trois sous-groupes mis en place : 1 au niveau central et deux à l'extrême-Nord et à l'Est.

Un Plan d'Action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité a également été adopté, adossé sur quatre piliers, à savoir la prévention, la protection et la participation et le secours et résilience. La mise en œuvre de ce plan est en cours, notamment dans les zones humanitaires, à travers la prise en charge et l'accompagnement psychosocial des survivantes des violences basées sur le genre, l'appui multiforme, la mise en place des call center et des espaces de cohésion, la formation des fonctionnaires de police, des magistrats et des personnels de médias, de santé et travailleurs sociaux pour la prise en compte du genre dans la gestion des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et la ventilation de l'assistance humanitaire.



Enfin, une étude sur les normes sociales à la base des pratiques socioculturelles/traditionnelles néfastes envers les filles au Cameroun, commanditée par le MINPROFF a été réalisée en 2018 par une équipe de consultants de l'Université de San Diego et de Yaoundé 1, avec comme focus prioritaire la problématique du mariage d'enfants. Les résultats de cette étude, menée principalement dans les régions de l'Est et de l'Extrême-nord, ont montré qu'il existe des variations marquées des taux de prévalence des mariages d'enfants d'une région à l'autre, ainsi que des variations marquées dans l'association avec les déterminants socioculturels/économiques. Les variations selon les régions, les ethnies et les religions suggèrent l'existence de facteurs normatifs culturels et sociaux (normes socioculturelles, faible niveau d'éducation) en particulier dans l'Extrême-Nord et dans l'Adamaoua. Alors que dans la plupart des régions du Cameroun, le nombre de mariages d'enfants a diminué, l'étude montre une augmentation dans la région de l'Est, d'où la nécessité de mettre en place des stratégies d'intervention innovantes. Les évidences générées par cette étude permettent de disposer d'éléments d'informations susceptibles de favoriser le développement d'une stratégie de communication en direction de cibles spécifiques, pour contribuer aux changements souhaités d'abandon du mariage des enfants et autres pratiques culturelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines.

☞ **Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation**

Ces 5 dernières années, beaucoup d'efforts ont été consentis dans le domaine de la santé en général et dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant avec la création et opérationnalisation du CHRACER, de l'hôpital gynéco obstétrique de Douala, de l'hôpital de référence de Sangmélina, la réduction substantielle des frais de traitement et de prise en charge de certaines maladies chroniques telles que la tuberculose.

Les visites médicales systématiques sont organisées dans les établissements d'enseignement secondaire en début de chaque année scolaire. En outre, des campagnes de déparasitage et de vaccination sont permanentes

D'autres mesures concernent :

- La création et opérationnalisation des Centres Médico-social (CMS) dans les Universités d'Etat et des infirmeries dans les Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES) du Cameroun ;

- la Sensibilisation des responsables des Universités d'Etat sur l'approche Une Santé en 2018
- la campagne de dépistage et de vaccination gratuite contre les hépatites B et C; fièvre jaune; méningite et typhoïde chez les femmes et filles des services centraux et des universités;
- les campagnes de dépistage gratuit du cancer du col de l'utérus et du sein chez les femmes et filles des services centraux et des universités;
- l'identification des campagnes en vue de l'accès massif des jeunes aux services sociaux de base et de santé par la mise en service effective de la Carte Jeune biométrique à travers l'ONJ.

S'agissant du développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, des services de santé mentale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH les mesures ci-après ont été prises dans les régions de l'**EXTREME-NORD** (Hôpital Régional de Maroua, Hôpitaux de districts de Mokolo, Kaélé, Roua, Moutourwa, Guidiguiss), **NORD** (Hôpital Régional de Garoua, Hôpitaux de districts de Figuil, Guider, Lagdo, Pitoa, Golombe ) **ADAMAOUA** (Hôpital Régional de Ngaoundéré) , **EST** (Hôpital Régional de Bertoua, Hôpitaux de districts de Abong-Mbang et Batouri).

Egalement d'autres actions ont été réalisées auprès des centres multifonctionnels de jeunes de Bertoua, Pitoaré et Domayo.

Entres autres actions réalisées, il y'a :

- le renforcement des Capacités de 150 acteurs en SRA, notamment 50 formateurs des formateurs (10 Régions), 80 prestataires et 20 superviseurs, 105 pairs conseillers ados/jeunes en 2015/2016 ;
- la mise en place des Unités SRA dans 15 FOSA soit 4 hôpitaux régionaux et 11 HD en 2014 ;
- l'appui à 4 Centre Médico sociaux des Universités de Yaoundé 1 et 2, Ngaoundéré et Maroua en équipement et matériel médicaux en 2015 ;
- l'équipement de 3 points de prestations dans les CMPJ de Bertoua, Domayo et Pitoaré (Maroua) en 2015 ;
- le renforcement du mécanisme de référence des AJVVIH entre le Groupe Technique Régional (GTR), le Centre de Traitement Agréé (CTA) et l'Unité SRA de l'Hôpital Régional de Bertoua en 2015 ;
- l'élaboration des outils de supervision, de collecte des données spécifiques ados/jeunes dans les FOSA en 2016 ;

- la fourniture de services à 12 632 adolescents et jeunes en 2016 ;
- la prise en charge médicale à 30 AJVVIH (Bilan pré-thérapeutique y compris le comptage CD4) et psychosociale en 2016 ;
- la fourniture de services à 1038 jeunes et la sensibilisation de masse auprès de 1 500 jeunes en SRA.

En ce qui concerne la formation relative à la sensibilité au genre pour les prestataires de soins de santé, il faut noter :

- l'élaboration d'un guide de prise en charge médicale et psycho social des survivantes des VBG
- la formation de 300 prestataires de santé à la prise en charge médicale des VBG
- la mise en place d'un réseau de prise en charge des survivantes de VBG.

### **Participation et représentation politiques**

En ce qui concerne la participation politique le Cameroun a conduit ces dernières années, un ensemble d'actions visant à améliorer la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles.

Selon les consignes du Président de la République, le Gouvernement camerounais a mis en place plusieurs centres de coaching politique des femmes afin de leur permettre de pouvoir briguer aisément et librement aux instances décisionnels telles que présidente, Sénatrices, Députés, Maires, Conseillers Régionaux.

Par ailleurs, le Gouvernement Camerounais a mis en place avec l'appui des partenaires, un projet sur la massification de la participation politique des femmes aux échéances électorales de 2018 à 2019, , dans 10 régions du Cameroun y compris la prise en compte de la représentativité des peuples autochtones (les bororos et les peuples Baka de la région de l'Est Cameroun au processus électoral, tout ceci pour renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles sur le processus électoral afin qu'elles s'y intéressent et participent librement à la vie politique de leur pays.

Entre autres actions phares dans ce domaine, l'on peut citer :

- L'actualisation du manuel de formation politique des femmes et l'élaboration d'un plan d'action national d'appui à la participation des femmes à la prise de décision. Ces deux documents sont mis en œuvre à travers des séances de sensibilisation, de vulgarisation et de formation à l'intention des futures candidates aux différentes échéances électorales.

- l'organisation des ateliers de renforcement des capacités politiques des femmes leaders candidates dans les 10 régions du Cameroun ;
- l'adoption d'une loi électorale prenant en compte le genre ;
- l'organisation des sessions de plaidoyer à l'Assemblée Nationale et au sénat à l'intention des parlementaires en vue de la massification de la représentativité féminine ;
- l'organisation des sessions de sensibilisation des femmes en vue de la massification de leur inscription sur les listes électorales ;
- l'organisation des sessions de renforcement des capacités des acteurs politiques sur les processus électoraux ;
- l'organisation des sessions de café genre dans les 10 régions en vue de l'organisation des élections libres, paisibles et genre sensibles ;
- la mise en place des plateformes sur les violences et l'autonomisation politique des femmes dans les 10 régions en vue d'assurer la paix, la stabilité et le vivre ensemble avant, pendant et après les élections ;
- l'organisation des sessions de vulgarisation des articles du Code électoral sur le genre (Article 151 et suivants).

Les résultats sont visibles à ce jour : 31.11% de femmes à l'Assemblée Nationale et 26% au Sénat, présence de plus en plus visible des femmes dans le commandement territorial (02 préfets, 15 sous-préfets, 02 Inspecteurs Généraux, ...) 03 Ambassadeurs...

**3. Au cours des cinq dernières années, avez-vous pris des mesures spécifiques visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination ? (veuillez cocher les catégories concernées)**

- Femmes vivant dans des régions isolées et rurales**
- Femmes autochtones**
- Femmes appartenant à une minorité raciale, ethnique ou religieuse
- Femmes handicapées**
- Femmes atteintes du VIH/SIDA**
- Jeunes femmes**
- Femmes âgées**
- Migrantes**
- Femmes réfugiées et déplacées**
- Femmes dans des situations de crise humanitaire**
- Autre

*Veuillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de*

*plus amples informations. Le cas échéant, veuillez fournir des données permettant d'appuyer vos réponses (2 pages maximum).*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Les mesures visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination s'intègrent dans les actions de lutte contre l'exclusion sociale, le renforcement institutionnel, la promotion des droits et l'insertion socioéconomique des Personnes Socialement Vulnérables au rang desquelles les femmes autochtones vulnérables, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes migrantes, réfugiées ou déplacées.

### **☞ Femmes autochtones**

-La création de 50 Services d'Action sociale auprès des Communautés Mbororo, Baka, Bagyeli, Bakola, Bedzang pour renforcer le dispositif de promotion et de protection des droits des Populations Autochtones à travers un encadrement de proximité.

-la mise sur pied, d'un Comité Intersectoriel de Suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes en faveur des Populations Autochtones Vulnérables (CISPAV), dans l'optique de parvenir à une meilleure coordination des actions. L'objectif visé est de créer une synergie des acteurs et des ressources en vue de garantir l'efficacité et l'efficience des interventions en faveur des populations autochtones vulnérables.

-la facilitation de l'éducation par la scolarisation de 5250 enfants Baka, Bedzang, Bakola / Bagyeli dans le cycle primaire et 350 dans le secondaire ainsi, 480 enseignants ont été formés aux techniques d'apprentissage et d'accueil des enfants Baka, Bedzang, Bakola / Bagyeli et 47 écoles primaires fréquentées par les enfants Baka, Bedzang, Bakola / Bagyeli bénéficient d'un appui en fournitures et manuels scolaires, du paiement des frais de CEP et concours, d'entrée en 6e des élèves;

-la formation professionnelle de 20 enfants 4B dans les écoles professionnelles aux métiers de l'enseignement et de la santé dont : 09 aides-soignants, 01 ATMS, 01 IDE, 09 enseignants ; le recrutement de 05 jeunes dans la police : 02 gardiens de la paix, 3 Inspecteurs de Police ; la formation de 02 jeunes autochtones à l'école des eaux et forêts.

-le droit à la citoyenneté à travers l'établissement en 2017, de 2800 actes de naissance, 1500 Cartes nationales d'identité et 83 actes de mariage au profit des peuples Baka, Bedzang, Bakola / Bagyeli) ;

-la participation à travers des actions de communication dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord, de l'Extrême-Nord, visant à promouvoir le dialogue intercommunautaire en vue d'encourager l'engagement et la participation des jeunes autochtones en général

et de la jeune fille en particulier dans leurs droits de participation et leur implication dans la promotion des stratégies inclusives de promotion de leurs droits.

Dans le domaine de la santé:

- approvisionnement en médicaments essentiels de 110 Centres de Santé fréquentés par les Peuples Autochtones Baka, Bakola, Bagyeli, Bedzang (4B) ;
- formation et le recyclage de 391 accoucheuses traditionnelles en vue de l'amélioration des conditions d'accouchement dans les zones éloignées des formations sanitaires ;
- formation de 06 leaders pygmées aux soins élémentaires en matière de santé ;
- appui à la stratégie avancée ayant permis entre autres, la sensibilisation des ménages et la vaccination de plus de 3000 4B.
- construction et l'inauguration en 2018 à l'hôpital de NGOVAYANG, dans le département de l'Océan, d'une maternité qui est destiné à l'accueil et la prise en charge des femmes 4B.

Pour ce qui est du Droit à la vie décente, et à une alimentation adéquate

- La construction de 03 points d'eau dans les villages LB ;
- L'appui en matériel végétal et agricole à de nouveaux leaders 4B ayant permis la mise en valeur de plus de 40 hectares de champs de vivres divins (banane, manioc etc...).
- L'amélioration de l'accès aux logements sociaux décents par la construction de 34 logements.

La promotion des droits et la prévention contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes a été mise en exergue dans plusieurs domaines. Ainsi dans le cadre de la mise à disposition d'acte de naissance aux populations y compris les femmes réfugiées et déplacées interne et celles vivants en zone reculées ou autochtones, le MINJUSTICE a organisé des audiences foraines. Dans la région de l'Est, des audiences spéciales se sont tenues le 28 janvier et 09 février 2015 dans les localités de Mindourou et Lomié avec l'appui du MINAS et l'OSC « les Aigles de l'Espoirs » et au cours desquels 450 jugements supplétifs ont été rendus.

D'autres audiences spéciales ont également été organisées suivant le calendrier ci-après :

- Le 13 juin 2016 dans le campement de Ngoyla où 197 jugements supplétifs ont été rendus ;
- le 04 juillet 2016 à Messamona avec 245 Jugements supplétifs rendus ;
- le 16 décembre 2016 dans le campement de Somalomo avec 77 jugements supplétifs rendus ;
- le 19 décembre 2016 à Atok avec 100 jugements rendus ;

- le 29 décembre 2016 tenu à Doumé et à Bonando avec respectivement 117 et 119 jugements rendus. Ces audiences de 2016 se sont tenues avec l'appui du Programme National de Développement Participatif et du MINAS.

A l'initiative de la Commune de Gari Gombo, dans le département de la Boumba-et Ngoko en collaboration avec le réseau camerounais des organisations des droits de l'homme 367 jugements supplétifs ont été rendus entre 2015-2016 au cours des audiences foraines tenues dans les localités de Gari Gombo, Ndeng, Paya, Gribi Mbatoundou, Mbialy, Kpolikta, Ngoundi et Mampelé au profit des populations autochtones Baka.

S'agissant des audiences au profil des populations Pygmées de la Région du Sud, elle avait pour but, comme dans la région de l'Est, l'établissement des actes de naissance à ces populations. En 2016, le TPI de Kribi a rendu environ 200 jugements supplétifs d'acte de naissance.

- o **L'insertion/réinsertion socioéconomique des PAV** est marquée par la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et projets, notamment :

- le Plan de Développement des Peuples Pygmées(PDPP) du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) dont l'objectif global est d'améliorer les conditions de vie des peuples pygmées dans le cadre de la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques. Ce programme a permis la construction des infrastructures sociales ainsi que dans l'insertion socioéconomique des populations autochtones pour un montant de 422 millions FCFA.

- le Plan de Développement des Peuples Pygmées du Programme National de Développement Participatif (PNDP), dont la troisième phase lancée en 2016 est dotée de 852 millions de FCFA pour la prise en compte des besoins spécifiques desdits Peuples dans le processus du développement local.

- le Programme d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion professionnelles des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) dont l'une des composantes, le Projet d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion socioprofessionnelle des Populations Autochtones Vulnérables (PAIRPAV) adresse les préoccupations spécifiques à cette cible. Le PAIRPPEV a pour objet l'Insertion et/ou la Réinsertion professionnelles des PSV à travers les formations sur le tas, la promotion des projets d'auto-emploi et la création de la micro entreprise par l'appui au montage des projets et le suivi-encadrement.

Par ailleurs, des actions de plaidoyer sont menées pour la prise de mesures à titre exceptionnel en faveur des populations autochtones en vue de leur admission dans les écoles de formations.

#### **Femmes handicapées**

Les actions de promotion et de protection se sont intensifiées avec le renforcement du cadre juridique de protection et de promotion des personnes handicapées, la promotion de la scolarisation des enfants handicapés par l'éducation inclusive, la promotion de l'insertion socioprofessionnelle, et l'intensification du plaidoyer pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'environnement bâti.

#### ○ **Sur le plan juridique**

La législation en matière de protection et de promotion des personnes handicapées s'est renforcé avec :

- la loi n°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées qui précise à son article 5, alinéa 1, que : « (...) l'intégration psychologique, sociale et économique de la personne handicapée constitue une obligation de solidarité nationale »,
- le décret N°2018/6233/PM du 20 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la Loi N° 2010/002 du 13 avril 2010. Ce texte se veut coercitif et aborde quasiment tous les aspects liés à l'insertion socio économique des personnes handicapées en mettant en place des mesures concrètes et spécifiques ainsi que des procédures appropriées devant permettre la jouissance effective par les personnes handicapées des droits déjà consacrés dans le socle législatif. Ledit décret prévoit par ailleurs divers facilité en matière d'accès des personnes handicapés à l'éducation et à la formation professionnelle ainsi que des mesures spécifiques pour promouvoir leur accès à l'emploi.
- le décret portant réorganisation du Comité National pour la Réadaptation et la Réinsertion socioéconomique des personnes handicapées encore appelé CONRHA qui est un organe consultatif interministériel chargé de donner son avis sur toutes les questions relatives aux Personnes Handicapées au Cameroun.
- la signature de deux arrêtés conjoints MINSANTE/MINAS fixant les modalités d'établissement et de la délivrance du certificat médical spécial, en vue de l'obtention de la Carte Nationale d'Invalidité.

#### ○ **Sur le plan institutionnel**

La prise en charge institutionnelle se matérialise par le développement infrastructurel. On peut ainsi relever :

- l'amélioration du plateau technique du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER à travers la mise en œuvre du contrat-plan d'une valeur de près de 04 milliards de FCFA ;



- la construction en cours du Centre de Réhabilitation des Handicapés de Maroua avec l'appui de la coopération italienne qui va adresser la demande tant au niveau national que régional ;
- la réhabilitation du Réhabilitation Institute for the Blind de Buea

Dans ce cadre des prestations multiformes sont offertes aux personnes handicapées telles que l'éducation spéciale, la chirurgie orthopédique, l'apprentissage, l'initiation professionnelle et des appuis divers pour la réinsertion des personnes handicapées.

○ **Sur le plan de la formation**

La facilitation de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle est marqué par :

- la poursuite de la mise en œuvre des lettres circulaires conjointes MINESEC-MINAS signées respectivement le 02 août 2006 et le 14 août 2007, visant à faciliter l'admission des élèves handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaire, et l'exonération des frais de participation aux examens officiels.
- les mesures spéciales en vue de l'équité lors des examens officielles
- La poursuite de la mise en œuvre de la lettre circulaire conjointe MINESUP-MINAS, signée le 09 juillet 2008 relative au renforcement de l'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement des étudiants handicapés ou vulnérables dans les Universités d'Etat du Cameroun
- l'octroi des bourses de formation professionnelle et d'apprentissage, notamment aux jeunes femmes handicapées vulnérables
- La formation de 126 femmes handicapées en informatique en partenariat avec l'Institut Africain d'Informatique (IAI-Cameroun)
- la création du Centre de formation en informatique adaptée à la déficience visuelle
- la formation de groupements des personnes handicapées au montage et à la gestion des microprojets générateurs de revenus
- la mise à disposition sans discrimination, des appuis productifs. Ainsi 90 microprojets socioéconomiques présentés par les PSV ont bénéficié en 2017 de financement, pour un montant global de près de 100 000 000 FCFA dans le cadre du Projet d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion socio-Professionnelle des Personnes Vulnérables.
- la prise en compte de l'approche handicap dans le cadre de la décentralisation, à travers l'octroi par les Communes des appareillages aux Personnes Handicapées sur toute l'étendue du territoire ; des subventions

aux structures d'encadrement des PSV, y compris celles encadrant les personnes handicapées ; des aides et secours aux indigents et nécessiteux.

- l'exonération des taxes pour certaines activités (douanières)

- **S'agissant de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans l'environnement bâti**, le plaidoyer en direction du MINTP, du MINH DU, du MINMAP et des autres acteurs clés, relativement à l'accessibilité aux infrastructures publics ou ouverts au public. Celles-ci s'adossent entre autres sur la loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, la Lettre Circulaire du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics et la Lettre Circulaire conjointe MINMAP/MINTP/MINH DU/MINAS du 16 juillet 2013, ainsi que sur le guide pratique sur l'accessibilité aux infrastructures et édifices publics ou ouverts au public élaboré en 2009.

#### ☞ **Femmes réfugiées et déplacées**

Après une longue période de stabilité politique enregistrée depuis des décennies, le Cameroun a connu au cours des six dernières années, trois crises qui ont considérablement impacté sur la paix et la sécurité du pays et, partant sur les conditions de vie des populations : (1) La crise centrafricaine qui a forcé des milliers de personnes à quitter leur pays pour s'installer au Cameroun, notamment dans les régions de l'Est et Adamaoua (2) Les attaques répétées du groupe terroriste Boko Haram au Nigeria et au Cameroun, ayant conduit à des déplacements massifs des populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays, notamment dans la région de l'Extrême-Nord ; Puis, (3) la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest depuis 2016 qui a entraîné une instabilité sociale émaillée de violences avec des revendications sécessionnistes et impact négatif sur le tissu socio-économique et des déplacements de populations dans l'ensemble du territoire national.

Vu la complexité de ces trois crises, le gouvernement camerounais, les agences du Système des Nations Unies (SNU) et tous les acteurs humanitaires se sont mobilisés afin d'apporter une réponse appropriée aux personnes devenues vulnérables. Pour ce faire, le Gouvernement avec l'appui de partenaires a défini une stratégie de réponse pouvant lui permettre d'apporter une assistance intégrée et multiforme aux femmes et filles réfugiées à l'intérieur des sites et camps ainsi qu'aux communautés hôtes.

En se basant sur les expériences réussies des autres pays , des « Espaces de Cohésion Sociale des Femmes » ont été mis en place dans les sites/camps de réfugiés, des Call

center et des Gender Desks dans les communautés d'accueil, de la prise en compte transversale du genre et de la coordination du sous-groupe VBG.

Les espaces de cohésion sociale des femmes dont l'objectif est d'offrir aux femmes, filles réfugiées et celles des communautés hôtes des services efficaces et discrets de prise en charge des survivantes de VBG sont mis en place dans les sites et camps notamment :

- 4 dans la région de l'Est (**Gado, Iolo, Mbilé et Timangolo**)
- 2 dans la région de l'Adamaoua (**Ngam et Borgop**)
- 2 dans la région de l'Extrême Nord (**Minawao et Gawar**).

Au Cameroun, ces espaces offrent des services intégrées portant sur une assistance psychosociale de base qui comprend l'écoute, le conseil individuel, la référence et/ou la contre-référence pour l'orientation médicale et/ou juridique et les groupes de discussions.

Les espaces permettent aux femmes de se retrouver de façon discrète entre elles afin de partager leurs expériences et s'exprimer en toute liberté. Ils constituent un facteur important pour construire la résilience sociale des survivantes de VBG grâce notamment, à la reconstruction d'un réseau de soutien social. Une équipe de travailleurs sociaux et de psychologues appuie ces femmes et ces filles.

Les calls center quant à eux constituent un modèle de « **ONE Stop Center** » et s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse nationale aux violences basées sur le genre. L'objet principal de ce dispositif est d'améliorer la prise en charge et la prévention des VBG à travers la mise en place de centre d'appels gratuits 24h/24h pour l'alerte précoce, l'écoute, le dialogue, le conseil, l'information et l'orientation des victimes et des survivantes. Il s'agit de :

- Assurer aux survivantes un service de dénonciation et de prise en charge rapide des cas de violence
- Apporter une réponse adéquate aux survivantes ayant besoins d'une écoute, de conseil, informations et d'une orientation vers les services appropriés
- Offrir un service provisoire de counseling aux survivantes

Les Gender Desks quant à eux sont des unités spécialisées dans la prise en charge des cas de violences basées sur le genre en contexte de développement, mais surtout en contexte humanitaire. Ils sont logés dans les unités de police ou de gendarmerie afin d'apporter une réponse immédiate et appropriée aux personnes victimes de violences sexuelles et des violences basées sur le genre.

Au Cameroun, les Gender Desks de police sont logés dans les groupements des affaires sociales et judiciaires des commissariats centraux et comprennent :

- Un personnel spécialisé dans l'enregistrement, la conduite des investigations et la gestion des Violences Basées sur le Genre
- Des numéros d'appels d'urgence
- Une unité hébergement temporaire des victimes
- Un système de référence et contre référence des cas

Pour s'assurer de la prise en compte effective et efficace des questions de genre dans la réponse humanitaire, plusieurs formations des acteurs humanitaires sur les normes genre du Comité Permanent inter organisations (IASC en anglais) ont été organisées.

La stratégie bâtie autour des Espaces de cohésion des femmes, les calls centers et gender desks, rentrent dans le chapitre des innovations en matière de prise en charge des survivantes de VBG en contexte humanitaire et ont permis d'améliorer la situation de nombreuses femmes réfugiées, déplacées et celles issues des communautés hôtes au cours de la période.

A date, l'on peut estimer à

- 5000 femmes qui ont bénéficié de foyers améliorés, lampes solaires rechargeables et autres kits de dignité ;
- 76165 personnes (refugiées, déplacés internes et membres des communautés hôtes) sensibilisées sur les VBG dont 43237 femmes et filles
- Près de 4000 femmes et filles victimes de violences bénéficiaires d'une assistance holistique (appui psychosocial, légal, et orientation médicale)
- 5720 femmes survivantes de VBG bénéficiaires de kits économiques

Il faut dire que ces interventions ont produits des résultats probants et permis d'améliorer les conditions de vie des femmes et filles réfugiées, déplacées et issues des communautés hôtes environnantes.

#### **4. Le nombre croissant de crises humanitaires causées par les conflits, les phénomènes climatiques extrêmes ou d'autres événements a-t-il affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays ?**

OUI/NON

*Si OUI, veuillez donner des exemples concrets des répercussions des crises humanitaires sur les progrès réalisés en faveur des femmes et des filles, dans votre pays, ainsi que des mesures prises pour prévenir les crises humanitaires et y répondre, en tenant compte de la problématique hommes-femmes (1 page maximum).*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Oui

Les différentes crises humanitaires suscitées ont amplifié l'inégalité de pouvoir existante, entraînant diverses formes de violence, en particulier à l'égard des femmes et des filles. L'absence d'ordre, associée à des besoins essentiels non satisfaits, les a exposés à un risque accru de violence. De plus, les pratiques culturelles néfastes telles que le mariage précoce ont nettement augmenté dans les zones humanitaires. Et pourtant, en raison des normes socioculturelles et de la stigmatisation attachée aux victimes, entre autres facteurs, de nombreux cas ne sont pas toujours signalés, ce qui perpétue le cycle de la vulnérabilité, de la violence et de l'impunité des agresseurs. Cette nature invisible laisse les VBG considérablement sous-traitées et sous-financées par rapport au risque et au niveau d'incidence estimé.

En outre, les crises ont entraîné un impact différencié sur la vie des femmes et des hommes. Les femmes et filles en particulier ont subi des traumatismes physiques et psychologiques dus aux atrocités auxquelles elles ont assisté ou dont elles ont été objet. En général, elles sont les plus exposées à différentes formes de violences : physique, économique, morale et sexuelle. Enfin, elles ont limité et fragilisé l'accès des femmes aux services sociaux de base, comme l'éducation, la santé et l'économie. Les gains obtenus en termes de réduction des disparités de genre, notamment la mortalité maternelle, la scolarisation de la petite fille et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles connaissent tous des recrudescences. Elles anéantissent les capacités économiques des femmes et les rendent plus vulnérables.

De manière concrète, l'insécurité causée par les attaques de Boko Haram par exemple affecte de façon disproportionnée les femmes et les enfants. En effet, plusieurs femmes et jeunes filles ont été violées, kidnappées et mariées de force puis utilisées comme kamikazes dans les opérations du groupe terroriste.

L'insécurité causée par les attaques de Boko Haram affecte de façon disproportionnée les femmes et les enfants. En effet, plusieurs femmes et jeunes filles ont été violées, kidnappées et mariées de force puis utilisées comme kamikazes dans les opérations du groupe terroriste. De plus, les attaques répétées de Boko Haram ont créé un climat d'insécurité généralisée au sein des communautés camerounaises. A l'Extrême Nord, par exemple, selon les autorités locales, les femmes ne voulaient plus envoyer leurs filles à l'école, dans les lieux publics et au marché de peur qu'elles ne soient enlevées par les insurgés de Boko Haram. Les filles et femmes qui sont les plus vulnérables et déjà traumatisées par la situation sécuritaire sont davantage exposés aux risques de VBG, d'abus et d'exploitation sexuelle<sup>10</sup>. Le souvenir du mouvement *#Bring back our girls* en

---

<sup>10</sup> Proposition CERF IDPs 2015

réponse à l'enlèvement des jeunes filles de Chibok au Nigeria par ce groupe terroriste est encore frais dans les esprits.

**Tableau 2 : Femmes/Filles victimes du conflit de Boko Haram**

Profil	Type d'activités / revenus	Rôles	Cas de figure
-Femme/Fille:(IDP, réfugiées, Communautés hôtes vulnérables) en majorité veuves ou séparée de leur époux -Anciennes épouses des BH -Filles orphelines, séparées/NA et sous-scolarisées	-Femmes de ménages -Commerce du sexe -Ouvrières -AGR -Revenus très faibles, obligées de mener des activités parallèles de subsistance	-Agents de renseignement au service de l'armée -Distraction des hommes de l'angoisse -Vecteurs de précarité et de vulnérabilité à un endoctrinement -Facilitatrices des mariages entre jeunes filles et jeunes hommes des communautés frontalières/déplacés et réfugiés	-Des épouses ou prisonnières des BH sont utilisées à Tourou, Mora, Mokolo pour le renseignement... -Encouragées par leurs époux ou parents, on estime à plusieurs dizaines de femmes qui se prostituent pour survivre

**Source :** Centre d'Etudes et de Recherche en Paix, Sécurité et Intégration Université de Maroua (Cameroun)

En outre, Boko Haram a adopté un nouveau mode opératoire en utilisant les femmes et jeunes filles comme véritables armes, stratégie de guerre et espace de terreur physique et psychologique. L'implication indirecte est symbolique et consiste en la représentation culturelle et à la reconstruction de l'image de la femme plus dégradante dans sa valeur intrinsèque de donneuse de vie.

Ainsi, les femmes/filles victimes des Boko Haram (IDPs, veuves, ENA...) exposées à la précarité courent le risque de se faire prendre. Il n'existe visiblement pas de perspectives d'amélioration si bien qu'elles ne vont pas hésiter à accepter les offres subtiles de Boko Haram pour améliorer leurs conditions de vie.

**Tableau 3 : Femmes/Filles comme arme et stratégie de guerre**

Profil	Rôles	Cas de figure
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Femmes (adulte) et filles (adolescente et préadolescentes) âgées entre 7et 25 ans.</li> <li>-Adolescentes de 7 à 17 ans sont privilégiées</li> <li>-Célibataires,</li> <li>-Mariées</li> <li>-Séparées/Veuves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prétexte de guerre par Boko Haram</li> <li>-Esclaves sexuelles</li> <li>-Démineuses</li> <li>-Combattantes</li> <li>-Epouses et ménagères</li> <li>- Kamikazes: Espace de terreur, épée et arme de guerre, positionnement idéologique par rapport aux autres groupes Salafistes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Plusieurs centaines de femmes et filles sont les adeptes et travaillent pour Boko Haram.</li> <li>-Les filles servent d'appâts pour le recrutement des jeunes</li> <li>-85% des attaques sont perpétrées par les femmes.</li> <li>-Boko Haram déploie en moyenne 90 femmes par an: c'est un symbole fort contre 46 femmes en 10 ans pour les Tamils Tigers (Scott Steward, 2015).</li> <li>-L'enlèvement de 276 filles de chibok en avril 2014 signe sa notoriété internationale.</li> </ul>

**Source :** Centre d'Etudes et de Recherche en Paix, Sécurité et Intégration Université de Maroua (Cameroun)

Il est aussi important de souligner qu'au Cameroun les femmes réfugiées sont confrontées à des inégalités importantes car elles trouvent refuge dans des zones qui sont socialement défavorisées et où les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes persistent.

Dans les régions anglophones, l'escalade du conflit a provoqué des déplacements de population, faisant des femmes et des filles l'un des groupes à haut risque en termes de protection. L'évaluation rapide et multisectorielle des besoins multisectorielle menée en mars 2018 a révélé une augmentation du nombre de grossesses précoces, de rapports sexuels de survie et d'agressions sexuelles, indiquant la prévalence de la violence sexiste. La situation nécessite de toute urgence une réponse coordonnée contre la violence sexiste avec la participation des acteurs de la protection nationaux et locaux.

Les populations ainsi déplacées se sont pour la plupart installées dans la forêt, dans des villages limitrophes ou en ville et sont confrontées à des risques accrus de violence, y

compris sexuelle et basée sur le genre ; des risques d'arrestation arbitraire du fait de la perte des documents et des limitations de mouvement, à la séparation familiale et à des problèmes psychosociaux. Les affrontements entre les groupes armés et les forces gouvernementales ont conduit à la fermeture d'écoles, des formations sanitaires, à la réduction des activités génératrices de revenus et aux déplacements massifs des populations. Les filles qui ne peuvent plus aller à l'école sont sujettes aux grossesses précoces et sont de ce fait exposées aux IST/SIDA. Les hommes et les garçons risquent d'être enrôlés dans les groupes armés et sont blessés lors des affrontements. Les actes de naissance pour les enfants filles et garçons nés en forêt ne sont pas élaborés. On note également la faiblesse de la capacité de réponse des forces de maintien de l'ordre à assurer la protection et la sécurité des populations, plus particulièrement des femmes et des filles touchées par les violences basées sur le genre (VBG).

**Tableau 4 : Activités économiques dans les régions du Nord et Sud-Ouest**

CFCE	SEXE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bamenda	Homme	122	161	168	315	239	183	155
	Femme	53	48	36	47	56	35	82
Limbe	Homme	-	-	86	428	447	477	353
	Femme	-	-	25	103	103	108	92

**Source :** Annuaire statistique MINPMEESA 2018

Par ailleurs, une étude de l'IFORD « **Genre et actions humanitaires face à la menace terroriste engendrée par la secte Boko Haram : analyse situationnelle du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad** » réalisée en Novembre 2015 avec l'appui financier du Bureau régional ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre auprès des femmes réfugiées, déplacées internes et des communautés hôtes à l'Extrême-Nord a montré que les violences psychologiques et verbales sont les violences les plus prédominantes sur les sites et dans les communautés hôtes. Les violences sexuelles bien que très peu rapportées sont également présentes sur les sites et dans les communautés d'accueil. Près de 6,2% des femmes ont déclaré avoir été concerné par des cas de violences sexuelles (viols, tentative de viols, attouchements) depuis leur arrivée sur le site d'installation.

En réponse, le Cameroun a pris d'importants mesures telles que :

- la mise en place des plans d'urgence humanitaires
- la mise en place d'un cadre de dialogue permanent entre les différents partis
- l'appui multiforme aux victimes de ces différentes crises ;
- l'accompagnement psychosocial des survivants des VBG dans les zones humanitaires ;
- la mise en place des calls center, gender desk, des services d'écoute, des espaces de cohésion des femmes et des cases management ;



- la formation des fonctionnaires de police, des magistrats, des gendarmes et des médias à la prise en charge des VBG en contexte humanitaire.

**5. Parmi les priorités suivantes, quelles sont, selon votre pays, les cinq grandes priorités qui permettront dans les cinq prochaines années d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et de programmes ? (veuillez cocher les catégories concernées)**

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**
- Accès aux soins de santé de qualité et abordables, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation**
- Participation et représentation politiques**
  - Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart de salaire entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
- Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes**
  - Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. : congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
  - Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
  - Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, hygiène, énergie, transport, communication, etc.)
  - Renforcer la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes**
  - Inclusion numérique et financière des femmes
  - Prévention et réduction des risques de catastrophes favorable à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
  - Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
  - Autre

*Veuillez nous faire part brièvement de vos remarques sur la manière dont vous prévoyez de traiter ces priorités (3 à 5 pages)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

☞ **Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**

Pour éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles, le Cameroun compte :

- Réviser ses documents cadre tels que la Politique Nationale Genre, la stratégie nationale de lutte contre les VBG et le plan d'action national de lutte contre les MGF
- Conduire le plaidoyer pour l'adoption d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes et filles ;
- Développer un nouveau programme conjoint Gouvernement-Nations –Unies sur les violences basées sur le genre ;
- Renforcer la lutte contre les pratiques socioculturelles néfastes ;
- Appliquer rigoureusement le Code Pénal dans ses aspects relatifs à la protection des droits des femmes et des enfants ;
- Intensifier la sensibilisation des communautés ;
- Renforcer des capacités des agents publics sur le climat social et harcèlement sexuel en milieu professionnel ;
- Promouvoir l'appropriation sociale des instruments juridiques et mécanismes de protection des droits des femmes (CEDEF, Maputo, Mesures sur les MGF, Déclaration de 1993, etc...) ;
- Finaliser les réformes curriculaires au niveau du second cycle ;
- Renforcer les mécanismes de prise en charge holistique des violences.

☞ **Accès aux soins de santé de qualité et abordables, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation**

- **En ce qui concerne la jeune fille**

- Réduire de 50% la morbidité et mortalité chez les adolescents et les jeunes liées à la SR d'ici 2020 ;
- Réduire la mortalité maternelle chez les adolescentes de 391 à 196 pour 100.000 naissance vivantes environ d'ici 2020 ;
- Assurer le dépistage et la prise en charge appropriée d'au moins 60% des cas de fistules obstétricales des jeunes filles d'ici 2020 ;
- Réduire de 50% la prévalence de grossesses précoces chez les jeunes filles d'ici 2020 ;
- réduire de 50% la prévalence des IST/VIH chez les adolescents et les jeunes d'ici 2020 ;
- Augmenter le taux de prévalence contraceptive (méthodes modernes) chez les adolescentes d'ici 2020 ;
- Assurer la prise en charge correcte d'au moins 60% des cas pratiques néfastes à la SRAJ et des violences faites aux adolescentes d'ici 2020 ;
- Atteindre une couverture vaccinale d'au moins 80% de l'antigène APV dans les districts de santé ciblés d'ici 2020.

### ○ **Pour les fistules obstétricales**

- Améliorer la qualité de la prise en charge des parturientes présentant un travail dystocique ;
- Améliorer la faible disponibilité de l'offre de prise en charge des fistules obstétricales (prévention, traitement médico-chirurgical et réinsertion sociale) ;
- Améliorer la faible utilisation des services d'accouchement et de prise en charge des fistules obstétricales ;
- Sensibiliser sur la connaissance générale des signes de danger au cours de la grossesse, de l'accouchement de post-partum et l'ignorance sur la fistule obstétricale ;
- sensibiliser contre les pratiques culturelles néfastes ('mutilations génitales féminines, mariage précoces, discriminations sexistes, etc...') : ces pratiques sont renforcées par l'insuffisance dans la vulgarisation juridique qui protège l'adolescente et le faible niveau de scolarisation /éducation sexuelle des filles.

### ○ **Pour les femmes**

- Réduire, de 29% les décès maternelles soit de 782 à 557 pour 100.000 naissances vivantes ;
- Améliorer les capacités nationales de mise en œuvre des interventions à haut impact (SONEU, PF...) dans au moins 80% des structures sanitaires ;
- Former/recycler les prestataires ;
- Assurer la surveillance des décès maternelles/néonataux et riposte ;
- Améliorer la performance du système national d'information sanitaire ;
- Assurer la supervision intégrée des interventions à haut impact sur la SRMNI à tous les niveaux ;
- Mettre en place une plateforme de collaboration entre tous les acteurs ('MINSANTE, administrations partenaires, la société civile, le secteur privé et PTF) ;
- Assurer qu'au moins 80% des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes ont accès aux services et soins continus de qualité ;
- Subventionner les soins de la mère et du nouveau-né (chèque santé, kits obstétricaux) ;
- Contribuer au renforcement du financement basé sur la performance en faveur des interventions à haut impact sur la santé de la mère et de l'enfant ;
- Assurer la promotion des pratiques familiales essentielles (consultation prénatales, allaitement maternelle exclusive, vaccination, déparasitage, potabilisation de l'eau, lavage des mains avec eau et savon, l'hygiène individuelle environnementale, utilisation de la moustiquaire, dépistage de la mal nutrition,

promotion des méthodes modernes de contraception, surveillance des décès et riposte communautaire et réalisation des auto diagnostics communautaires...).

#### ○ **Pour la planification familiale**

- Augmenter le taux de prévalence contraceptive de 16,1% à 30,56% ;
- Augmenter le d'utilisation des méthodes de longue durée de 4,3% à au moins 20% ;
- Réduire le taux des besoins non satisfaire de 16,6% à 10% au plus ;
- Réduire la prévalence des grossesses précoces chez les adolescents de 15 à 19 ans de 25,2% à 12,5% ;
- Augmenter la prévalence contraceptives chez les adolescents de 15 à 19 de 12,1% à 29% ;
- Améliorer l'offre des services de PF en quantité et en qualité ;
- Rendre l'environnement plus habilitant en faveur de la PF (mener un plaidoyer pour un environnement et les MILDA conformément aux directives nationales contre le paludisme ;
- Intensifier es campagnes de sensibilisation et d'éducation en milieu communautaire sur l'importance de la santé sexuelle et procréative ;
- Intensifier la campagne d'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale ;
- Conduire des actions de plaidoyer en faveur des aides et secours aux familles et personnes indigentes.

#### ☞ **Participation et représentation politiques**

Du fait que les élections municipales, législatives et régionales sont prévues en 2019, le pays se propose de saisir cette opportunité pour augmenter la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision. Ainsi, les actions prévues portent sur :

- La révision éventuelle du Code électoral notamment sur les dispositions liées au genre et l'adoption d'un texte réglementaire ;
- L'intensification du plaidoyer en vue de l'adoption d'une loi sur les quotas ;
- Le renforcement des capacités, le coaching et le mentoring des femmes candidates ;
- La sensibilisation des femmes et jeunes filles afin de susciter davantage l'intérêt à la gestion des affaires publiques, notamment dans les mandats électifs ;

- La sensibilisation des communautés et surtout des acteurs politiques pour l'intégration effective des femmes et surtout les jeunes filles en politique.

### ☞ **Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes**

Pour renforcer l'esprit d'entreprise chez les femmes et jeunes filles, le Gouvernement et ses partenaires vont renforcer le renforcement des capacités des femmes Chefs d'Entreprise à travers le programme GERME du GICAM. Une initiative qui a permis à ce jour de renforcer les capacités de trois cent vingt-sept (327) femmes entrepreneures en 2017.

De même, le MINPROFF organise chaque année des sessions de renforcement des capacités des femmes entrepreneures dans divers domaines ainsi que la formation de femmes et filles au montage et à la gestion des activités génératrices. A titre d'exemple au cours de l'année 2018, 27 750 femmes ont été formées en AGR dans les Centres de Promotion de la Femme.

L'inclusion numérique visera à combler la fracture entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'information et aux TIC. Il s'agit de donner aux femmes et aux jeunes filles l'autonomie technologique dont elles ont besoin pour une meilleure intégration dans la société de l'information et de l'économie numérique. Dans cette optique, le MINPROFF a signé une convention avec le Ministère des Postes et Télécommunications pour le raccordement des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) ; ainsi qu'avec un opérateur de téléphonie Mobile pour la mise en place de maisons digitales dans ces structures. Ces conventions visent à améliorer la situation socioéconomique des femmes et des filles à travers l'amélioration de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans la gestion des activités génératrices de revenus. A ce stade, 20 CPFF sont dotés de « Maisons digitales » et 25 autres seront connectés dans le cadre du projet Central African Backbone soit un total de 49 sur 94 CPFF fonctionnels.

En matière d'inclusion financière, un Document de stratégie nationale de la finance inclusive (DSNFI) a été adopté en 2013. Il propose de favoriser la mise à disposition aux exclus des services financiers traditionnels que sont les femmes et les jeunes, de services financiers et bancaires de base à faible coût leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de travail à travers l'accès au financement de leurs activités. Il s'agit d'actions spécifiques pour faire sortir les femmes de la pauvreté à travers les services

financiers (crédit) et non financiers (formation) pour parvenir à leur autonomisation économique.

Un Programme d'appui à la mise en œuvre de cette stratégie a été mis sur pied au Ministère en charge des Finance.

A titre d'exemple, Le Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) comprend des sous composantes spécifiquement dédiées au renforcement des capacités des entrepreneurs ruraux. Il permet de mieux prendre en compte les besoins des cibles dans le développement des produits par les EMF. A cet effet, des sessions de formation des formateurs et animateurs en éducation financière ont organisés au profit des bénéficiaires.

De même, dans le cadre du projet « Promotion du Genre et Accélération de l'Autonomisation de la Femme le long du corridor Batchenga – Ntui – Yoko – Léna » (Projet genre/route) prévoit la mise en œuvre d'une ligne de crédit pour le financement des activités génératrices de revenus des femmes.

Une ligne de financement est prévue dans les CPFF dans le cadre du Projet d'appui aux femmes pauvres dans les CPFF.

Comme la plupart des pays en développement, le Cameroun est confronté à une crise de l'emploi, observé avec plus d'acuité chez les femmes n'ayant pas de qualifications mais, nourris par une envie effrénée d'autonomisation afin de subvenir à leurs besoins. Pour faciliter leur insertion dans le monde du travail, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) s'est engagé à assurer cette catégorie sociale une formation de base de qualité dans ses 94 Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) et les Centres de Technologies Appropriées (CTA) ouverts sur toute l'étendue du territoire national.

L'on n'y dispense des formations en gestion des projets, en Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), en Hôtellerie et Restauration (HR), en Textile et Industrie de l'Habillement (TIH) et en Agropastoral et dans d'autres filières selon le contexte local. Les formations se font, soit de façon permanente (1 ou 2 ans), soit à la carte (01 jour à 03 mois) avec pour objectif de donner un certain nombre d'aptitudes aux jeunes filles déperdues scolaires et aux femmes issues des associations en vue de leur autonomisation.

Depuis 2012, le processus d'arrimage de la formation à l'Approche par Compétence (APC) a été amorcé avec l'actualisation des référentiels des métiers du Textile et de l'Industrie de l'Habillement ainsi que ceux d'Hôtellerie/Restauration (HR).

La suite du processus se déroulera dans le cadre de la mise en œuvre du projet dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (Central African Backbone) avec la poursuite de l'actualisation des programmes de formation et l'élaboration des manuels de formation en TIC et Entrepreneuriat qui seront disséminés en même temps que les nouveaux programmes à travers des formations de formateurs. Les Centres sont aussi inscrits dans un processus d'harmonisation de la gestion et de leur mode fonctionnement.

Dans l'optique d'accélérer la qualité de l'éducation formation et apprentissage permanente pour les femmes et les filles, le Gouvernement compte :

- inciter les jeunes filles à s'inscrire dans les centres de formation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle pour celles qui ont quitté prématurément le système scolaire classique ;
- poursuivre l'alphabétisation des femmes et des filles ;
- redéfinir les curricula de formation dans les centres susmentionnés, pour mieux intégrer le genre ;
- renforcer la couverture nationale en structures d'encadrement des femmes (CPFF, CTA) ;
- conduire à terme les réformes curriculaires au niveau du second cycle pour mieux tenir compte des besoins et intérêts différenciés des filles et des garçons ;
- élaborer en collaboration avec les ONG qui luttent contre les VBG un code éthique destiné à mettre fin aux violences en milieu scolaire, la consommation de la drogue, etc.

Les femmes et jeunes filles vivant en milieu rural seront également une priorité. Une évaluation de la situation du Genre dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et dans la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole au Cameroun a été effectuée en 2017 par la FAO afin de contribuer à la finalisation du rapport d'évaluation de la situation Genre dans les secteurs de l'Agriculture et du développement rural, par la combinaison d'une analyse des disparités de Genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural et un diagnostic des politiques et des mécanismes institutionnels sur une base documentaire de l'analyse des données sexo-spécifiques.

Le Cameroun dispose à son actif de plusieurs documents politiques qui ont le mérite d'intégrer les préoccupations liées à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et qui mettent un point d'honneur sur la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes. On peut citer notamment : le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en 2003, le Vision du Cameroun à l'horizon 2035, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Ces documents constituent à l'heure

actuelle les principaux cadres de planification du développement du pays. Plus spécifiquement, sur le plan agricole, le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural a élaboré le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural dont l'objectif est d'«assurer la sécurité alimentaire, la durabilité des performances et réussir l'intégration dans les échanges ».

Elle a été adoptée en 2005, avec une mise en œuvre qui devrait être renforcée par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) au cours des années 2012-2020. Le document de Stratégie de Développement du Secteur Rural a retenu, comme orientations en faveur de l'égalité des sexes : l'amélioration du statut socio-juridique de la femme ; l'amélioration des conditions de vie de la femme ; la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes ; la promotion du bien-être de la famille et le renforcement des structures et mécanismes institutionnels et la promotion de la gouvernance.

L'analyse situationnelle du Genre dans les domaines aussi divers que variés tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le travail agricole, le foncier, la protection sociale, les technologies et les innovations, le changement climatique, la vulgarisation agricole, les chaînes de valeur agricoles, la production des récoltes et la gestion post-récoltes, l'eau et l'énergie pour la production et la transformation agricole, la pêche, l'élevage, la finance rurale, la commercialisation agricole, laisse apparaître une constante : malgré une reconnaissance accrue du rôle prépondérant des femmes dans le secteur agricole et mieux comme actrices majeures du développement rural , elles sont les plus vulnérables à la pauvreté rurale et demeurent encore marginalisées dans l'accès aux ressources et aux services agricoles.

Le système patriarcal en vigueur dans le pays, avec ses principaux corollaires que sont les pesanteurs socio-culturelles continuent de maintenir un véritable écart entre les Genres dans le secteur agricole. S'il est vrai que différents mécanismes destinés à encourager la promotion des femmes dans ces différents domaines sont mis en œuvre, il convient de souligner la nécessité de mettre en place des politiques agricoles intentionnelles et transformationnelles en matière de Genre ; c'est à dire qui visent à réduire les inégalités sociales entre les hommes et les femmes en matière d'accès et de contrôle des ressources, de production dans le secteur agricole tout en étant axées sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Il va sans dire que cela engendrera des gains significatifs pour la société en augmentant la productivité agricole, en réduisant la pauvreté et la faim et en promouvant la croissance économique.

Dans ce sillage, la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole du Cameroun (PNIA) constitue déjà une véritable avancée. En effet, le PNIA en s'alignant sur les politiques régionales, a fait de l'intégration du Genre l'un de ses principes directeurs clés. Ainsi, l'action 6 du domaine thématique « Gouvernance et



développement institutionnel » est articulé autour du renforcement de la prise en compte du Genre avec pour objectif d'« améliorer la responsabilisation et l'autonomisation socioéconomiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ».

Toutefois, une analyse des politiques sous-sectorielles, des programmes et projets qui en découlent présentent des lacunes qu'il convient de combler pour une meilleure prise en compte du Genre dans l'Agriculture et le Développement Rural au Cameroun. Dans ce sillage les recommandations suivantes peuvent être adressées aux différentes catégories d'acteurs :

- Contribuer au plaidoyer fait par le MINPROFF pour l'amélioration du statut de la femme par l'adoption d'une Loi sur la prise en compte du Genre dans tous les domaines de développement. Cette Loi viendrait éradiquer les barrières juridiques qui entravent l'accès des femmes aux facteurs de production (possession de terres, d'animaux d'élevage, d'équipement, etc.), à l'éducation, aux services de formation et de vulgarisation et au crédit ou qui nuisent au contrôle de ces ressources ;
- Vulgariser la législation existante dans les différents sous-secteurs de l'agriculture dans le milieu rural, notamment auprès des femmes afin de sensibiliser les hommes et les femmes des dispositions légales existantes en matières de droits d'accès et de propriété des diverses ressources naturelles (terre, eau, forêt...) afin de lever les barrières dont les femmes sont victimes ;
- Intégrer le Genre dans le PNIA comme un axe transversal qui touche tous les programmes adressés aux bénéficiaires en individuel ou en groupe et renforcer le fonctionnement des Comités Genre pour la planification et le suivi effectif des activités de promotion de Genre dans le secteur rural en leur affectant des ressources suffisantes ;
- Renforcer les programmes d'autonomisation des femmes rurales en mettant en œuvre les projets « chaîne de valeur » impliquant de manière spécifique les femmes et les hommes sur l'ensemble du territoire camerounais. Le fait de donner les mêmes possibilités aux femmes et aux hommes de participer au développement de la chaîne de valeur est une stratégie gagnante dans le long terme qui contribuera à réduire la pauvreté et à créer une richesse économique et sociale ;
- Encourager la création des entreprises collectives à caractère solidaire pour le développement économique des femmes, leur protection sociale qui tiendrait compte des maladies qu'elles développent et qui intégrerait leur retraite et la mise en œuvre de l'approche chaîne de valeur ;

- Appuyer les stratégies d'autonomisation des femmes à travers le développement des infrastructures des télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, En offrant aux femmes des zones reculées des téléphones mobiles et des fichiers d'information là où l'accès internet est inexistant et en les formant à leur utilisation. Elles apprendraient à faire des recherches en ligne sur des techniques agricoles propres à leurs récoltes et leurs conditions et pourront participer à la vie de la plate-forme digitale de vente des produits vivriers en création grâce à un partenariat MINADER-ONU Femmes ;
- Produire un rapport annuel conjoint de veille sur la prise en compte du Genre dans le PNIA qui sera validé par les Ministères en charge du secteur rural à savoir le MINFOF, le MINEPIA et le MINEPDED ;
- Promouvoir les initiatives économiques de transformation des produits ainsi que le développement des marchés locaux pour l'écoulement de ces produits ;
- encourager l'entrée des femmes/filles dans les métiers du secteur rural. Les impliquer davantage dans les programmes de vulgarisation agricole en les formant aux TIC afin de les rattacher aux différents centres de recherche localement et dans la région ;
- Construire un réseau routier praticable en toute saison, dense et de bonne qualité, pour faciliter l'écoulement des produits dans la région ;
- Octroyer des bourses d'études et de formation aux filles dans les filières du secteur rural ;
- Développer des programmes spécifiques d'éducation environnementale qui tiennent compte du niveau de connaissances des femmes et de leurs besoins en ressources naturelles notamment la terre, l'eau et la forêt ;
- Rééquilibrer le soutien apporté aux cultures vivrières et aux cultures de rente, notamment en favorisant la naissance de grandes exploitations de cultures vivrières où les femmes excellent ;
- Accroître l'investissement pour la mécanisation des facteurs de production (irrigation d'eau, tracteurs pour labour, semis et débroussailleurs...) et impliquer les femmes rurales dans le choix des ouvrages qui leurs sont destinés. Ceci allègerait leur charge de travail, renforcerait leur production et libèrerait leur temps afin de leur permettre de s'investir dans d'autres activités lucratives ou de participer aux instances de prise de décision ;

- S'appropriier les textes de Loi régissant l'accès et la gestion des ressources et s'intéresser aux différents programmes relatifs au changement climatique et à la protection de l'environnement ;
- Se rapprocher des programmes/projets de finances rurales de leurs localités pour bénéficier des facilités existantes et s'organiser en groupes notamment en coopératives pour bénéficier des programmes d'accompagnement qui existent au MINADER, MINEPAT, MINPROFF et autres administrations. Ce regroupement peut constituer une force susceptible d'apporter les garanties nécessaires à l'obtention des crédits adaptés à leurs activités ;
- Renforcer leur système de protection sociale en s'affiliant aux différentes mutuelles de santé développée en zone rurale ;
- Se former afin d'envahir les métiers du secteur rural qui sont une niche d'emplois porteurs ;
- Etendre la création et l'ouverture des lycées agricoles dans les 10 régions du Cameroun, tout en poursuivant la mise en œuvre des politiques en la matière.

#### **Budgétisation favorable à l'égalité des sexes**

La prise en compte du genre dans les plans et budgets figurent parmi les Directives du Chef de l'Etat relative à la Loi des Finances, notamment dans les différentes circulaires relatives à la préparation du budget de l'Etat. Ainsi, il y est clairement indiqué ceci : « favoriser la prise en compte de l'approche Genre et des handicaps dans tous les secteurs socio-économiques, en vue de capitaliser les potentialités que peuvent présenter les femmes et les jeunes ».

Pour matérialiser ces orientations, les actions porteront sur :

- Le renforcement des capacités en genre des responsables de la chaîne PPBS ;
- La mise en œuvre de la stratégie nationale de planification et budgétisation sensibles au genre dans toutes les administrations ;
- Le renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées en Budgétisation Sensible au Genre ;
- La poursuite de tables de dialogue pour le financement du genre ;
- L'examen du budget de l'Etat sous le prisme genre et le tracking des allocations ;
- La sensibilisation des dirigeants des différentes administrations à la prise en compte du genre dans les pratiques et politiques institutionnelles ;
- La production des rapports genre par an ;

- La préparation des outils de formation et de sensibilisation sur la problématique PBSG ;
- L'amélioration du système statistique national pour la collecte, la production, la diffusion et l'utilisation des données genre.

## **Section 2 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques**

La présente section couvre les progrès réalisés dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Pour faciliter l'analyse, les 12 domaines critiques ont été regroupés en six grands volets mettant en évidence l'alignement du PAB sur le Programme 2030. Cette approche vise à faciliter l'analyse de la mise en œuvre des deux cadres qui se renforcent mutuellement pour accélérer les progrès en faveur de toutes les femmes et les filles.

### **Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent**

#### **Domaines critiques :**

- A. Les femmes et la pauvreté
- F. Les femmes et l'économie
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

#### **6. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne le rôle des femmes dans le travail rémunéré et l'emploi ?**

- Renforcement et application de lois, de politiques, et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement, maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs public et privé et mise en place d'une loi sur la rémunération égale**
- Mise en place et renforcement des politiques actives sur le marché du travail relatives à l'égalité des sexes (p. ex. : éducation et formation, compétences et subventions)
- Mesures prises pour prévenir le harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail**
- Renforcement du droit foncier et garantie du droit de propriété**
- Amélioration de l'inclusion financière et accès au crédit, y compris pour les travailleuses indépendantes**

**☑ Amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole)**

- Soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et politiques qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel
- Conception de mécanismes pour une participation égale des femmes aux instances de prise de décisions économiques (p. ex., au sein des ministères du commerce et des finances, des banques centrales et des commissions économiques nationales)
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

**☞ Renforcement et application de lois, de politiques, et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement, maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs public et privé et mise en place d'une loi sur la rémunération égale**

Le Code du travail prévoit dans son article 61 al 2 à condition égale de travail d'aptitude professionnelles, le salaire est égal pour tous les travailleurs quel que soit leur origine leur sexe et leur âge, statut et leur confession religieuses dans les conditions prévues au présent article.

Au cours de la période, les interventions ont principalement consisté à la vulgarisation des textes dans ce domaine.

En outre, la production annuelle et vulgarisation du Palmarès genre des administrations publiques et parapubliques a permis la promotion ou le maintien en fonction des femmes aux postes de responsabilités. Le palmarès genre est un outil dont se dote le Gouvernement pour renforcer sa stratégie de plaidoyer en faveur de la gouvernance inclusive et de la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes dans la vie publique. Il est conçu pour produire un effet de miroir pour les administrations, et susciter un surcroît d'attention et d'intérêt pour les questions inhérentes à la participation des femmes à la citoyenneté et à la promotion de l'égalité de chances pour les hommes et les femmes dans la cité.

### ☞ **Mesures prises pour prévenir le harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail**

Pour lutter contre le harcèlement sexuel, y compris en milieu professionnel, le nouveau Code Pénal incrimine cette pratique en son article 302-1. La peine est aggravée si la victime est une personne mineure.

Par ailleurs, le Cameroun a ratifié :

- la Convention n°3 de l'OIT sur la protection de la maternité ;
- la Convention n°4 de l'OIT sur le travail de nuit des femmes ;
- la Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération.

Enfin, le Cameroun a organisé plusieurs campagnes de sensibilisation et d'appropriation des du patronat et des travailleurs du Code pénal dans ses dispositions relatives à la pénalisation du harcèlement sexuel en milieu professionnel.

### ☞ **Amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole)**

Dans ce domaine, les pouvoirs publics privilégient l'amélioration de l'accès aux technologies modernes : (i) système d'irrigation moderne, utilisations des semences améliorées et sélectionnées ; (ii) mise en place de la cartographie des sols et des mains digitales.

### ☞ **Soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et politiques qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel**

Dans ce cadre, nous pouvons citer :

- le soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel par la mise en place de la carte d'artisan qui sont des cartes professionnelles délivrées après enregistrement gratuit dans les communes ;
- le financement de 100 000 000 de projet via le PIAASI en faveur des femmes, des jeunes destinés à assurer la transition du secteur informel vers le secteur formel ;
- le programme emploi jeune diplômés(PED) qui vise l'insertion des jeunes sans expérience professionnelle 704 jeunes bénéficient d'un stage pré emploi pour une durée d'un an ;
- le programme de captage des compétences nationales qui a permis d'enregistrer 20 327 pers parmi lesquels 1023 ont bénéficiés d'une formation formelle et 2892 d'une formation sur le tas en 2017 ;
- l'accueil et l'orientation de 51 727 demandeurs d'emploi en 2017 ;
- l'insertion de 50 547 demandeurs d'emploi

- la publication de 506 offres d'emploi pour 4355 postes ;
- l'enregistrement de 417 844 visiteurs sur le site internet de développement d'intermédiation virtuelle en 2017 ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation des travailleurs du secteur informel en vue de la souscription à l'assurance volontaire ;
- l'organisation des journées portes ouvertes en vue de la sensibilisation des travailleurs du secteur informel sur l'importance du regroupement en mutuelle.

**7. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour reconnaître, réduire et/ou redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés et promouvoir la conciliation travail-famille ?**

- Inclusion des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques et la comptabilité nationales (p. ex., enquêtes sur l'utilisation du temps, exercices d'évaluation et comptes satellites)
- Développement de services de garde ou dispositions prises pour rendre les services existants plus abordables
- Développement du soutien aux personnes âgées fragiles et aux personnes nécessitant des formes de soins intenses**
- Mise en place ou renforcement du congé maternité/paternité/parental ou des autres types de congés familiaux**
- Investissement dans des infrastructures qui permettent d'économiser du temps et du travail, comme les transports publics, l'électricité, l'eau et l'assainissement, afin de réduire le fardeau des soins et travaux domestiques non rémunérés sur les femmes**
- Promotion d'un travail décent pour les travailleuses domestiques rémunérées, y compris les travailleuses migrantes
- Campagnes ou activités de sensibilisation visant à encourager la participation des hommes et des garçons aux tâches familiales et domestiques non rémunérées
- Modification de la législation concernant la répartition des biens matrimoniaux ou des droits à la pension après le divorce, afin de reconnaître la contribution non rémunérée des femmes à la famille pendant le mariage
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

- ☞ **Investissement dans des infrastructures qui permettent d'économiser du temps et du travail, comme les transports publics, l'électricité, l'eau et l'assainissement, afin de réduire le fardeau des soins et travaux domestiques non rémunérés sur les femmes**

Plusieurs projets sont conduits pour améliorer les infrastructures communautaires au profit des femmes, notamment en milieu rural.

Le MINADER à travers les programmes PIDMA, Chaînes de valeurs et le MINEPAT à travers le Programme National de Développement Participatif prévoient un budget chaque année pour les constructions de forages, voies d'accès vers les zones de production, unités de stockage et de transformation dans le cadre des ressources transférées aux CTD en zone rurale.

- 8. Votre pays a-t-il instauré des mesures d'austérité ou de consolidation fiscale, comme des réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public, au cours des cinq dernières années ?**

OUI/NON

**Si OUI, leur incidence sur les femmes et les hommes a-t-elle été évaluée ?**

- Oui, l'impact des mesures sur les femmes et les hommes a été estimé avant leur mise en place.
- Oui, l'impact a été évalué après la mise en place des mesures.
- Non, l'impact sur les femmes et les hommes n'a pas été évalué.

**Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux**



**Domaines critiques :**

- A. Les femmes et la pauvreté
- B. L'éducation et la formation des femmes
- C. Les femmes et la santé
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

NON

**9. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour réduire ou éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles ?**

- Promotion de l'accès des femmes pauvres à un travail décent, par le biais de politiques actives sur le marché du travail (p. ex., la formation professionnelle, les compétences, les subventions à l'emploi, etc.) et prise de mesures ciblées**
- Élargissement de l'accès aux terres, au logement, au financement, à la technologie et/ou aux services de vulgarisation agricole**
- Soutien de l'entrepreneuriat et des activités de développement des entreprises des femmes**
- Mise en place ou renforcement de programmes de protection sociale pour les femmes et les filles (p.ex., les transferts monétaires pour les femmes avec enfants, les plans publics de garantie de l'emploi pour les femmes en âge de travailler, les pensions pour les femmes âgées)**
- Mise en place ou renforcement de services juridiques peu coûteux à l'intention des femmes vivant dans une situation de pauvreté**
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

➤ **Mise en place ou renforcement de programmes de protection sociale pour les femmes et les filles (p. ex., les transferts monétaires pour les femmes avec enfants, les plans publics de garantie de l'emploi pour les femmes en âge de travailler, les pensions pour les femmes âgées)**

En 2014, le Gouvernement à travers l'action conjointe de l'UNICEF et de la Banque Mondiale a mis en place le premier projet de transfert en espèces au Cameroun malgré les réticences de certains acteurs. Ces transferts ont permis à 2.000 familles (1.500 en zone rural et 500 en zone péri-urbaine) de recevoir des espèces et un accompagnement pour la réduction de la pauvreté, la pauvreté ayant été identifiée comme cause de violences et de privation pour les enfants notamment en matière d'éducation et de santé. L'ensemble de ces processus ont été conduits de manière participative avec un rôle de premier plan joué par les communautés à la base. Depuis lors, les interventions du projet pilote de transferts sociaux ont contribué à l'augmentation des inscriptions et le maintien à l'école des enfants issus des familles vulnérables. Les approches à base communautaires contribuent à l'amélioration de la prise en charge des problèmes de santé de l'enfant et de la femme au niveau communautaire.

Au niveau stratégique, le processus d'élaboration de la stratégie de développement des services sociaux a été amorcé. En attendant la mise en place d'un vrai système de protection sociale, la mise en œuvre de cette stratégie devrait garantir aux plus vulnérables un accès durable à un minimum de protection sociale, prioritairement les services sociaux de base (éducation – santé – enregistrement des naissances à l'état civil). Les stratégies des secteurs sociaux qui sous-tendent le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ont été actualisées. Les trois documents stratégiques (santé, éducation et services sociaux) mettent l'accent sur les populations les plus vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les familles vivant dans les zones reculées.

S'agissant de la Stratégie du secteur de l'éducation, elle souligne l'importance de l'action communautaire pour accroître l'accès au développement de la petite enfance, s'efforce d'identifier des moyens de réduire les disparités dans les écoles primaires et secondaires. Les stratégies visant à remédier aux disparités entre les sexes et les disparités régionales sont incluses.

Concernant la Stratégie du secteur de la santé, elle se concentre sur la prévention des maladies transmissibles affectant les personnes les plus vulnérables. Elle préconise le développement de mécanismes de partage des risques pour faciliter l'accès financier aux soins de santé pour les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres.

Enfin, la Stratégie des services sociaux analyse la situation de chaque groupe vulnérable, en particulier les femmes et les enfants, et identifie les principales actions visant à réduire l'exclusion sociale et à promouvoir la cohésion sociale, y compris dans les situations humanitaires.

Sur le plan de la recherche, deux principales études analytiques ont été conduites en 2016. La première, relative à l'analyse de la situation axée sur l'équité parmi les enfants et les femmes, a mis en évidence les principales disparités dans le pays et formulé des recommandations pour les réduire. Il s'agissait notamment de créer un système de protection sociale non contributif, d'augmenter les allocations aux secteurs sociaux, de réorienter les ressources vers les régions et les zones les plus démunies et de réduire les obstacles à la santé et à l'éducation pour les familles pauvres.

La deuxième concernait l'analyse de la pauvreté chez les enfants utilisant la méthodologie d'analyse des privations par chevauchements multiples (MODA) pour estimer les niveaux de pauvreté multidimensionnelle chez les enfants. Les résultats indiquaient qu'environ 96% d'enfants souffraient d'au moins une privation. Cette analyse a permis d'identifier les enfants confrontés simultanément à plusieurs privations et de définir les déterminants économiques, géographiques, institutionnels et culturels qui régissent l'exposition des enfants à la pauvreté multidimensionnelle. Il en ressort que les enfants des zones rurales étaient pour la plupart en situation de privation dans cinq dimensions simultanément, contre deux dimensions pour ceux des zones urbaines. Elle a également mis en évidence des disparités entre les régions du sud et les régions défavorisées du nord du pays.

En 2017, l'analyse de la situation des enfants et des femmes (SITAN) fondée sur une approche basée sur le cycle de vie a permis d'identifier les inégalités spécifiques entre hommes et femmes, ainsi que les goulots d'étranglement concernant l'accès des groupes marginalisés et des groupes défavorisés aux services sociaux essentiels (santé, éducation, protection, eau et assainissement), en particulier des enfants et des femmes. Dans la même lancée, le gouvernement a pu établir un diagnostic sur la protection sociale en 2017. Cette étude a passé en revue les mécanismes et programmes de protection sociale existants et analysé les écarts existants et l'inefficacité de la coordination. Ce diagnostic a révélé l'existence de programmes de protection sociale dispersés, non coordonnés et imprévisibles, couvrant une petite partie de la population. L'assurance maladie universelle n'est pas encore mise en place. Le système de sécurité sociale officiel dessert moins de 12% de la population totale. Les secteurs informels et ruraux sont encore peu couverts. Les mécanismes de transferts sociaux indirects sont souvent inefficaces (gratuité dans l'enseignement primaire, gratuité du traitement du paludisme pour les enfants de moins de 5 ans, etc.).

Les principaux résultats de ce diagnostic ont nourri les mesures d'accompagnement de cette politique et de son mécanisme de coordination. Le document national de politique de protection sociale met ainsi un accent particulier sur l'équité (améliorer le ciblage des groupes les plus vulnérables par le biais de bases de données analytiques) et l'égalité des sexes (renforcer les mesures de soutien à l'autonomisation économique des groupes vulnérables, en particulier les femmes). Cette politique prend en compte les besoins de tous les types de populations vulnérables : personnes handicapées, enfants ayant des

besoins spéciaux, femmes de tout âge faisant face à diverses privations, adolescentes non scolarisées ou adolescentes ne bénéficiant pas de soins médicaux décentes et personnes âgées vivant dans une situation précaire.

Au niveau opérationnel, le Gouvernement avec la contribution des partenaires a continué d'appuyer le suivi des plans de développement local (PCD) afin de rendre les interventions plus équitables et de renforcer la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base pour les populations les plus vulnérables. Le MINEPAT et l'UNICEF ont évalué 23 municipalités afin de s'assurer que les droits de l'enfant étaient pris en compte de manière effective dans la mise en œuvre des PCD. Des recommandations ont été formulées et partagées avec lesdites municipalités, l'UNICEF et les services locaux et régionaux.

### **Soutien de l'entrepreneuriat et des activités de développement des entreprises des femmes**

Pour renforcer l'esprit d'entreprise chez les femmes et jeunes filles, le Gouvernement et ses partenaires vont renforcer le renforcement des capacités des femmes Chefs d'Entreprise à travers le programme GERME du GICAM. Une initiative qui a permis à ce jour de renforcer les capacités de trois cent vingt-sept (327) femmes entrepreneures en 2017.

De même, le MINPROFF organise chaque année des sessions de renforcement des capacités des femmes entrepreneures dans divers domaines ainsi que la formation de femmes et filles au montage et à la gestion des activités génératrices. A titre d'exemple au cours de l'année 2018, 27 750 femmes ont été formées en AGR dans les Centres de Promotion de la Femme.

L'inclusion numérique visera à combler la fracture entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'information et aux TIC. Il s'agit de donner aux femmes et aux jeunes filles l'autonomie technologique dont elles ont besoin pour une meilleure intégration dans la société de l'information et de l'économie numérique. Dans cette optique, le MINPROFF a signé une convention avec le Ministère des Postes et Télécommunications pour le raccordement des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) ; ainsi qu'avec un opérateur de téléphonie Mobile pour la mise en place de maisons digitales dans ces structures. Ces conventions visent à améliorer la situation socioéconomique des femmes et des filles à travers l'amélioration de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans la gestion des activités génératrices de revenus. A ce stade, 20 CPFF sont dotés de « Maisons digitales » et 25 autres seront connectés dans le cadre du projet Central African Backbone soit un total de 49 sur 94 CPFF fonctionnels.

En matière d'inclusion financière, un Document de stratégie nationale de la finance inclusive (DSNFI) a été adoptée en 2013. Il propose de favoriser la mise à disposition aux exclus des services financiers traditionnels que sont les femmes et les jeunes, de services financiers et bancaires de base à faible coût leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de travail à travers l'accès au financement de leurs activités. Il s'agit d'actions spécifiques pour faire sortir les femmes de la pauvreté à travers les services financiers (crédit) et non financiers (formation) pour parvenir à leur autonomisation économique.

Un Programme d'appui à la mise en œuvre de cette stratégie a été mis sur pied au Ministère en charge des Finances.

A titre d'exemple, Le Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale (PADMIR) comprend des sous composantes spécifiquement dédiées au renforcement des capacités des entrepreneurs ruraux. Il permet de mieux prendre en compte les besoins des cibles dans le développement des produits par les EMF. A cet effet, des sessions de formation des formateurs et animateurs en éducation financière ont été organisés au profit des bénéficiaires.

De même, dans le cadre du projet « Promotion du Genre et Accélération de l'Autonomisation de la Femme le long du corridor Batchenga – Ntui – Yoko – Léna » (Projet genre/route) prévoit la mise en œuvre d'une ligne de crédit pour le financement des activités génératrices de revenus des femmes.

Une ligne de financement est prévue dans les CPFF dans le cadre du Projet d'appui aux femmes pauvres dans les CPFF.

Comme la plupart des pays en développement, le Cameroun est confronté à une crise de l'emploi, observée avec plus d'acuité chez les femmes n'ayant pas de qualifications mais, nourrie par une envie effrénée d'autonomisation afin de subvenir à leurs besoins. Pour faciliter leur insertion dans le monde du travail, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) s'est engagé à assurer cette catégorie sociale une formation de base de qualité dans ses 94 Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) et les Centres de Technologies Appropriées (CTA) ouverts sur toute l'étendue du territoire national.

L'on n'y dispense des formations en gestion des projets, en Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), en Hôtellerie et Restauration (HR), en Textile et Industrie de l'Habillement (TIH) et en Agropastoral et dans d'autres filières selon le contexte local. Les formations se font, soit de façon permanente (1 ou 2 ans), soit à la carte (01 jour à 03 mois) avec pour objectif de donner un certain nombre d'aptitudes aux jeunes filles

déperdues scolaires et aux femmes issues des associations en vue de leur autonomisation.

Depuis 2012, le processus d'arrimage de la formation à l'Approche par Compétence (APC) a été amorcé avec l'actualisation des référentiels des métiers du Textile et de l'Industrie de l'Habillement ainsi que ceux d'Hôtellerie/Restauration (HR).

La suite du processus se déroulera dans le cadre de la mise en œuvre du projet dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (Central African Backbone) avec la poursuite de l'actualisation des programmes de formation et l'élaboration des manuels de formation en TIC et Entrepreneuriat qui seront disséminés en même temps que les nouveaux programmes à travers des formations de formateurs. Les Centres sont aussi inscrits dans un processus d'harmonisation de la gestion et de leur mode fonctionnement.

D'autres actions significatives portent sur :

- L'appui aux initiatives locales de développement par des subventions aux organisations de l'économie sociale. Plusieurs projets sont portés par des femmes
- la promotion des regroupements féminins à travers l'économie sociale
- la discrimination positive par la prise en compte du critère genre dans la sélection des bénéficiaires de certaines actions promotionnelles (foires, salons) ou de formation
- l'instauration d'un quota minimal de 30% réservé aux femmes dans certains programmes (ex : PACD/PMEA) voir MINDDEVEL, MINAT, MINEPAT (filets sociaux), MINJEC

Par ailleurs, des mécanismes d'insertion socio-économique ont été mis en place où tous les jeunes sans distinction de sexe bénéficient des financements des projets :

- Observatoire National de la Jeunesse(ONJ) 39% de filles ;
- Fond National d'Insertion des Jeunes(FONIJ) 33% de filles ;
- Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER U) 35% de filles.

La cible étant principalement constituée de jeunes non scolarisés ou déscolarisés, diplômés ou non, porteurs de projets productifs valorisant les innovations, en individuel ou en groupe, âgés de 15 à 35 ans.

Citons enfin la création de 5 incubateurs d'entreprise à la FASA, à l'ENSP, ESSEC, ISS et Saint Jérôme de Douala et le Projet JETEC pour financer les projets start-up.

Dans l'optique d'accélérer la qualité de l'éducation formation et apprentissage permanente pour les femmes et les filles, le Gouvernement compte :

- inciter les jeunes filles à s'inscrire dans les centres de formation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle pour celles qui ont quitté prématurément le système scolaire classique ;
- poursuivre l'alphabétisation des femmes et des filles ;
- redéfinir les curricula de formation dans les centres susmentionnés, pour mieux intégrer le genre ;
- renforcer la couverture nationale en structures d'encadrement des femmes (CPFF, CTA) ;
- conduire à terme les reformes curriculaires au niveau du second cycle pour mieux tenir compte des besoins et intérêts différenciels des filles et des garçons ;
- élaborer en collaboration avec les ONG qui luttent contre les VBG un code éthique destiné à mettre fin aux violences en milieu scolaire, la consommation de la drogue, etc.

#### **10. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?**

**Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes sans emploi (p. ex., allocations de chômage, programmes publics en faveur de l'emploi, assistance sociale)**

**Mise en place ou renforcement de transferts monétaires inconditionnels**

- Mise en place ou renforcement de pensions sociales non contributives
- Réforme des régimes de protection sociale contributifs pour renforcer l'accès des femmes et les niveaux d'allocation
- Amélioration de l'accès aux mesures susmentionnées pour des populations spécifiques (p. ex., les femmes travaillant dans le secteur informel, y compris les travailleuses domestiques, les immigrantes et les réfugiées et les femmes dans des contextes humanitaires)
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

#### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

☞ **Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes sans emploi (p. ex., allocations de chômage, programmes publics en faveur de l'emploi, assistance sociale)**

- l'octroi d'aides et secours aux personnes indigentes et nécessiteuses dont les femmes ;
- l'adoption d'une loi portant assistance judiciaire. Cette loi permet à toute personne sans moyens financier d'avoir gratuitement accès a la justice. Dans ce cas, les pouvoirs publics prennent en charge les honoraires de l'Avocat et de l'huissier de justice éventuellement.

☞ **Mise en place ou renforcement de transferts monétaires inconditionnels**

Les actions en la matière portent sur :

- la vulgarisation des stratégies de financement des projets et activités génératrices de revenus en faveur des jeunes et plus particulièrement les jeunes filles. Ces projets sont financés par le PAJER-U/PIFMAS l'ONJ et le FONIJ ;
- l'insertion socio-économique et professionnelle de la jeune fille qui est favorisée par la création des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes dans toutes les Unités administratives (360) du Cameroun. Aussi, les structures de financement du MINJEC tels que le PAJER-U/PIFMAS, le FONIJ ;
- la mise en place d'un Observatoire National de la Jeunesse.

L'UNICEF a mené une étude sur le système de protection sociale permettant de mieux voir ce qui est fait et les cibles qui en bénéficient. Cette étude a permis de mieux cerner les besoins des couches qui ont le plus besoin de la protection sociale. Le programme filets sociaux mis en œuvre depuis 2014 fournit une aide financière aux familles les plus pauvres. L'UNICEF complète ce programme avec la promotion des pratiques familiales essentielles. Le but est de maintenir l'enfant à la barre des priorités de la famille lorsque l'argent reçu est soit dépensé, soit investi. Le suivi de la mise en œuvre du programme montre une amélioration de la situation des enfants dans les familles bénéficiaires.

La deuxième phase du projet de filets sociaux de sécurité a élargi son champ d'intervention dans les zones d'urgence, en tenant compte des enfants déplacés ou vivant dans les communautés d'accueil (comme dans la région de l'extrême nord). Ces programmes de protection sociale desservent plus de 4,2 millions d'enfants. Cependant, un grand nombre d'enfants n'ont pas accès à ces programmes en raison d'obstacles financiers ainsi que de facteurs techniques et logistiques Malgré une situation économique et financière difficile, les dépenses publiques sociales dans l'éducation et la santé ont augmenté en 2017 d'environ 75 milliards CFA et représentent 18,7% cent des



dépenses totales de l'Etat, contre 17,5% en 2016. Cette augmentation des dépenses sociales concerne essentiellement le secteur de l'éducation ; les dépenses de santé ont légèrement diminué en 2017 (elles représentent moins de 5% du budget de l'État, loin de la déclaration d'Abuja). Néanmoins, les dépenses de santé par habitant ont légèrement augmenté, passant de 46 USD en 2012 à 48 USD en 2017, ce qui situe le Cameroun dans la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les dépenses de protection sociale (pensions et subventions exclues) sont estimées en moyenne sur la période 2012-2017 - à 3,5% du budget de l'État. Ils représentent environ 1% du PIB de 2017, en hausse par rapport à 0,57% en 2012. Outre la hausse des budgets sociaux, le Cameroun doit encore améliorer l'accès et la qualité des services et accroître l'efficacité des dépenses dans les secteurs sociaux.

La mise en œuvre de la deuxième phase des programmes de protection sociale et de transferts monétaires a permis d'accroître le nombre d'enfants couverts par de tels programmes, y compris dans des contextes humanitaires. Plus de 229 000 enfants ont été couverts par des programmes de transferts monétaires en 2018, contre 142 000 en 2017, ce qui représente une augmentation significative. L'UNICEF a effectué des évaluations dans les zones touchées par le conflit et développé des partenariats dans le domaine de la protection sociale avec la Banque mondiale, le HCR et le PAM.

#### **11. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles ?**

- Promotion de l'accès des femmes aux services de santé à travers l'extension de la couverture sanitaire universelle ou des services de santé publics
- Développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, des services de santé mentale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH**
- Campagnes de sensibilisation du public et de promotion de la santé spécifiques en matière d'égalité des sexes**
- Formation relative à la sensibilité au genre pour les prestataires de soins de santé**
- Renforcement de l'éducation sexuelle complète dans les écoles ou par le biais de programmes communautaires**
- Accès aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes et les filles réfugiées, et pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires**
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Afin de favoriser l'accès aux soins de santé de reproduction chez les adolescents, des cliniques pour adolescents ont été ouvertes dans des formations sanitaires et 2 points de prestations ouvertes dans les CMPJ et 1 au Centre médico-social de l'université de Maroua.

Leur localisation se présente comme suit :

#### **EXTREME-NORD**

H.R Maroua, HD de Mokolo, Kaélé, Roua, Moutourwa, Guidiguis,

#### **USRA/NORD**

H Régional de Garoua, HD de Figuil, Guider, Lagdo, Pitoa, Golombe

#### **USRA/ADAMAOUA**

HR Ngaoundéré

#### **USRA/EST**

HR Bertoua, HD de : Abong-Mbang et Batouri

#### **PPS CMPJ Régional Bertoua**

#### **PPS CMS/UMA, CMPJ de Pitoaré et Domayo**

Les principales interventions ont porté sur :

- le renforcement des Capacités de 150 acteurs en SRA, notamment 50 formateurs des formateurs (10 Régions), 80 prestataires et 20 superviseurs, 105 pairs conseillers ados/jeunes en 2015/2016 ;
- la mise en place des Unités SRA dans 15 FOSA soit 4 hôpitaux régionaux et 11 HD en 2014 ;
- l'appui à 4 Centre Médico sociaux des Universités de Yaoundé 1 et 2, Ngaoundéré et Maroua en équipement et matériel médicaux en 2015 ;

- l'équipement de 3 points de prestations dans les CMPJ de Bertoua, Domayo et Pitoaré (Maroua) en 2015 ;
- le renforcement du mécanisme de référence des AJVVIH entre le Groupe Technique Régional (GTR), le Centre de Traitement Agréé (CTA) et l'Unité SRA de l'Hôpital Régional de Bertoua en 2015 ;
- l'élaboration des outils de supervision, de collecte des données spécifiques ados/jeunes dans les FOSA en 2016 ;
- la fourniture de services à 12 632 adolescents et jeunes en 2016 ;
- la prise en charge médicale à 30 AJVVIH (Bilan pré-thérapeutique y compris le comptage CD4) et psychosociale en 2016 ;
- la fourniture de services à 1038 jeunes et la sensibilisation de masse auprès de 1 500 jeunes en SRA.

En ce qui concerne l'éducation sexuelle et procréative et aux droits en la matière, L'arrêté interministériel conjoint N° 281/07 /MINEDUB/MINESEC du 18 janvier 2007 Portant intégration des curricula d'EVF/EMP/VIH/sida dans les programmes de formation et d'enseignement au Cameroun a introduit au primaire et au secondaire l'Education Sexuelle Complète.

A ce jour, le projet pédagogique est disponible, le manuel d'intégration dans les différentes disciplines. Les curricula d'enseignement sont disponibles ainsi que les livres pour les élèves.

On note qu'en 2015/2016:

- 1 818 enseignants et encadreurs formés sur l'ESI dans la Région de l'Est ;
- 61 701 ados et jeunes ayant bénéficié de l'ESI en milieu scolaire, extrascolaire et dans les communautés ;
- Supports pédagogiques de sensibilisation et de formation scripto-audiovisuels produits:
  - o Curriculum d'EVF/EMP/VIH&SIDA : 600 exemplaires,
  - o Guide pour le développement des compétences: 600,
  - o Guide pédagogiques d'EVF/EMP/VIH&SIDA: 600,
  - o Coffrets de fiches pédagogiques SRA: 4500,
  - o Manuels vivre ensemble: 16 500,
  - o Dépliants sur 15 thèmes SRA: 240 000,
  - o Affiches de sensibilisation « Lionnes indomptables »: 8000,
  - o Didacticiel d'autoformation et film d'éducation thématique: 200,
  - o 1 320 enseignants des enseignements secondaires dans tous le pays ;
- la production et l'édition de six numéros du journal 100% Jeune en versions française et anglaise, soit 90 000 exemplaires

- la production et la diffusion de 248 émissions radio pour un total de 2 176 appels et 7029 sms/messages whatsapp reçus
- l'atteinte de 2 084 jeunes et adolescents soit 449 filles grâce à la ligne verte de l'ACMS
- la diffusion de la campagne Santé de Reproduction des Adolescents (SRA) Génération réglo (675 diffusions du spot radio et 130 diffusions du spot télé).

#### ☞ **Formation relative à la sensibilité au genre pour les prestataires de soins de santé**

Il faut noter que :

- un guide de prise en charge médicale et psychosociale des survivantes des VBG a été élaboré ;
- environ 300 prestataires de santé ont été formés à la prise en charge médicale des VBG ;
- un réseau de prise en charge des survivantes de VBG a été mis en place.

#### ☞ **Développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, des services de santé mentale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH**

La stratégie du secteur de la santé est axée sur la prévention des maladies transmissibles touchant les personnes les plus vulnérables. Elle préconise le développement de mécanismes de partage des risques afin de faciliter l'accès financier aux soins de santé pour les plus vulnérables et les plus démunis. La stratégie des services sociaux analyse la situation de chaque catégorie vulnérable, en particulier les femmes et les enfants, et identifie les actions clés nécessaires pour contribuer à réduire les inégalités/exclusions sociales et à promouvoir la cohésion sociale (garantir un revenu minimum aux populations les plus vulnérables, promouvoir l'assurance maladie, réduire les risques de vulnérabilité aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine).

En 2014, dans le cadre de la PTME, 2.246 femmes sur un total de 2.775 soit 80% des femmes enceintes séropositives vues (27 % de la cible) ont bénéficié des ARV pour la PTME. En outre, 331.430 jeunes et adolescents de 10 à 24 ans ont été mobilisés pour la prévention du VIH. Plus de 15% fréquentent les services socio-sanitaires de SR et VIH/Sida conviviaux. A la faveur du counseling, 14914 adolescents et jeunes de 10 à 24

ans connaissent leur statut sérologique et 77% d'entre ceux testés positifs bénéficient d'une prise en charge globale.

Au cours du cycle de programme 2014-2017, l'UNICEF a soutenu le renforcement des capacités des agents de santé afin de permettre l'élargissement des services de SMNI et le renforcement des agents de santé communautaires afin d'accroître la demande de PTME. L'UNICEF a apporté son soutien à la phase pilote Option B + (2013), à la phase d'extension (2014-2015) et à la phase de développement (2016).

Bien que l'option B + soit mise en œuvre au niveau national, la zone d'intervention de l'UNICEF pour la période 2016-2017 était limitée à 9 districts de santé prioritaires dans les régions du nord et de l'ouest et dans les zones d'urgence (Est et Extrême-Nord). Les femmes enceintes séropositives recevant l'option antirétrovirale B + sont passées de 54% à la fin de 2014 à 79% en 2016, ce qui témoigne de la progression vers l'objectif de 90% prévu pour la fin de 2017.

Au niveau macro, deux documents stratégiques sur le VIH ont été finalisés en 2016-2017. Le plan opérationnel d'élimination de la transmission mère-enfant du VIH 2016-2017 (PTME) et le plan opérationnel national pour accélérer la prise en charge et le traitement du VIH pour les enfants et les adolescents 2016-2018. Les objectifs visés étant de faire en sorte que 90% des femmes enceintes séropositives soient mises sous option B+ (traitement antirétroviral à vie) d'ici la fin 2017 et que 76% des enfants et des adolescents soient sous traitement ARV (TARV) d'ici la fin 2018.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces deux plans, le Ministère de la Santé a adopté la stratégie « tester et traiter » recommandée par l'OMS et a diffusé d'autres directives telles que le dépistage systématique du VIH dans tous les centres de santé, le dépistage gratuit du VIH pour les enfants de moins de 15 ans et les femmes enceintes, et a subventionné le suivi clinique pour les personnes vivant avec le VIH/sida.

La participation de l'UNICEF au passage à l'échelle nationale de l'option B+ s'est focalisée sur neuf districts de santé prioritaires dans les régions du Nord et de l'Ouest et dans les zones d'urgence. L'UNICEF a soutenu la mise en œuvre d'interventions visant à augmenter la couverture du conseil et dépistage du VIH parmi les femmes enceintes et favorisant la rétention des femmes enceintes et allaitantes dans les programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH (PTME).

Le premier Forum national sur la PTME, la prise en charge et le traitement du VIH pour les enfants et les adolescents a été organisé à Yaoundé en octobre 2016. Plus de 350 participants des 10 régions du Cameroun y ont assisté. L'objectif était de générer un nouvel élan et de définir une vision stratégique et des actions prioritaires visant à accélérer l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et renforcer l'accès au TARV chez les enfants et les adolescents. Les expériences, les innovations, les

meilleures pratiques et les leçons apprises ont été partagées. Trois présentations de l'UNICEF – deux sur la recherche de cas d'infection à VIH chez les enfants et des adolescents dans la région du Nord et une sur le dépistage du VIH chez les hommes – ont été récompensées.

Le programme de lutte contre le VIH chez les adolescents, qui comprend le dépistage, le traitement, l'éducation par les pairs et d'autres services associés, a également priorisé en raison de contraintes budgétaires neuf districts dans les régions du Nord et de l'Ouest et trois districts dans les régions de l'Est et du Nord-Est. Au total, 1 200 pairs éducateurs provenant de 19 groupes de jeunes, ainsi que 120 superviseurs et 108 membres du personnel des partenaires de la société civile ont été formés à la conception et à la mise en œuvre de plans intégrés de communication sur le changement de comportement. L'objectif était de responsabiliser les adolescents en termes de sensibilisation et mobilisation de leurs pairs pour le dépistage du VIH.

Le Cameroun participe à l'initiative All In End adolescents AIDS depuis mai 2015. La première phase de l'évaluation pays, qui a consisté en une évaluation rapide et une évaluation des programmes nationaux de lutte contre le VIH pour les adolescents, dont les résultats ont été utilisés pour plaider en faveur de l'amélioration de la couverture des services de prévention, de traitement et de prise en charge des adolescents. La deuxième phase une analyse des goulots d'étranglement en matière d'accès des adolescents à des services de santé adaptés aux jeunes – a été menée dans la ville de Douala.

En 2016, le conseil et dépistage du VIH a été proposé à 6 796 adolescents fréquentant les établissements de soins de santé et les équipes de dépistage mobile du Comité National de Lutte contre le Sida. Tous les adolescents testés séropositifs ont été accompagnés vers les centres de traitement. En 2017, les campagnes de sensibilisation et de mobilisation pour le conseil et dépistage volontaires du VIH seront intensifiées. L'UNICEF a continué de soutenir l'intégration du VIH dans la planification et l'intervention d'urgence. Sur 655 femmes enceintes séropositives sous TARV et se trouvant dans des situations humanitaires, 106 ont pu poursuivre leur traitement. Le pourcentage de femmes enceintes séropositives sous option B+ est passé de 54% fin 2014 à 79% en 2016 (contre une cible de 90% d'ici la fin de 2017).

En 2017, l'accent a été mis sur la supervision formative pour améliorer la qualité des soins dispensés aux femmes et aux enfants exposés en mettant en œuvre les règles et normes de performance de la PTME. La collecte et l'analyse des données ont été renforcées. La mobilisation et l'engagement de la communauté ont été soutenus pour améliorer la rétention des femmes séropositives sur le traitement antirétroviral grâce aux nouvelles technologies (M-health et U-Report).

En 2018, au cours de la campagne de sensibilisation du public et des autres services fournis par les centres de jeunesse, 109 000 adolescents ont été desservis par un

ensemble intégré de services, tandis que 254 327 U-Reporters ont participé à des initiatives d'engagement civique.

Les Jeux FENASSCO de Ngaoundéré et de l'Université de Maroua (2018), ainsi que la campagne de juillet « Vacances sans SIDA »2018 ont permis de faire passer aux adolescents et aux jeunes des messages sur le traitement et les soins préventifs du VIH. Ainsi, 349 800 adolescents et jeunes ont bénéficié d'un conseil et d'un dépistage du VIH ; tous les adolescents et les jeunes testés pour le VIH ont été mis sous antirétroviraux. Ces cadres ont également été utilisés pour augmenter la population d'U-Reporters et l'utilisation du téléphone sans frais. Le nombre d'U-reporters est passé de 121 837 en 2017 à 254 327 à la fin de 2018. Au total, 36 866 adolescents et jeunes ont eu accès à des informations sur le VIH / sida, la santé procréative des adolescents et d'autres sujets (enregistrement des naissances, vaccination, violence à l'égard des femmes et des enfants, mariage des enfants). Les informations, les conseils et les connaissances sur les points de soins et les traitements existants près de leurs localités les ont aidés à rechercher la prévention du VIH.

Les connaissances et les compétences des adolescents et des jeunes ont été renforcées en collaboration avec les structures décentralisées des ministères des enseignements secondaires ; de l'enseignement supérieur ;de la Jeunesse et éducation civique et avec des organisations de jeunesse.

L'appui aux interventions de PTME s'est poursuivi dans 10 districts de santé. Dans les quatre régions soutenues, 93% des 37 362 femmes reçues pendant les soins prénatals ont été dépistés pour le VIH et 94% (709) des femmes séropositives ont été mises sous ARV. Afin de retenir les femmes enceintes/ allaitantes sous traitement antirétroviral tout au long de la vie, une assistance technique a été fournie au CNLS pour élaborer la note conceptuelle sur les « mères-mentors », qui jouera un rôle central dans les campagnes de communication visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à mobiliser la demande et l'utilisation durable des services de PTME.

Mentionner les actions mises en place par le Programme en faveur de l'amélioration des couvertures vaccinales. On a ainsi pu atteindre le statut d'élimination du tétanos néonatal – supplémentation en vitamine A des enfants et adolescentes

La mobilisation sociale est essentielle pour améliorer la performance des campagnes de vaccination de masse. À cet égard, l'UNICEF a appuyé en 2017 le développement de matériel de communication ; la diffusion de 122 spots radio et annonces télévisées sur la vaccination, permettant d'atteindre 1,1 millions de téléspectateurs ; la formation à la communication interpersonnelle de 176 associations de femmes, réunissant plus de 9 000 membres ; et le renforcement de la mise en œuvre du Forum du Gouverneur, une initiative de plaidoyer impliquant les leaders locaux dans l'amélioration de la couverture vaccinale contre la poliomyélite dans leurs régions.

S'agissant du renforcement du système, l'on note :

- la formation de 1648 prestataires de santé en soins obstétricaux d'urgence et planification familiale ;
- l'équipement des formations sanitaires en matériel médical, ambulances, moto-ambulances ;
- l'établissement d'un curriculum national de formation des sages-femmes dans 10 écoles de sage-femme nouvellement créée ;

En ce qui concerne le planning familial (PF) :

- l'acquisition et sécurisation des produits contraceptifs et de planification familiale, qui ont conduit à des estimations annuelles de 51645 grossesses non-désirées et 196 décès maternelles évités.

Pour ce qui est de la lutte contre les fistules obstétricales (FO) :

- l'élaboration d'un plan stratégique de lutte contre les fistules obstétricales au Cameroun (2018-2023) ;
- la réparation de 457 cas de fistules obstétricales au Centre National de Réparation des Fistules crée avec l'appui de l'UNFPA ;
- la prévention ciblée de la fistule obstétricale chez les adolescentes.

S'agissant particulièrement des femmes, le Gouvernement à travers le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a élaboré un "Plan sectoriel de lutte contre le VIH, le Sida et les IST Femmes et Familles" pour la période 2013-2015 qui a été révisé en 2017. Seulement, ce document, n'a pas connu de mise en oeuvre, faute de ressources financières disponibles.

Dans la même lancée, le Cameroun a révisé son Plan Stratégique National qui va de 2014 à 2017 et s'aligne sur l'UNDAF. Le processus de révision a fait l'objet d'une analyse genre conduite par ONUSIDA et ONU Femmes qui a permis de relever un ensemble de faiblesses dans la réponse et qui justifieraient le taux encore élevé de la prévalence chez les femmes et jeunes filles. Cette étude montre d'ailleurs que la féminisation du VIH/SIDA est due moins à des facteurs médicaux qu'à des facteurs socio-culturels. Bien qu'abordées, les préoccupations de genre ne sont pas suffisamment prises en compte dans ce document de référence, d'où la nécessité d'apporter un appui au Gouvernement dans ce sens.



Une Politique Nationale de Genre a été adoptée par le Gouvernement.Elle aborde sommairement la question de VIH dans l'axe qui porte sur la santé.Un plan d'action multisectoriel de mise en oeuvre de la PNG est en cours de préparation.Il sera question d'accompagner le Gouvernement dans la prise en compte transversale de la dimension VIH dans ce document.Bien plus, ONU femmes se proposé de développer une stratégie nationale Genre et VIH afin d'aborder de manière globale cette thématique qui n'est pas perçue comme une prorité dans les politiques nationales.

S'agissant de la budgétisation, le volet Genre et VIH presente encore une grande faiblesse au niveau du pays.Déjà, l'on note une très faible mobilisation des ressources nationale pour le fiancement du VIH. Plus encore, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille reste parmi les départements disposant du plus faible budget du Gouvernement; conséquemment, il n'existe pas une ligne de financement pour la lutte contre la féminisation du VIH.

En appui aux efforts du Gouvernement à travers le groupe de travail VIH/Sida, 10 agences du Système des Nations unies (OMS, PNUD, ONU Femmes, UNICEF, UNESCO, PAM, BIT, PNUD, UNFPA, HCR) exécutent depuis 2004 un plan conjoint SIDA dans le cadre du Cosponsoring ONUSIDA.ONU Femmes, fait partie de cette équipe de travail qui chaque année élabore un plan d'actions sur la base des priorités de chaque agence. Des réunions régulières de suivi de la mise en œuvre du plan se tiennent ainsi que des revues à mi-parcours et annuelle. Il est important de noter que le plan est fortement adossé au Plan Stratégique national et constitue la part de contribution des nations unies dans sa mise en œuvre en dehors d'autres appuis multiformes.

ONU Femmes a été sollicité pour appuyer le Gouvernement dans la prise en compte du genre dans la Note Conceptuelle du Fonds Mondial pour les deux derniers rounds. Mais ONU Femmes n'est pas souvent associé dans la mise en œuvre. Pourtant, un projet de MOU était en cours de signature entre ONU Femmes et le CNLS (Comité National de Lutte contre le Sida) pour accompagner le Gouvernement (assistance technique) dans la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la Note conceptuelle et le Plan Stratégique National.

Au cours de l'année 2014, ONU Femmes a sollicité et reçu un financement des fonds UBRAF pour conduire un projet dénommé : « **Appui à la riposte nationale contre le VIH et SIDA chez les femmes et filles exposées, infectées ou affectées dans les zones à forte prévalence au Cameroun** ».

Ce projet a été exécuté pour une durée de 6 mois dans les régions du Centre (Yaoundé), Littoral(Douala) et Sud-ouest avec l'appui de trois (03) partenaires : Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille- L'Institut de Formation et de Recherche Démographiques- l'ONG Cameroon Youths and Students' Forum for Peace (CAMYOSFOP).

Les bénéficiaires du projet étaient les femmes vivant avec le VIH, les victimes/survivantes de VBG, les populations infectées ou affectées et les hommes et jeunes engagés dans la lutte contre le VIH/VBG. Il convient de mentionner que ce projet a connu des résultats significatifs dans les zones concernées.

Entre autres résultats visibles en 2014, l'on peut noter:

-Recrutement de 2 cabinets de conseil juridique mandatés par ONU Femmes pour l'assistance/orientation juridique (frais de dossier, services d'avocat...) à 118 femmes vivant avec le VIH et /ou survivantes des VBG à Oundé et Douala;

-Pour renforcer le pouvoir économique des femmes VVIH, la réalisation de 5 microprojets générateurs de revenus portés par les associations de femmes VVIH (location de chaises, location de couverts, couture, fabrication d'aliments de personnes séropositives, élevage de poulets de chair). Ces projets ont bénéficié à plus de 142 femmes membres de ces associations et leurs familles qui en tirent profit;

-Afin d'apporter une réponse globale aux personnes vivant avec le VIH, ONU Femmes a également mis en place une unité de prise en charge holistique du VIH/VBG au Centre de Promotion de la femme et de la Famille de Douala 1er avec une ligne verte, un espace d'hébergement temporaire, des équipes de conseillers et un système de référence;

-Dans le cadre de la Sensibilisation, il y'a eu la réalisation de 5 microprogrammes avec des spots, la mise en place d'un réseau d'hommes et de jeunes engagés dans la lutte contre le VIH (He for She) et l'appui à l'élaboration d'un plan d'action, l'appui à la mise en place d'un autre réseau des communicateurs engagés dans la lutte contre le VIH et l'appui à l'élaboration de leur plan d'action, la conduite d'une étude sur les liens entre le VIH et les VBG, le partenariat avec les médias télé scripto visuels, la production de supports (affiches, dépliants, tee-shirts, autocollants, panneaux, pour la communication et sensibilisation. Au total, l'on estime à plus de 900 000, les populations suffisamment touchées par les actions de Sensibilisation au cours de la période, hormis les communications de masse réalisées sur le territoire national;

En 2015, les principales actions et résultats obtenus ont porté sur:

- Appui à la création de 2 réseaux de jeunes filles engagées dans la lutte contre le VIH à Yaoundé et à Douala. Le réseau de Yaoundé est constitué de 30 membres issus des universités de la place. Le réseau de Douala est constitué de jeunes filles et encadreurs des clubs santé de 10 établissements scolaires ;
- Renforcement des capacités des réseaux de jeunes filles (70 personnes formées) mis en place sur les stratégies de lutte contre le VIH, l'utilisation des réseaux

sociaux pour la réduction de leur vulnérabilité, le plaidoyer en matière de genre, droits humains et VIH et appui à l'élaboration de plan d'actions pour l'année 2016 ;

- Appui à la création de 3 plateformes sur la lutte contre le VIH auprès de jeunes filles créées sur les réseaux Facebook-Whatsapps-You Tube-A ce jour plus de 7000 jeunes filles inscrites soit 4800 sur Wathsapps et 2200 sur Facebook ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et techniques du réseau des garçons Boys to Boys engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA créé par ONU Femmes en 2015 (75 nouveaux membres affiliés aux réseau-Organisation d'une session de formation de 25 jeunes sur la sensibilisation contre les IST/ VIH-SIDA- un plan d'action du réseau élaboré pour l'année 2016) ;
- Organisation de 5 sessions télévisées d'information et de sensibilisation de masse sur le Genre et VIH à travers l'émission « Jeunesse, Parlons-en » (250 femmes et filles participantes à l'émission directement sensibilisées sur la féminisation du VIH. Plus de 10.000 personnes indirectement touchées) ;
- Conception, édition et distribution d'outils d'information et de sensibilisation sur Genre et VIH auprès de 500 jeunes de l'Université de Buea et 1000 jeunes du Conseil National de la Jeunesse lors de la campagne des 16 jours sur les violences et de la semaine camerounaise de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Renforcement des capacités organisationnelles et techniques du réseau des professionnels de la communication engagés dans la lutte contre le VIH/SIDA créé par ONU Femmes en 2015 (20 nouveaux membres affiliés au réseau-30 communicateurs formés sur la diffusion de messages d'IEC-Un plan d'action élaboré pour l'année 2016) ;
- Sensibilisation de 286 920 personnes incluant 102 040 hommes et 184 880 femmes composés de réfugiés des sites de Gado,Lolo, Mbilé, Timangolo, Minawao, Borgop et Ngam, des déplacés internes et des communautés hôtes sur la prévention du VIH/SIDA, les VSBG, la cohésion sociale, les mariages précoces et forcés ;
- Mise en place de 4 centres de prévention et de prise en charge des Violences sexuelles et basées sur le genre (Call Centers) associés au VIH/SIDA au sein des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille de Maroua, Mora, Mokolo, Bertoua ;

- Mise en place de 3 unités de prévention et de prise en charge des Violences sexuelles et basées sur le genre (gender desks) auprès des commissariats de police de Bertoua, Batouri et Meiganga. ;
- Renforcement de 4 espaces de cohésion des femmes dans les sites de réfugiés et création de 3 nouveaux espaces pour la prise en charge psychosociale des VBG et VIH et la référence ;
- 151 acteurs humanitaires formés sur la prévention et la prise en charge des violences sexuelles et et basées sur le genre ;
- 150 fonctionnaires de police des zones humanitaires formés sur la protection des femmes et enfants en situation humanitaire de conflit armé et non armé ;
- 30 membres des associations de femmes VIH+ formées dans l'élaboration des business plan et 30 business plans élaborés pour le développement des activités économiques de résilience au VIH ;
- 30 membres des OSC y compris les femmes VVIH et TS mises en réseau et formées dans la lutte contre le VIH, le plaidoyer en vue de l'accès aux services sensibles au genre, droits humains et VIH ;
- Renforcement du call center VBG/VIH de Douala 1<sup>er</sup> et formation de l'équipe sur la prise en charge psychosociale et la référence ;
- 25 points focaux VIH et Genre du JUNTA, UNGTG et GTEG formés sur la prise en compte de la perspective genre et droits humains dans les stratégies VIH et de la dimension VIH et droits humains dans les stratégies genre ;
- Conduite d'une étude (qualitative et quantitative) sur les « liens entre le VIH/SIDA et les Violences Basées sur le Genre dans les régions à forte prévalence de VIH/SIDA au Cameroun : Centre, Littoral et Nord ;
- Renforcement des capacités de 21 points focaux Genre et VIH des ministères et autres acteurs nationaux sur l'utilisation des indicateurs globaux sur l'égalité de genre et le VIH ;
- Renforcement des capacités de 30 points focaux genres du Gouvernement sur la prise en compte des liens entre la santé, le VIH et le Genre dans la planification et la budgétisation des ministères sectoriels ;

- Conduite d'une étude sur les actions prises dans les domaines du Genre/VIH dans les politiques, programmes et budgets nationaux et révision de la stratégie Genre/VIH ;
- Appui du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille à la révision du plan sectoriel « Femmes, Famille et VIH » 2013-2015 et à l'élaboration d'une stratégie nationale genre et VIH 2016-2018 ;
- Appui d'ONU Femmes à la prise en compte du genre dans la Note conceptuelle conjointe TB/VIH approuvée par le Fonds Mondial 2016.

Au cours de l'année 2016, les principaux résultats obtenus portent sur :

- Appui à la finalisation et adoption du Plan d'action Femmes, Famille et VIH 2016-2020 ;
- Conception, production et diffusions de 3000 outils de sensibilisation sur le VIH en lien avec le genre (Tee shirts, affiches, dépliants...) ;
- Conception, production de 3000 exemplaires et diffusion d'une bande dessinée sur l'éducation des jeunes sur le VIH ;
- Sensibilisation de 880 étudiants et 15 personnels enseignants et administratifs sur Genre et VIH/SIDA, prévention et protection des droits humains à l'Université de Yaoundé 1 et Université panafricaine de Buea ;
- Formation de 25 points focaux VIH et Genre sur le positionnement du genre dans les plans sectoriels VIH pour une atteinte des objectifs 90\*90\*90 à Kribi ;
- Formation de 30 responsables des genders desks, call centers et directeurs des CPFF sur les POS, la prise en charge psychosociale et communautaire en matière de VBG et VIH à Yaoundé ;
- Mise en place d'un stand conjoint ONU Femmes, Plan International, MINPROFF à la CAN féminine 2016: 488 visiteurs sensibilisés aux VBG, VIH, GHM à Yaoundé ;
- Formation de 30 Femmes issues des populations clés (PS et WSW) sur genre, prévention du VIH et protection des droits humains pour les 90-90-90 à Mbalmayo ;
- Formation de 30 points focaux genre des départements ministériels sur le genre et VIH à Ebolowa ;
- Appui au fonctionnement des unités VBG/VIH logés aux Centres de Promotion de la Femme de Bertoua et Douala 1<sup>er</sup> ;

-Appui financier pour un montant de 6 millions aux AGR de 7 associations de femmes vivant avec le VIH et des femmes issues des populations clés travaillant sur le VIH de Douala Total:16 bénéficiaires ;

-Appui à la finalisation et adoption du Plan d'action Femmes, Famille et VIH 2016-2020 ;

-Conception, production et diffusions de 3000 outils de sensibilisation sur le VIH en lien avec le genre (Tee shirts, affiches, dépliants...) ;

-Conception, production de 3000 exemplaires et diffusion d'une bande dessinée sur l'éducation des jeunes sur le VIH ;

-Sensibilisation de 880 étudiants et 15 personnels enseignants et administratifs sur Genre et VIH/SIDA, prévention et protection des droits humains à l'Université de Yaoundé 1 et Université panafricaine de Buea ;

-Formation de 25 points focaux VIH et Genre sur le positionnement du genre dans les plans sectoriels VIH pour une atteinte des objectifs 90\*90\*90 à Kribi ;

-Formation de 30 responsables des genders desks, call centers et directeurs des CPFF sur les POS, la prise en charge psychosociale et communautaire en matière de VBG et VIH à Yaoundé ;

-Mise en place d'un stand conjoint ONU Femmes, Plan International, MINPROFF à la CAN féminine 2016: 488 visiteurs sensibilisés aux VBG, VIH, GHM à Yaoundé ;

-Formation de 30 Femmes issues des populations clés (PS et WSW) sur genre, prévention du VIH et protection des droits humains pour les 90-90-90 à Mbalmayo ;

-Formation de 30 points focaux genre des départements ministériels sur le genre et VIH à Ebolowa ;

-Appui au fonctionnement des unités VBG/VIH logés aux Centres de Promotion de la Femme de Bertoua et Douala 1<sup>er</sup> ;

-Appui financier pour un montant de 6 millions aux AGR de 7 associations de femmes vivant avec le VIH et des femmes issues des populations clés travaillant sur le VIH de Douala Total:16 bénéficiaires ;

Conduite d'une cartographie et risque et vulnérabilités des femmes et filles au VIH dans les zones humanitaires ;

Les réalisations de 2017 portent sur :

-Recrutement et mise à disposition du Gouvernement et partenaires d'un consultant pour l'appui à la prise en compte du genre dans la Note Conceptuelle du Fonds Mondial 2018-2020 et dans le Plan Stratégique National 2018-2022 ;

-Participation à la retraite régionale ONU Femmes sur la lutte contre les Violences basées sur le Genre tenue en Afrique du Sud en 2017 et partage de l'expérience du Cameroun dans la combinaison lutte contre les VIH/VBG ;

En 2018, les principaux résultats obtenus portent sur :

-Mise en place de 8 call centers VBG/VIH au sein des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille pour la prévention et la gestion des cas de VBG et VIH associés avec lignes vertes ;

-Formation de 60 responsables des genders desks, call centers et directeurs des CPFF sur les Procédures standards Opérationnelles (SOP), la prise en charge psychosociale et communautaire en matière de VBG et VIH à Yaoundé ;

-Sensibilisation de 880 étudiants et 15 personnels enseignants et administratifs sur Genre et VIH/SIDA, prévention et protection des droits humains à l'Université de Yaoundé 1 et Université panafricaine de Buea ;

-Formation de 250 Femmes issues des populations clés (PS et WSW) sur genre, prévention du VIH et protection des droits humains pour les 90-90-90 ;

-Conduite de cartographies de risque et vulnérabilité des femmes et filles aux VIH et VIH dans camps de réfugiés de Gado Badzere (Réfugiés centrafricains) et Minawao (Réfugiés nigériens) ;

-Conduite de 2 études dont une quantitative (Ampleur et déterminants) et une qualitative (cerner les attitudes, perceptions et les pratiques) sur Les liens entre le VIH/sida et les violences basées sur le genre dans les régions à forte prévalence de VIH/sida au Cameroun : centre, littoral et nord ;

-Mise en place d'un réseau de communicateurs engagés dans la lutte contre les VBG et le VIH (Netcom Gender) et renforcement des capacités des membres du réseau sur Genre, VIH, Droits humains.

☞ **Campagnes de sensibilisation du public et de promotion de la santé spécifiques en matière d'égalité des sexes**

- Campagnes de sensibilisation du public et de promotion de la santé spécifique en matière d'égalité des sexes : causeries éducatives en milieu scolaire ou par le biais de programmes communautaires ;
- le renforcement des capacités des femmes et des filles en informatique ;
- la formation des femmes et des filles en e-commerce.

☞ **Renforcement de l'éducation sexuelle complète dans les écoles ou par le biais de programmes communautaires**

Les interventions menées dans ce domaine ont permis :

- l'élaboration du premier plan stratégique en santé reproductive des adolescents et jeunes (SRAJ), 2016-2020 ;
- l'élaboration du guide national d'éducation complète à la sexualité (ECS) ;
- l'appui à l'élaboration du projet pédagogique harmonisée d'ECS en milieu scolaire ;
- l'intégration des modules d'ESI dans les curricula de formation dans les structures extra-scolaire ;
- la formation de 3226 acteurs sur l'ECS (enseignants, encadreurs CMPJ, leaders de jeunes et pairs éducateurs ;
- la formation de 100.000 adolescents sur l'ECS en milieu scolaire, extra-scolaire et dans les communautés de 04 régions d'intervention (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est) y compris dans les zones humanitaire ;

Dans le Programme Prévention primaire du VIH chez les adolescents l'UNICEF appuie le MINJEC, le MINESEC, les OSC pour l'éducation complète à la sexualité.

Au MINESEC, l'appui se fait à travers les activités post et périscolaires. Dans ce cadre, les clubs santé bénéficient d'un accompagnement pour :

- l'élaboration des cartographies de risque et vulnérabilité et des micros plans intégrés de communication ;
- la formation des superviseurs de pairs éducateurs sur les modules intégrés IST/VIH/SR/VBG ;
- la mise à disposition des supports de sensibilisation et du matériel de fonctionnement de ces clubs ;
- les conseils et dépistage volontaire et l'accompagnement pour la prise en charge des adolescents/ jeunes testés positifs.

Avec le MINJEC, l'appui se fait en milieu extrascolaire. Dans ce cadre, les CMPJ et les OSC des jeunes bénéficient du même paquet d'activités. Le MINSANTE et le MINESUP sont également partenaires.



☞ **Accès aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes et les filles réfugiées, et pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires**

Au niveau de l'Extrême-Nord touché par une crise humanitaire, les interventions menées en 2018 avaient pour but l'amélioration de l'accès aux services des SR, VBG et santé mentale pour les personnes déplacées internes, les réfugiés hors camps, les retournés et les populations hautement vulnérables, ce qui a permis d'atteindre les résultats suivants :

- **Renforcement des capacités**
  - 20 structures (écoles, FOSA, autres acteurs humanitaires) ont été capacitées sur l'identification et la référence sur des cas de VBG pour la prise en charge médicale ;
  - 50 personnels de santé y compris les sages-femmes ont été formés en DMU-SR ;
  - 23 prestataires ont été formés sur la prise en charge médicale et psychosociale des VBG.
  
- **Offre de service SR :**
  - 1986 femmes enceintes ont été identifiées dans la communauté et orientées vers les formations sanitaires pour un accouchement sécurisé et gratuit ;
  - 17195 femmes/adolescentes ont bénéficié des services de SR en stratégie fixe et avancée.
  
- **Offre de service médical et soutien psychologique :**
  - 11 espaces sûrs pour la prise en charge des survivants de VBG ont été mis en place dans les régions l'Extrême-Nord, du Sud-Ouest, Nord-Ouest et de l'Est ;
  - 147 survivants de VBG ont bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité ;
  - 343 survivants de VBG, ont bénéficié d'un accompagnement psychologique ;
  - 1390 adolescents y inclut les mères adolescentes ont bénéficié d'un accompagnement psychologique selon les besoins (IST, VIH, grossesses non-désirées, drogues, etc...) ;
  - 322 adolescents et jeunes exposés à la radicalisation/extrémisme violent ont échappé à l'enrôlement des bandes armées, bénéficiant d'un accompagnement psychosocial spécifique ;
  - 25547 adolescents et jeunes ont été sensibilisés sur la disponibilité des services de SR et soutien psychologiques par les pairs conseillers.

- **Mobilisation et éducation des survivants des femmes, des filles, des garçons et des hommes :**
  - Mobilisation de plus 6629 personnes dont 4078 filles, 754 femmes, 1597 garçons et 200 hommes) communautés, leaders traditionnels/religieux ;
  - La communauté locale et nationale sensibilisée et conscientisées sur le mariage précoces et forcé et l'on a observé leur intérêt certain à refuser progressivement cette pratique ;
  - La mobilisation des médias dans le cadre de la lutte contre les VBG, appui à la production et diffusion des émissions radio et programmes ;
  - Conscientisation, éducation et prise en charge de 353 victimes/survivants (viol, agression sexuelle, agression physique, violences psychologique, dénis de ressources d'opportunités, et mariage forcée) et sur leurs droits y compris sexuels et reproductifs.
  
- **Implication des hommes et garçons dans la lutte contre la mortalité maternelle, les VBG, les pratiques culturelles néfastes et les mariages précoces ou forcés :**
  - 36 clubs des hommes engagés pour la lutte contre la mortalité maternelle, les VBG, les pratiques culturelles néfastes et les mariages précoces ou forcés, les membres desdits clubs (360) ont sensibilisé les communautés sur ces thématiques et ont touché environ 13500 membres des ménages dans les régions de l'Est et du Centre.

**12. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles ?**

- Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer**
- Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux de l'enseignement**
- Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation**
- Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement
- Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et à la maîtrise et la culture numériques**

- Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation**
- Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou de maternité**
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.).*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

- ☞ **Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer**

Les actions et interventions portent sur :

-l'adoption d'une stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation ;

- la mise en place du Programme « Ecole Amies des enfants, amies des filles » ;
- l'intensification de la sensibilisation et des plaidoyers dans les zones d'éducation prioritaires ;
- la suppression des frais exigibles à l'enseignement primaire
- l'adoption d'une loi sur la non-scolarisation des filles ;
- la mise en place du Programme d'incitation des filles à aller à l'école et à rester à l'école dans les zones d'éducation prioritaires avec un accompagnement spécial ;
- la construction des latrines séparées (garçons-filles, la motivation des parents sous forme de compensation alimentaire ;
- l'octroi des kits contenant des fournitures scolaires et autres accessoires nécessaires (cahiers, bics, crayons, livres, chaussures, garnitures, savon de toilette, lait de toilette, gants de toilettes, serviettes... avec l'appui de PAEQUE. Don du MINEDUB pour encourager l'envoi des filles à l'école, près de 10.000 kits distribués en 2018 ;
- la mise en place des Centres Communautaires Pré- Scolaires en vue de donner la possibilité aux communautés d'éduquer les enfants dans un système scolaire

non formel. Cette action vise à favoriser la scolarisation des enfants en zone rurale et ceux des familles pauvres. Elle permet également de libérer les filles retenues à la maison pour s'occuper de leurs cadets à aller à l'école;

- la production des livres de Mathématiques et de Lecture de la Section d'Initiation à la Lecture en langue Baka en vue d'encourager les garçons et particulièrement les filles pygmées de la région de l'Est Cameroun d'aller à l'école pilotée par Plan International Cameroon (droits et dignités BAKA, Décembre 2016) ;
- la création des clubs d'éducation civique dans tous les milieux éducatifs ;
- un congé de maternité et de paternité est accordé aussi bien à la fille qu'à l'auteur de la grossesse s'il est établi que ce dernier est inscrit dans un établissement secondaire public ou privé ;
- la possibilité pour les deux partenaires de retourner à l'école après l'accouchement de la fille ;
- l'exemption d'âge pour les filles victimes de mariage précoce désireuses de retourner à l'école ;
- l'organisation chaque année de la campagne mondiale « Because I am a girl » dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble du corps social pour la scolarisation des filles ;
- la vulgarisation des résultats de l'étude sur le développement des structures d'encadrement de la petite enfance ;
- le rapprochement des écoles des communautés ;
- la création et la construction des nouvelles écoles maternelles et primaires publiques ;

**Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux de l'enseignement**

Dans ce domaine, il faut citer :

- La révision des manuels scolaires pour en extirper les stéréotypes sexistes ;
- l'octroi des bourses d'Excellence aux filles de l'enseignement technique les plus méritantes. Cette activité est soutenue par le Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (PARETFOP) ;
- l'octroi des primes spéciales aux meilleurs lauréates des examens officiels ;
- l'octroi des bourses aux jeunes filles vulnérables dans l'Enseignement primaire (9000 bourses, 2017) ;
- des appuis aux étudiantes inscrites dans les filières scientifiques et technologiques de l'Enseignement Supérieur ;

- l'élaboration des curricula de la maternelle et du primaire depuis et leur mise en œuvre depuis septembre 2018, suivie de la formation des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique
- la réforme curriculaire et des manuels scolaires dans lesquels les rôles joués par la fille et le garçon n'ont pas un caractère discriminatoire ou sexiste ;
- la prise en compte de l'éducation sexuelle dans les réformes curriculaires, les programmes d'études et de formation des enseignants ;
- la mise en œuvre de l'Arrêté interministériel conjoint N° 281/07 /MINEDUB/MINESEC du 18 janvier 2007 Portant intégration des curricula d'EVF/EMP/VIH/sida dans les programmes de formation et d'enseignement au Cameroun a introduit au primaire et au secondaire l'Education Sexuelle Complète ;
- l'élaboration circulaire et application en cours du projet pédagogique et du manuel d'intégration du genre dans les différentes disciplines ;

On note par ailleurs qu'en 2015-2016 :

- 1 818 enseignants et encadreurs formés sur l'ESI dans la Région de l'Est ;
- 61 701 ados et jeunes ayant bénéficié de l'ESI en milieu scolaire, extrascolaire et dans les communautés ;
- des supports pédagogiques de sensibilisation et de formation scripto-audiovisuels ont été produits :
  - un Curriculum d'EVF/EMP/VIH&SIDA a été produit en 600 exemplaires,
  - un Guide pour le développement des compétences a été développé,
  - un Guide pédagogiques d'EVF/EMP/VIH&SIDA a également été développé,
  - 4 500 Coffrets de fiches pédagogiques SRA ont été acquis,
  - 8000 affiches de sensibilisation « Lionnes indomptables » ont été produits,
  - un didacticiel d'autoformation et film d'éducation thématique a été développé,
- la production et l'édition de six numéros du journal 100% Jeune en versions française et anglaise, soit 90 000 exemplaires trait ont de la SR ont été publiés ;
- 2 176 appels et 7029 sms/messages whatsapp reçus sur des thématiques telles que la SR ;
- la diffusion de la campagne Santé de Reproduction des Adolescents (SRA) Génération réglo (675 diffusions du spot radio et 130 diffusions du spot télé) ;
- la diffusion de la campagne Santé de Reproduction des Adolescents (SRA) Génération réglo (675 diffusions du spot radio et 130 diffusions du spot télé) ;

- l'organisation de deux ateliers (2018 et 2019) de revue des programmes, interventions et outils d'éducation sexuelle dans le cadre de la mise en œuvre du programme 03 « Our Rights, Our Lives, Our Future » au Cameroun

Les objectifs de ce programme se déclinent en 04 grandes composantes à savoir:

- un engagement politique fort en faveur de l'accès des adolescents et adolescentes à une ECS et à des services de SSR (Santé Sexuelle Reproductive) dans toute l'Afrique subsaharienne ;
- une ECS pour des comportements plus sûrs, une réduction des grossesses chez les adolescentes et l'égalité de genre ;
- des écoles et un environnement communautaire plus sûrs, sains et inclusifs pour tous;
- des données sur l'ECS et l'environnement scolaire plus sûrs.
- Programmes d'études des lycées et collèges (Secondaire général et technique) du Cameroun ;
- Programmes de formation des enseignants des Ecoles Normales d'Instituteurs (ENIEG/ENIET) du Cameroun ;
- Programmes de formation des enseignants des Ecoles Normales Supérieures (ENS/ENSET) du Cameroun ;
- Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation ;
- l'organisation des sessions d'appropriation de la notion du genre sont organisées en direction des responsables d'établissements qui à leur tour, font le relai auprès des enseignants
  - l'introduction des modules d'éducation civique au niveau scolaire, universitaire et extrascolaire;
  - la création des clubs d'éducation civique fonctionnels depuis 2015 dans tous les milieux éducatifs soit (3589 clubs d'Education Civique créés sur l'ensemble du territoire);
  - la promotion des valeurs citoyennes et le vivre ensemble parmi les jeunes et encadreurs du milieu éducatif ;
  - la formation de 80 leaders sociaux en matière d'éducation civique et d'intégration nationale à travers son Centre National d'Education Populaire.
  - l'amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et à la maîtrise et la culture numériques
  - l'octroi d'appuis aux étudiantes inscrites dans les filières scientifiques et technologiques de l'Enseignement Supérieur ;
  - le Projet« e- higher education» dont la mise en œuvre se traduit par

- la distribution de 500 000 ordinateurs “Paul Biya Higher Education Vision” (PBhev), don spécial du Chef de l’Etat aux étudiants des Universités d’Etat, des Instituts Privés d’Enseignement Supérieur (IPES), des Grandes Ecoles sous tutelle du Ministère de l’Enseignement Supérieur (ENSTP, INJS, SUP’PTIC) et de l’Institut Africain d’Informatique (2016-2018).
  - la construction , l’équipement et la mise en exploitation dans chacune des huit (08) Universités d’Etat du Cameroun et à l’Université Inter-Etats Cameroun-Congo (Site de Sangmélima) d’un Centre de Développement Numérique Universitaire ultramoderne sous la forme d’un grand bâtiment, surface de construction (400 à 1000 m<sup>2</sup>) capable d’accueillir en même temps 800 à 1000 étudiants et abritant minimalement: soit 10 centres
- **Pour l’enseignement à distance :**
    - la mise en place des salles de cours virtuelles ;
    - un système informatique de gestion de l’enseignement à distance ;
    - un studio de numérisation et de production des cours multimédias ;
    - un serveur d’accès à la bibliothèque numérique nationale.
  - **Pour l’administration universitaire :**
    - un système informatique de gestion universitaire harmonisée ;
    - un centre de stockage des données universitaires (university Data Center).
  - **Pour la communication électronique :**
    - une salle de vidéo conférence ;
    - les équipements d’interconnexion sécurisée des universités ;
    - la réhabilitation des réseaux informatisés locaux et installation des réseaux Hot spot Wifi dans les principaux campus des universités bénéficiaires.
  - **Pour la gestion du centre :**
    - des salles techniques et des bureaux administratifs ;
    - des équipements de télésurveillance et de monitoring des systèmes installés ;
    - la formation des personnels techniques et administratifs des Centres de Développement du Numérique Universitaire.
    - la Formation de près de 1 800 000 femmes en informatique, en partenariat avec l’IAI, opération soutenue par Madame Chantal BIYA, Première Dame

- la création du CETIC (Centre d'Excellence Africain en Technologies).
- la création et ouverture d'un centre d'impression 3D et d'un centre High Tech à l'ENSP Yaoundé (Ecole Nationale Supérieure Polytechnique).
- la création d'un Master professionnel en Sécurité des systèmes d'information et de Communication.
- la création d'une plate-forme de la formation à distance.
- le renouvellement du protocole d'accord entre le Gouvernement du Cameroun et l'Institut Africain des Sciences Mathématiques-Next Initiative Einstein (AIMS-NEI) avril 2019.
- Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation
- Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou de maternité
- le Gouvernement intensifie la campagne de promotion du planning familial, marquée par la vulgarisation des méthodes contraceptives et l'abrogation de la circulaire en vertu de laquelle une fille touchée enceinte pendant le cursus scolaire était exclue.

D'autres mesures sont prises telles que l'introduction dans les programmes scolaires de « l'Education à la vie familiale en matière de Population et à la prévention du VIH et SIDA » à cet effet, un manuel scolaire intitulé « Vivre ensemble ».

Dans le domaine de l'éducation, des efforts particuliers sont déployés pour accroître l'accès des filles, en particulier dans la population la plus vulnérable. En 2015, grâce au programme d'apprentissage accéléré en faveur des réfugiés non scolarisés, des populations déplacées internes (PDI) et des enfants de la communauté d'accueil, 45% des 11 559 enfants touchés étaient des filles. Afin d'améliorer la capacité des enseignants à prendre en compte les questions de genre et à élaborer un programme d'enseignement tenant compte de la problématique hommes-femmes, 894 enseignants (dont 43% de femmes) ont été formés aux méthodologies sexospécifiques : pédagogie différenciée, approches centrées sur l'enfant et psycho-sociales. Les femmes et les hommes ont été sélectionnés en tant que membres des comités de gestion des écoles et d'animateurs communautaires pour la sensibilisation et la mobilisation en faveur de l'adoption de pratiques familiales essentielles, y compris l'hygiène menstruelle des filles et des femmes et leur attitude positive à l'égard de l'éducation des filles.



En 2016, l'UNICEF a collaboré avec le Ministère de l'Education de Base et le Ministère de l'Enseignement secondaire pour l'élaboration d'une stratégie globale et un modèle de formation continue des enseignants, mise en œuvre à titre expérimental dans huit zones d'intervention dans les régions d'Adamawa, de l'Est, de l'Extrême Nord et du Nord. La mise en œuvre à large échelle de cette stratégie et de ce modèle a été effective en 2017. Ce programme a également appuyé le développement des capacités des écoles et des communautés dans la formulation et la mise en œuvre de plans de performance pour l'amélioration des écoles. 91 écoles des régions de l'Adamaoua, de l'Est et de l'extrême nord ont développé des plans de performance et les mettent en œuvre.

À la suite des activités de sensibilisation menées par l'UNICEF, le Gouvernement a commencé à élargir l'accès aux services d'éducation, même dans les zones directement touchées par la crise humanitaire en raison des activités de Boko Haram. En ce qui concerne les enseignants dans les zones ciblées, le programme de l'UNICEF a appuyé le renforcement des capacités pédagogiques, la pédagogie centrée sur l'enfant et les services d'aide psychosociale, ainsi qu'une surveillance pédagogique étroite tout au long de l'année. 50 inspecteurs et directeurs d'école, représentants de la radio locale et partenaires de la protection de l'enfant ont participé à un programme de formation de formateurs sur l'appui psychosocial. Dans le cadre des efforts visant à étendre le programme aux niveaux inférieurs, 18 maîtres formateurs ont également formé 400 autres enseignants (170 dans le camp de Minawao et 250 dans les localités de Mayo Tsanaga, Logone et Chari et Mayo Sava).

En 2017, 40 écoles maternelles communautaires ont été soutenues sous forme de kits et de formation d'animateurs. 1 339 enfants Baka se sont inscrits et ont terminé avec succès l'année scolaire. Bien qu'il existe 357 écoles primaires dans la zone d'intervention du programme, seules 131 d'entre elles possèdent des éléments d'écoles amies des enfants, notamment des points d'eau et des latrines séparées. Le programme a lancé l'étude sur les enfants non scolarisés, dressant un bilan de la mise en œuvre du «programme de rattrapage» pour les enfants qui ont abandonné et qui souhaitent rentrer, ainsi qu'une enquête sur les connaissances, les attitudes et pratiques d'éducation des filles et évaluation du programme d'éducation 2013-2017. Au cours de l'année, le programme a mis en place un modèle de formation continue et de supervision pédagogique. Le résultat attendu de cette initiative est l'amélioration des pratiques des enseignants en classe. Sur les 1 484 enseignants de ZI, 2 611 (pré primaire et primaire) ont reçu une formation et ont bénéficié d'un encadrement pédagogique. Ces résultats ont été dépassés de 45%. 446 écoles sur la cible de 320 ont reçu des kits d'apprentissage au profit de 107 921 enfants. 61 des 100 écoles primaires ciblées ont élaboré des plans d'amélioration des écoles avec la participation de leurs comités de gestion des écoles. Une équipe de 40 formateurs principaux a été formée dans le cadre des écoles maternelles communautaires et a ensuite élaboré un guide de formation en aval.

124 415 enfants d'âge préscolaire et primaire (60 963 filles) touchés par les crises de Boko Haram (BH) et de la RCA ont bénéficié d'une éducation de qualité au cours de l'année. 77% de ces enfants ont bénéficié de kits d'apprentissage individuels (sacs contenant divers matériels d'apprentissage) et le reste des kits collectifs de DPE et de loisirs distribués aux écoles. Par rapport à la cible, le résultat du programme pour les enseignants formés en PSS et en C / DDR est dépassé de 88% et le nombre d'enfants atteints atteint 97 890. 81,2% des enfants ayant suivi les cours du TLPS ont passé avec succès les examens de fin d'année les qualifiant pour leur intégration dans les écoles d'accueil.

Le programme continue de surveiller et de recueillir des informations détaillées sur les 33 000 enfants qui ne seraient pas scolarisés en raison de la crise anglophone dans les deux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

En 2018, grâce aux ressources financières et l'appui technique fournis par l'UNICEF, 26 267 enfants non scolarisés (12 902 filles) ont eu accès à un enseignement préscolaire et primaire de qualité et préscolaire au cours de l'année. Au cours de la même période, environ 43 521 enfants (20 890 filles) dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont bénéficié de services de soutien psychosocial fournis par des enseignants compétents. L'UNICEF et ses partenaires ont également demandé au Gouvernement d'adhérer à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin de garantir la responsabilité de la sécurité des écoles et la protection contre les attaques des insurgés et l'occupation par les forces militaires et de sécurité.

Au cours de la période considérée, 57 458 enfants (25 860 filles et 28 017 garçons), représentant 57% de la cible, ont reçu du matériel d'apprentissage. Au cours de la même période, 1 244 enseignants (dont 38% de femmes) représentant 83% de la cible combinée d'enseignants formés et supervisés dans la zone d'intervention et les zones touchées par des crises humanitaires ont bénéficié du renforcement des capacités en matière de soutien psychosocial, d'éducation au risque des mines, de réduction de risque de conflit et de catastrophe. Outre le résultat susmentionné, 615 inspecteurs (et 35% de femmes) et directeurs d'école ont acquis des connaissances et des compétences dans le nouvel outil de supervision formative mis au point avec l'aide technique et financière de l'UNICEF. Ces inspecteurs apportent un soutien en classe aux enseignants des huit zones d'intervention. 11 069 enfants (5 314 filles et 5 755 garçons) non scolarisés (46% de la cible cumulée) ont eu accès à l'éducation formelle, grâce aux interventions combinées du programme de programme accéléré pour les enfants non scolarisés et des efforts de mobilisation de la communauté. Ce chiffre comprend 4 370 enfants qui ont bénéficié du programme d'enseignement accéléré et qui ont été réintégrés dans le système scolaire formel au début du mois de septembre 2018.

## ☞ **Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation**

Les principales mesures prises portent sur :

- la production et la mise à disposition des enseignants des supports de sensibilisation (boîtes à images, affiches, films, documentaires sur l'importance de l'éducation des filles et le manque à gagner dû aux déperditions scolaires des filles ;
- la diffusion des messages spécifiques par voies d'affiches, de pancartes, de banderoles sur la nécessité d'envoyer les filles à l'école ;
- la mise en place des clubs genre dans les établissements scolaires et universitaires ;
- la publication de livres sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire et universitaire ;
- la mise en place d'une plate-forme des acteurs pour l'abandon des mariages d'enfants dans le cadre de la mise en œuvre du projet « prévention des cas d'abus, de violences et abandon au niveau des communautés » ;
- l'organisation de 02 sessions de plaidoyer en 2016 pour l'abandon des mariages d'enfant à l'adresse des autorités administratives, des parlementaires, des leaders religieux et traditionnels à l'occasion des fora des gouverneurs dans les régions de l'Adamaoua et du Nord. Ces assises impliquent les enseignants de tous les niveaux
- la sensibilisation des enseignants sur les droits de l'enfant et le renforcement de l'éducation des filles ;
- la vulgarisation en 2016 (03 sessions) des rapports du Cameroun sur la mise en œuvre de la CDE et la CADBEE auprès de 150 responsables d'administration et de la société civile ;
- l'élaboration et la diffusion d'une politique nationale de protection de l'enfant ;
- l'organisation nationale de la Campagne de l'Union africaine pour mettre fin aux mariages d'enfants ;
- l'organisation des sessions de vulgarisation des instruments juridiques de protection des droits de l'enfant, y compris dans les établissements scolaires et universitaires ;
- le contrôle systématique des installations sanitaires dans les établissements d'enseignement secondaire chaque année pour éviter des intrusis interne entre filles et garçons ;

- l'aménagement progressif des commodités « WASH (Water Sanitation and Hygiène) » (Eau Assainissement et Hygiène) dans les établissements d'enseignement secondaire.

Ces mesures produisent des résultats notables :

- les filles et garçons ont accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et une éducation préscolaire qui les prépare à suivre un enseignement primaire.
- les inégalités de sexes dans le domaine de l'éducation publique tendent à disparaître et l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones, les minorités, les réfugiés en situation de crise ont tous droit à l'accès à l'École primaire publique.

Dans l'enseignement supérieur, le taux de fréquentation des filles croît. Dans certaines filières, notamment la médecine, on assiste même à une inversion de tendances telle que le pourcentage des filles est plus élevé que celui des garçons. Ainsi, selon l'Enquête à grappes à indicateurs multiples (MICS5) de 2014 publié en juillet 2015, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans est passé de 67,9% pour les femmes contre 82,6% d'hommes, préparation à l'école primaire : 32% de garçons contre 34% de filles ; taux d'admission à l'école primaire : 59% de garçons contre 55% de filles ; taux d'achèvement du primaire 83% de garçons contre 75% de filles. Lorsqu'on avance vers le secondaire, on constate que le taux de transition du cycle primaire au secondaire est encore faible et se retrouve à 77,8% chez les filles contre 78% chez les garçons. Le taux net de fréquentation du cycle secondaire est de 52,7%. Fréquentation d'un programme préscolaire : 27% de garçons contre 29% de filles, fréquentation de l'école primaire : 87% de garçons contre 84% de filles, fréquentation de l'école secondaire 55% de garçons contre 50% de filles, enfants atteignant la dernière classe du primaire 93% de garçons contre 94% de filles. Le taux net de fréquentation du cycle primaire chez les jeunes est de 85,4% et celui de l'achèvement du cycle primaire est de 81%. L'indice de parité entre les sexes au niveau primaire est de 0,96% tandis que l'indice de parité au niveau secondaire est de 0,92%.

Par ailleurs, l'Etat partie a mis sur pied un programme de vulgarisation des nouvelles dispositions du Code pénal promulgué le 12 juin 2016 dans ses aspects relatifs aux droits de la femme, de la famille et de l'enfant en vue de sensibilisation de la communauté éducative en mettant l'accent sur les articles rendant obligatoire l'éducation de la fille et celui réprimant le mariage d'enfants. Bien plus, le budget des ministères en charge de l'éducation n'augmente chaque année.

Il convient de relever également :

- la gratuité de l'enseignement primaire ;
- l'octroi des bourses d'excellence aux filles de l'enseignement technique et des stages de vacances rémunérés aux filles de familles indigentes ;
- la distribution du paquet minimum ;
- l'exemption d'âge pour les filles victimes de mariage précoce, désireuses de retourner à l'école ;

Grâce à ces mesures, la parité filles-garçons en matière d'éducation est quasi effective au Cameroun.

☞ **Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer**

L'Education accorde une attention particulière à la scolarisation des filles au moyen d'une meilleure analyse des causes complexes comme les pratiques traditionnelles néfastes dont le mariage précoce qui sévit avec plus d'acuité dans la partie septentrionale du pays. L'offre d'éducation s'est aussi mieux ajustée avec les enseignants qui ont été outillés à une meilleure prise en compte du concept genre, mais aussi de nouvelles infrastructures qui prennent de mieux en mieux en compte les besoins spécifiques des filles : latrines séparées filles/garçon par exemple. Co-lead du secteur Education au sein des PTF, l'UNICEF a assuré l'animation technique de la plateforme UNGEI.

La stratégie du secteur de l'éducation est axée sur le niveau communautaire afin d'accroître le taux de préscolarisation et de réduire les disparités dans les écoles primaires et secondaires. Les disparités entre les sexes et les régions ont été analysées et de nouvelles orientations identifiées pour y remédier La mobilisation pour la création de communautés avec le soutien des autorités locales, la mise en place de cours de rattrapage pendant les vacances pour les enfants non scolarisés et ceux qui ont abandonné leurs études et le soutien direct aux écoles ont contribué à renforcer l'engagement des parents à inscrire leurs enfants à l'école, y compris ceux de la minorité ethnique des Baka. L'UNICEF a soutenu le processus de lancement de la collecte de données dans les écoles de la zone d'intervention du programme afin d'évaluer le taux de scolarisation des enfants, grâce à ces interventions.

En 2016, l'UNICEF dont les interventions sont focalisées dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP), a continué à travailler avec le gouvernement pour renforcer le secteur de l'éducation, en appuyant notamment la préparation de l'évaluation sectorielle et la

contextualisation de l'agenda des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. L'éducation des filles et l'équité entre les sexes ont été placées au cœur de l'axe sur l'éducation et la formation professionnelle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) de 2018-2020.

L'accès à l'éducation pré-primaire et primaire a été offert aux enfants réfugiés du Nigéria et de la République centrafricaine au sein d'écoles existantes et d'espaces temporaires d'apprentissage et de protection. 162 912 (dont 57 367 + 105 545 filles) dont 42% de filles ont été offertes, ont eu la possibilité d'accéder à l'enseignement pré primaire et primaire ainsi qu'aux écoles existantes et aux espaces temporaires d'apprentissage et de protection (TLPS). Ces enfants ont également bénéficié de plus de 2 188 kits d'éducation comprenant du matériel scolaire, du matériel de développement de la petite enfance et des kits de loisirs. Ce soutien a contribué à l'amélioration du taux de rétention : 48% en 2015/16 contre 36% en 2014/15.

D'autres actions sont menées sur le plan de l'intégration dans les curricula des modules visant principalement l'amélioration de la qualité des enseignements et des pratiques pédagogiques pour combler les gaps existants sur les acquis pédagogiques de base des enfants inscrits à différents niveaux du cycle primaire

Pour l'année scolaire 2016/17, plus de 105 500 enfants ont reçu des fournitures, des cahiers et des sacs scolaires pour l'année scolaire. Près de 163 000 enfants réfugiés, dont plus de 40% étaient des filles, ont pu accéder à l'enseignement pré-primaire et primaire. 2 188 trousseaux éducatifs (kits « école-en-boîte », kits de développement de la petite enfance et trousseaux récréatifs) ont été distribués dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil, faisant passer le taux de rétention scolaire de 36% pendant l'année scolaire 2014/15 à 48% en 2015/16. 2 425 enfants réfugiés âgés de 3 à 5 ans ont pu accéder aux programmes de développement de la petite enfance grâce à la construction de 15 espaces temporaires d'apprentissage et de protection dans le camp de réfugiés de Minawao dans la région de l'Extrême Nord. 12314 enfants non scolarisés vivant dans des communautés de réfugiés, de personnes déplacées et d'accueil ont bénéficié d'une éducation de rattrapage - 48% étaient des filles.

#### **☞ Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement**

Certains défis majeurs, tels que les croyances et pratiques socioculturelles négatives persistantes et l'insécurité, continuent de peser sur la scolarisation, la rétention scolaire et les résultats d'apprentissage, en particulier dans les régions du Grand Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Plus de 60% des filles dans les zones d'intervention éducatives se marient avant l'âge de 14 ans, réduisant ainsi leur ambition en matière d'éducation.

Pour y remédier, l'UNICEF et ses partenaires travaillent en permanence avec les communautés par le biais de la sensibilisation et du plaidoyer fondés sur la nouvelle

stratégie de communication pour le développement (C4D) afin de lutter contre les fausses perceptions concernant l'éducation préscolaire et l'éducation des filles.

Des partenariats positifs établis avec des ONG (Plan International, ADRA et CRS) leur ont permis de s'engager avec les écoles et les communautés pour élaborer des plans d'amélioration des écoles (SIP) visant à créer un environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour les enfants. Le rôle joué par l'UNICEF et la détermination des deux ministères à s'attaquer à la question de la qualité les ont incités à collaborer pour mettre au point le programme de formation continue des enseignants et de supervision pédagogique. Ce modèle a été simulé sur le terrain pour en tester la fonctionnalité et un atelier de formation de formateurs a été organisé pour 52 maîtres formateurs. 236 acteurs pédagogiques de l'Est ont été également formés.

☞ **Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation WASH peut donner des informations complémentaires dans ce qui est fait dans le WASH-in-School**

En 2014, dans le cadre de l'aménagement des camps des réfugiés, l'UNICEF a construit 966 latrines, 40 forages, installé 400 bacs pour la collecte et 32 fosses pour le stockage des ordures ménagères. Conscient des problèmes de salubrité que l'utilisation de ces infrastructures pouvait poser à court, moyen et long terme dans l'environnement des camps, des approches appropriées ont été adoptées. Les constructions ont été faites suivant des modèles évitant la pollution de la nappe phréatique et l'écoulement de surface source potentielle du péril fécal. Les bacs posés quant à eux visent une meilleure gestion des ordures ménagères dans les camps. Ils facilitent la collecte et le stockage des ordures pour limiter l'impact sur les populations des camps.

En 2015 les résultats de l'étude menée sur « WASH in School » ont montré que des toilettes séparées (filles / garçons) permettaient aux filles de jouir de leur intimité et de se sentir plus en sécurité dans un contexte de violence et d'agression multiples à l'école. Ces résultats et preuves ont conduit à l'élaboration de la stratégie WASH dans les écoles, qui est essentielle pour plaider en faveur d'un engagement accru du gouvernement et de ses investissements. Les aspects de genre ont également été pris en compte dans toutes les interventions WASH, de la planification à la mise en œuvre. Les femmes et les hommes ont été sélectionnés comme animateurs communautaires et les séances / activités de sensibilisation incluent l'aspect hygiène des femmes (hygiène menstruelle). Tenant compte du rôle des femmes au niveau du ménage et de la communauté en termes d'accès aux installations WASH, au moins une femme est membre de chaque comité de gestion des points d'eau créé.

La Politique nationale d'hygiène a été élaborée en 2016 et l'élaboration de la Politique nationale de l'eau a été achevée en 2017. L'UNICEF a soutenu le gouvernement dans la conduite d'un inventaire et une cartographie des installations WASH dans la région du Grand Nord, dans le développement des mécanismes de collecte, de gestion et de partage des données WASH, ainsi que dans l'identification des communautés en situations d'urgence qui devraient être ciblées en 2017 dans les régions de l'Est, de l'Adamawa, du Nord et du Grand Nord.

Au cours de l'année 2016, dans le cadre de la réponse à la crise de la République centrafricaine dans les régions de l'Est et de l'Adamawa, l'UNICEF a appuyé la construction de 69 forages pour environ 39 000 personnes dans les communautés accueillant les réfugiés. Dix forages ont également été construits pour desservir les centres de santé et les communautés d'accueil, tandis que la construction de 45 forages dans les municipalités de Ngoura et Mokolo a été lancée dans le cadre de la décentralisation des services d'approvisionnement en eau. Quarante-sept comités de gestion des points d'eau ont été créés pour maintenir la durabilité des points d'eau. Les membres du comité, dont au moins un est une femme, ont été formés à la participation communautaire et à la maintenance des points d'eau.

Afin d'améliorer l'accès à un système d'assainissement adéquat dans les écoles et les centres de santé et de nutrition, huit écoles et 36 centres de santé et de nutrition, situées dans des communautés vulnérables accueillant des réfugiés et des personnes déplacées dans les régions de l'Adamawa, de l'Est et de l'Extrême Nord, ont été équipés de blocs de latrines séparées pour les garçons et filles, et d'installations de lavage des mains. Globalement près de 40 000 personnes ont eu accès à de l'eau potable grâce à la construction de 69 forages dans des zones accueillant des réfugiés. 608 écoliers et 38 enseignants ont bénéficié de 44 nouveaux blocs de latrines et des installations de lavage des mains dans 8 écoles, tandis que près de 90 000 patients et agents de santé ont eu accès à des services d'assainissement améliorés dans 36 centres de santé et de nutrition.

En 2017, l'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement adéquates a été amélioré grâce à la construction de 69 forages au profit d'environ 38 941 habitants autochtones des zones cibles, de 112 latrines d'urgence et de 44 latrines institutionnelles dans 8 écoles et 36 centres de santé. En réponse et/ou pour prévenir les maladies liées à l'eau et la MAS, 334235 kits d'équipement WASH contenant le message clé en matière d'hygiène ont été pré-positionnés/distribués et environ 90 000 habitants de zones vulnérables ont été sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène. Les conditions d'assainissement au niveau des ménages ont été améliorées grâce aux activités ATPC mises en œuvre en partenariat avec des ONG locales.

En 2018, l'accès aux installations sanitaires adéquates dans les écoles et les centres de santé a été amélioré de 2,0% (contre un objectif initial de 1%) et de 10,1% (contre un



objectif initial de 4%) grâce à la construction de 92 blocs de latrines sensibles au genre avec des lave-mains au profit de 28 écoles (10 449 écoliers et 112 enseignants) et de 27 centres de santé / nutrition (environ 20 000 patients et personnel de santé) et de 170 blocs de latrines d'urgence. Pour accroître l'accès à des installations d'assainissement adéquates dans les zones ciblées, le programme a soutenu la construction de 92 blocs de latrines sensibles au genre, équipés de dispositifs de lavage des mains au profit de 28 écoles (10 449 écoliers et 112 enseignants) et de 27 centres de santé / nutrition (environ 20 000 patients et personnel de santé) et 170 blocs de latrines d'urgence sur le site des personnes déplacées de Kolofata.

Il est important de noter que dans la période 2015 à 2018, ONU Femmes au Cameroun a mis en œuvre le projet Gestion de l'Hygiène Menstruelle avec l'appui du Gouvernement (MINPROFF, SANTE et MINEE) et des Organisations de la Société Civile autour de 03 principaux axes :

- Le Plaidoyer
- L'Éducation pour le Changement de comportements
- La Recherche action

Conformément à la stratégie de plaidoyer pour l'intégration de la GHM dans les politiques publiques qui a été rédigée et validée par les différents ministères sectorielles en 2017, les actions de plaidoyer ont permis de toucher: (08) Députés , (07) Sénateurs, (100) Parlementaires de la Francophonie, plusieurs Ministres dont ceux en charge de l'Eau, de la Santé, de la Femme et la Famille, des élus locaux, les chefs traditionnels et des autorités religieuses notamment à Yaoundé, Ntui, Batchenga, Edéa et Idenau.

360 formateurs GHM appartenant à différents secteurs ont été formés avec pour mission de répercuter les acquis de la formation à tous les niveaux de la société. Il s'agissait de (136) enseignants des CPFF ; (139) acteurs humanitaires avec l'appui du HCR ; (25) agents communaux dont plusieurs Maires ; (35) cadres des Ministères et (25) acteurs WASH avec l'appui de l'UNICEF.

Afin de combler les failles de connaissances pour améliorer le programme, la Recherche en matière de GHM a été un levier important sur lequel ONU Femmes Cameroun s'est appuyé. 04 Etudes ont été menées dans différents contextes : les situations de crises humanitaires ; en milieu scolaire ; en milieu rural et semi-urbain ; et une portant sur l'intégration de la GHM dans les politiques publiques.

En termes d'acquis :

- Les actions de plaidoyers ont abouti à la décision du MINPROFF relative à l'intégration de la GHM dans les curricula de formation des CPFF et à (05)

décisions municipales portant création et désignation des membres des comités communaux de suivi des Programmes GHA/GHM dans les Mairies de Meyomessala, Idenau, Ntui, Batchenga, et Somalomo. La commune de Ntui a ainsi budgétisé un montant de dix millions de francs CFA pour la GHM en 2017. Le partenariat inter-agence avec l'UNICEF a également permis d'aboutir à la prise en compte de la GHM dans la Stratégie ATPC impliquant les Ministères de l'Eau et de la Santé et la Stratégie « WASH in School » impliquant le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB).

- 08 innovations ont été retenues au terme du Laboratoire national d'Innovations GHM. Il s'agissait notamment de :
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221318"](#) Enquete sur la gestion de l'hygiene menstruelle dans la région du nord, dans les villages Douroum, Mousgoy et Soulkata Guider et Bandes dessinées de l'Association Mbourti Welougo ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221328"](#) Etude de la GHM chez les pygmées du Cameroun par Bityeki Miguel et Hebga Meinrad ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221346"](#) Distributeur automatique de serviettes hygieniques par Anne Mbia Mouelle ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221347"](#) Etude sur la GHM et les performances scolaires par l'ONG AFAIRD ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221348"](#) Etude sur les serviettes hygieniques a base de jacinthe d'eau par l'ONG SEW ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221358"](#) Serviette hygiéniques lavable FAM et le jeu rumeurs et vérités par KmerPad ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221361"](#) Trousses hygiéniques lavables YWCA PROHFED ;
  - [HYPERLINK \l "\\_Toc483221362"](#) Décisions communales.

Cependant, il faut également considérer des innovations liées au caractère novateur du PC-GHA en lui-même. Il s'agit notamment de :

- L'approche méthodologique de Formation des formateurs en GHM
- L'approche méthodologique de « Labo GHM » pour briser le silence autour des menstrues et renforcer les capacités des cibles sur le plan de la GHM
- Les Outils d'éducation pour le changement de comportements tels que : la Roue des Menstrues et le Manuel « En Grandissant »

Comme acquis matière d'éducation pour le Changement de comportements et grâce au travail des formateurs et des acteurs sur le terrain, plus de (05) millions de personnes appartenant à différents groupes sociaux ont été sensibilisés en GHM notamment: les élèves, étudiants, apprenant(e)s des CPFF, les réfugiés, les Femmes engagées dans le commerce informel (appelées Bayam-selam dans le langage local), les populations urbaines et rurales et même les patrons du Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM).

## Libérer de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

### Domaines critiques :

- D. Violence à l'égard les femmes
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

### 13. Au cours des cinq dernières années, quelles sont les formes de violence à l'égard des femmes et des filles pour lesquelles vous avez ciblé des mesures prioritaires et dans quels contextes spécifiques ?

- La violence entre partenaires intimes ou la violence conjugale, y compris la violence sexuelle et le viol conjugal**
- Le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, en milieu scolaire et sur le lieu du travail**
- La violence à l'égard les femmes et les filles facilitée par la technologie (p. ex., la cyber violence ou le harcèlement en ligne)
- Le fémicide
- La violence à l'égard des femmes en politique**
- Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés**
- La mutilation génitale féminine**
- Autres pratiques préjudiciables**
- La traite des femmes et des filles**
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

## **☑ La violence entre partenaires intimes ou la violence conjugale, y compris la violence sexuelle et le viol conjugal**

La loi pénale adoptée en 2016 prévoit et réprime le viol quel qu'en soient les acteurs, le contexte et les mobiles y compris entre conjoints (art. 296), l'expulsion du domicile conjugal (art.358), la violence sur une femme enceinte (338).

## **☞ Le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, en milieu scolaire et sur le lieu du travail**

Le harcèlement sexuel constitue une infraction pénale punie par l'article 302 CP quel que soit le lieu de commission.

Le projet régional « Appui à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire » (VGMS) financé par la France à travers les Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a été mis en œuvre de décembre 2016 à décembre 2018 au Cameroun par l'UNICEF, l'UNESCO et PLAN International. Ledit projet VGMS se déclinait en 3 composantes et une composante transversale sur la coordination :

- composante 1 : Renforcement des capacités des systèmes éducatifs pour la prévention des VGMS, mise en œuvre par l'UNESCO ;
- composante 2 : Compréhension et visibilité de la problématique des VGMS, mise en œuvre par Plan International Cameroon ;
- composante 3 : Renforcement de la chaîne de protection et de suivi, mise en œuvre par l'UNICEF.

L'UNICEF a appuyé les partenaires gouvernementaux (MINAS ET MINPROFF) à travers leurs services déconcentrés (Centres Sociaux, Services d'Action Sociale et Centre de Promotion de la Femme et de la Famille) et deux OSC partenaires (Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et Cercle International pour la Promotion de la Création), pour la réalisation des activités au niveau opérationnel, plus spécifiquement dans l'arrondissement de Yaoundé 2, retenu comme zone d'intervention.

Les interventions majeures concernaient le développement de politiques et de plans d'actions de lutte contre les VGMS ; la mise en place de réseaux locaux de protection, de détection et de prise en charge ; la mise en place d'un cadre de récolte de données et de signalement des VGMS, la gestion et la coordination du projet. Par ailleurs, ce projet de lutte contre les VGMS s'inscrivait dans le processus global de « modélisation d'un système de protection de l'enfant » pour la zone pilote de Yaoundé 2, dont l'objectif est de mettre en place un système de prise en charge intégrée pour les enfants victimes de violences physiques, sexuelles et de tous types d'abus, d'exploitation et de négligence.

La mise à contribution des responsables des Associations de Parents d'élèves et Enseignants pour la prévention des violences en milieu scolaire, l'identification des enfants victimes et l'orientation des victimes vers les services de protection. Leur implication a permis de sensibiliser 31 479 personnes en milieu scolaire. 1096 enseignants ont été formés sur la thématique des VGMS, la prévention et l'orientation des victimes vers les services de protection pour une prise en charge adéquate. 18 438 élèves ont été touchés par les actions de sensibilisation menées par les pairs éducateurs.

### ☞ **La violence à l'égard des femmes en politique**

Lors des élections sénatoriales et présidentielles de 2018, Le Gouvernement avec l'appui d'ONU Femmes a conduit des sessions des formations des femmes futures candidates sur le leadership, la prise de parole, l'apprentissage par les pairs pour les aspirantes, l'engagement.

D'autres sessions de formation ont été organisées avec les responsables d'ELECAM et les responsables des partis politiques sur la prévention et la prise en charge des violences en contexte électoral. L'une des principales résolutions de ces sessions étaient que les listes électorales soient genrées lors des futures échéances.

Toutes ces actions ont abouti à la mise en place de trois plateformes de veille regroupant les dix régions du pays.

A cette date, plus de 500 femmes et jeunes filles et autres acteurs, de la chaîne électorale ont été formés.

### ☞ **Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés**

De nombreuses mesures ont été prises, notamment :

- la mise en place d'une plateforme nationale de coordination pour l'abandon des mariages d'enfant ;
- l'organisation des sessions de plaidoyer en direction des parlementaires, des autorités administratives et des leaders communautaires pour susciter leur engagement dans la lutte contre les atteintes aux droits humains des femmes ;
- l'organisation lors de la Coupe d'Afrique des Nations 2016 de football féminin des activités de plaidoyer et de sensibilisation en direction des décideurs et d'autres intervenants sociaux sur la problématique des mariages d'enfants;
- l'organisation d'activités de sensibilisation sur les VBG lors de la célébration de la Journée de l'Enfant Africain le 16 juin 2015 sous le thème «25 ans après l'adoption

de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant : accélérons nos efforts pour éliminer les mariages des enfants en Afrique».

- le lancement le 16 novembre 2017 de la Campagne de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage d'enfants. Ladite campagne a été relayée sur l'ensemble du territoire national
- la formation de 256 Leaders communautaires (officiers d'état civil, chefs traditionnels et religieux, relais communautaires) des régions du Nord, de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua et de l'Est aux conséquences des mariages d'enfants. Ils constituent des relais au sein de leurs communautés respectives
- la réalisation d'une étude sur les normes sociales à la base des pratiques socioculturelles néfastes envers les filles, avec comme axe prioritaire le Mariage d'enfants dans les Régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, considérées comme les plus grands foyers de cette pratique ;
- la révision de la loi pénale de 1967 afin d'honorer des engagements pris tant au niveau international que régional en matière de protection de la personne humaine ;
- la réforme du Code pénal issue de la Loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 a permis de renforcer le cadre légal par l'incrimination de tout mariage célébré alors que les futurs époux ne sont pas âgés de 18 ans. Le Code pénal, en son article 356 intitulé «Mariage forcé» supprime les disparités légales entre les filles et les garçons, relativement à l'âge en dessous duquel ceux-ci ne peuvent être donnés en mariage. La répression vise «celui qui donne en mariage une fille ou un garçon mineur de dix-huit (18) ans». Ainsi, l'article 356 du Code pénal dispose :
  - Est puni d'un emprisonnement de cinq (05) à dix (10) ans et d'une amende de vingt-cinq mille (25000) à un million (1000000) de francs, celui qui contraint une personne au mariage.
  - Lorsque la victime est mineure de dix-huit (18) ans, la peine d'emprisonnement, en cas d'application des circonstances atténuantes, ne peut être inférieure à deux (02) ans.
  - Est puni des peines prévues aux alinéas 1 et 2 ci-dessus, celui qui donne en mariage une fille ou un garçon mineurs de dix-huit (18) ans.
  - La juridiction peut, en outre, priver le condamné de l'autorité parentale, de toute tutelle ou curatelle pendant la durée prévue à l'article 31 (4) du présent Code.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et de la campagne de l'Union africaine contre le mariage des enfants, l'une des priorités stratégiques de l'UNICEF est d'aider le gouvernement à lutter contre cette pratique néfaste au Cameroun. Une campagne

nationale de quatre ans visant à mettre fin au mariage des enfants a été lancée par le Ministère de la Promotion de la Famille et des Femmes en novembre 2016.

L'UNICEF a soutenu diverses interventions visant à renforcer cette campagne et soutenir les acteurs sur le terrain. Des recherches ont permis de générer des preuves sur le mariage des enfants, qui ont servi à sensibiliser le public et les décideurs. L'UNICEF a également fait pression sur les parlementaires pour aligner l'âge légal du mariage au Cameroun avec la norme internationale de 18 ans. Des stratégies novatrices, telles que la diffusion de SMS via la plateforme U-report, ont été utilisées pour sensibiliser les jeunes et les communautés aux dangers du mariage des enfants. Les leaders religieux et traditionnels des régions du Nord, de l'Extrême Nord et de l'Adamawa ont été mobilisés pour prendre des mesures contre le mariage des enfants.

Comme principales mesures prises dans le cadre de la lutte contre les mariages d'enfants, on peut relever ce qui suit :

- La mise en place en janvier 2016 par le MINPROFF d'une plateforme nationale de coordination pour l'abandon des mariages d'enfants constitue un cadre pour renforcer les interventions intersectorielles dans la lutte contre cette pratique et développer des partenariats entre les acteurs clés de la chaîne de la protection de l'enfant (services sociaux, santé, justice, éducation, forces de l'ordre, communautés, etc.).
- L'adoption de la loi du 12 juillet 2016 portant nouveau Code Pénal consacre l'harmonisation de l'âge légal du mariage à 18 ans pour les filles et les garçons dans les textes juridiques nationaux (en conformité avec la CDE et la CADBEE). Les auteurs des mariages d'enfants et tous ceux qui encouragent la pratique sont sanctionnés.
- Le Cameroun a profité de l'organisation en 2016 de la Coupe d'Afrique des Nations de football féminin pour mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation en direction des décideurs et d'autres intervenants sociaux sur la problématique des mariages d'enfants, à travers Sally NYOLO, artiste musicienne de renommée internationale, Ambassadrice de bonne volonté pour l'abandon des mariages d'enfants.
- Le Gouvernement a lancé la campagne de l'Union Africaine pour mettre fin au mariage d'enfants, le 18 novembre 2016 en prélude à la célébration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, avec l'appui de l'UNICEF.
- À partir de l'analyse genre réalisé par l'UNICEF en 2016 avec le soutien du Bureau régional, le plan d'action du Cameroun pour l'égalité entre les sexes 2017-2020 a été élaboré sur la base de trois priorités ciblées (santé sensible au genre des adolescents, mariage d'enfants, transition au secondaire). Concernant le mariage

d'enfants, les activités visant à intégrer le genre ont trait au plaidoyer en faveur d'une réforme du droit civil en ce qui concerne l'âge légal du mariage pour les filles; au dialogue et à la mobilisation des leaders politiques et des leaders d'opinion en faveur de l'abandon du mariage des enfants (gouverneurs, parlementaires, chefs religieux et traditionnels, artistes, défenseurs du sport, etc.), aux niveaux national et décentralisé, tout en assurant la participation des adolescentes et des garçons à la sensibilisation.

- Le mariage des enfants a été inclus comme thème clé dans les fora des gouverneurs qui se sont déroulés en 2017 dans différentes régions, dont l'Extrême-Nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Centre, le Sud, l'Ouest et le Littoral. Les chefs traditionnels et les autorités administratives y ont activement pris part. En conséquence, un partenariat solide et durable a été établi entre les services et ces personnalités influentes autour de questions concernant les enfants, notamment celles liées à la protection de l'enfance. Les principaux acteurs des différentes régions ont montré leur engagement à contribuer à l'amélioration des indicateurs relatifs à la situation des enfants, des mécanismes de mise en œuvre ont été mis en place et un plan de travail a été élaboré.
- La production en 2017 d'un film de 26 minutes sur le mariage des enfants est utilisée comme un outil C4D de sensibilisation des populations sur cette question, plus précisément dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord où l'étude sur les normes sociales a été menée. Les projections du film suivies de causeries éducatives dans 40 localités de ces régions ont permis de sensibiliser 31 494 personnes.
- Pour favoriser la participation des enfants, le MINPROFF a organisé des foras d'expression des enfants dans les régions de l'Est et de l'Extrême-nord dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Fille le 11 octobre 2017. Dans la même lancée, les jeunes et les communautés sont incités à exprimer leurs opinions et à apporter éventuellement des changements positifs dans le mariage des enfants, par le biais de stratégies novatrices telles que U-report.
- Les sessions de plaidoyer organisées en 2018 en direction des parlementaires, des autorités administratives et des leaders communautaires ont suscité leur engagement dans la lutte contre ce fléau social. Des feuilles de route ont été élaborées et sont mise en œuvre progressivement par ces acteurs, pour la prévention de cette pratique dans leurs communautés respectives, en particulier dans les quatre régions où le taux de prévalence du mariage précoce est élevé (Adamaoua, Est, Nord et Extrême-Nord).
- Des séances de sensibilisation et de formation ont permis de renforcer le partenariat avec les acteurs communautaires, y compris les chefs traditionnels, les



chefs religieux et les organisations communautaires, afin de stimuler le développement d'arguments basés sur des valeurs sociales positives qui favorisent l'égalité des chances pour les filles et les garçons et leur plein développement, ainsi que leur engagement à éradiquer la pratique du mariage d'enfants. Des feuilles de route ont été élaborées par ces acteurs à la fin des sessions de formation. Le suivi évaluera les progrès accomplis pour mettre fin à cette pratique.

- Pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage d'enfant, l'UNICEF a prévu en 2019 d'appuyer le MINPROFF pour l'élaboration d'un plan d'action national multisectoriel budgétisé pour l'abandon du mariage des enfants, sur la base des résultats de l'étude sur money Woman et celle sur les normes sociales. Ceci permettra non seulement de mener des actions pertinentes et spécifiques, mais aussi d'améliorer la coordination desdites actions et susciter une plus grande implication de tous les secteurs dans la mise en œuvre des interventions dans ce domaine. Cette activité constitue l'une des priorités du programme de coopération entre le gouvernement du Cameroun et l'UNICEF 2018-2020. Sa mise en œuvre contribuera à la réalisation du résultat suivant sur la protection de l'enfance : "D'ici 2020, le gouvernement et les principales parties prenantes aux niveaux central et décentralisé ont renforcé leur capacité de coordination, de planification et de suivi des interventions dans un environnement juridique qui protège les droits des enfants".

### ☞ **La mutilation génitale féminine**

La mutilation génitale féminine considérée comme l'une des pires formes d'atteinte à l'intégrité humaine est punie par le Code pénal de 2016 en son article 277-1. Le Gouvernement avec l'appui d'ONU Femmes a élaboré un plan d'action national de lutte contre les MGF. Sa mise en œuvre est en cours.

### ☞ **Autres pratiques préjudiciables**

La loi pénale de 2016 prévoit et réprime entre autres les agissements destinés à priver un enfant des preuves de sa filiation (article 341). Celui qui, de quelque manière que ce soit, porte atteinte à un organe dans le but d'entraver sa croissance normale (article 277-2).

### ☞ **La traite des femmes et des filles**

Le Cameroun accueille et accompagne de manière permanente les femmes et filles qui s'expatrient pour des raisons diverses et qui, par la suite font l'objet de traite et d'exploitation sexuelle.

Les victimes bénéficient des formations en montage des projets et AGR en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

La loi pénale adoptée en 2016 prévoit et réprime le viol quel qu'en soient les acteurs, le contexte et les mobiles y compris entre conjoints (art. 296), l'expulsion du domicile conjugal (art.358), la violence sur une femme enceinte (338)

Le nouveau Code pénal promulgué le 12 juillet 2016 punit désormais le harcèlement sexuel (article 302 aliéna1), les mariages précoces (article 356), les mutilations génitales féminines (articles 271 et suivants), le viol (article 296),

Ces violences sont visibles tant en contexte de développement qu'en contexte humanitaire. Un document de stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes élaborée en 2011 a été révisé en 2016 ainsi qu'un plan national de lutte contre les mutilations génitales féminines intégrant les nouvelles dispositions du Code Pénal relatives aux droits de la femme, de la famille et des enfants, conformément à la CEDEF.

Par ailleurs, le Cameroun organise des sessions de plaidoyer à l'Assemblée Nationale et au Sénat en vue de l'intensification de la lutte contre les VBG auprès des populations et de l'électorat.

Des structures d'encadrement des survivantes des violences basées sur le genre ont vu le jour, à savoir en contexte de développement des centres d'accueil des femmes en détresse, en contexte humanitaire, des gender desk dans les commissariats, des espaces de cohésion de femmes dans les camps de réfugiés et des familles déplacées et des calls centers.

Un Plan d'Action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité, a été adopté, axé sur les 03 piliers universels, à savoir la prévention, la protection et la participation. La mise en œuvre de ce plan est en cours, notamment dans les zones humanitaires, à travers la prise en charge et l'accompagnement psychosocial des survivantes des violences basées sur le genre, l'appui multiforme, la mise en place des call center et des espaces de cohésion, la formation des fonctionnaires de police, des magistrats et des personnels de médias, de santé et travailleurs sociaux pour la prise en compte du genre dans la gestion des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et la ventilation de l'assistance humanitaire. Les autorités entendent massifier ces actions pour accroître leur impact.

**14. Quelles sont les mesures auxquelles votre pays a donné la priorité au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ?**

- Mise en place ou renforcement de lois relatives à la violence à l'égard des femmes et renforcement de leur application et de leur mise en œuvre
- Mise en place, actualisation ou enrichissement de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Mise en place ou renforcement de mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la justice (p. ex., la création de tribunaux spécialisés, la formation du personnel judiciaire et de la police, les ordonnances de protection, les voies de recours et de réparation, y compris pour les cas de fémicide)
- Mise en place ou renforcement de services pour les victimes de violence (p. ex., les refuges, les services d'assistance téléphonique, les services de santé spécialisés, les services juridiques ou de justice, le conseil ou le logement)
- Mise en place ou renforcement de stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (p. ex., dans le secteur de l'éducation, dans les médias, la mobilisation communautaire, l'action menée auprès des hommes et des garçons)
- Contrôle et évaluation de l'impact, y compris la production de données probantes et la collecte de données, notamment en ce qui concerne des groupes particuliers de femmes et de filles
- Mise en place ou renforcement de mesures pour améliorer la compréhension des causes et des conséquences de la violence à l'égard des femmes parmi les responsables de la mise en œuvre de mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

- Mise en place ou renforcement de lois relatives à la violence à l'égard des femmes et renforcement de leur application et de leur mise en œuvre**

Bien que le nouveau Code pénal criminalise plusieurs types de violences faites aux femmes et aux filles, il convient de noter que ledit texte n'aborde pas la question de manière globale au regard de sa complexité. Aussi, le Gouvernement et ses partenaires continueront d'engager le plaidoyer en faveur d'une loi spécifique sur les violences dont le projet de texte est disponible depuis plusieurs années.

☞ **Mise en place, actualisation ou enrichissement de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles**

Un document de stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes élaboré en 2011 a été révisé en 2016 ainsi qu'un plan national de lutte contre les mutilations génitales féminines intégrant les nouvelles dispositions du Code pénal relatives aux droits de la femme, de la famille et des enfants conformément à la CEDEF.

Un Plan d'Action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité sur Femmes-Paix et Sécurité, a été adopté, axé sur les 03 piliers universels, à savoir la prévention, la protection et la participation. La mise en œuvre de ce plan est en cours, notamment dans les zones humanitaires, à travers la prise en charge et l'accompagnement psychosocial des survivantes des violences basées sur le genre, l'appui multiforme, la mise en place des call center et des espaces de cohésion, la formation des fonctionnaires de police, des magistrats et des personnels de médias, de santé et travailleurs sociaux pour la prise en compte du genre dans la gestion des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et la ventilation de l'assistance humanitaire. Les autorités entendent massifier ces actions pour accroître leur impact.

☞ **Mise en place ou renforcement de mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la justice (p. ex., la création de tribunaux spécialisés, la formation du personnel judiciaire et de la police, les ordonnances de protection, les voies de recours et de réparation, y compris pour les cas de féminicide)**

Comme énoncé plus haut, le cadre légal de protection de la femme contre les atteintes à sa dignité et à son intégrité physique a été renforcé avec l'adoption en 2016 de la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal avec l'introduction de nouvelles incriminations pour les atteintes contre les femmes. Ainsi, les atteintes contre l'intégrité physique ou morale des femmes sont susceptibles de recouvrir des qualifications qui existaient antérieurement telles que meurtre (article 275), assassinat (article 276), blessures graves (article 277), torture (article 277-3), coups mortels (article 278), coups avec blessures graves (article 279), blessures simples (article 280), blessures légères (article 281). En ce qui concerne les violences sexuelles contre la femme et la fille, les articles 295 et 296 sanctionnent les outrages et le viol, tandis que les articles 346 et 347

sanctionnent les outrages sur mineurs suivis de rapports sexuels ou de viols. Les infractions nouvelles sont mentionnées plus haut.

S'agissant de l'accès des femmes à la justice, celui-ci a été adossé sur le principe du traitement égal des justiciables, qui constitue l'un des principes directeurs de la distribution de la justice et de l'examen des causes. L'article 1-1 du Code pénal dispose d'ailleurs que la loi pénale s'impose à tous. L'égalité devant les tribunaux induit un accès libre à la justice et un traitement égal devant le juge. À ce sujet, la Constitution, dans son Préambule, prévoit que la loi assure à tous le droit de se faire rendre justice.

Grâce aux dispositions de cette Loi no 2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire adoptée en vue de promouvoir un accès équitable à la justice, une exonération intégrale ou partielle des frais de justice est accordée aux personnes indigentes y compris la femme en instance de divorce avec des enfants mineurs à sa charge et ne disposant d'aucun revenu propre pour favoriser leur accès à la justice. Bien plus, cette loi offre à la femme abandonnée par son conjoint et sans ressources, le bénéfice de l'assistance judiciaire de plein droit, afin d'obtenir en justice la pension alimentaire pour ses enfants et pour elle-même.

En dépit des contraintes financières entravant le fonctionnement optimal de certaines de ses commissions, les justiciables ont eu recours au mécanisme de l'assistance judiciaire. Les statistiques concernant l'assistance judiciaire recueillies sur la période 2012-2017 sont des indicateurs de cette justice inclusive promue par le Cameroun.

Par ailleurs, les acteurs judiciaires ont bénéficié des sessions de formation sur la thématique des violences faites aux femmes afin de renforcer la réponse judiciaire contre ce fléau.

Au plan processuel, des procédures en engagement préventif ont été diligentées à l'effet de prévenir des cas de violence sur les femmes.

Pour prévenir le harcèlement sexuel en milieu professionnel, une réflexion est en cours au Ministère de la Justice en vue de son insertion dans une fiche d'engagement qui sera signée par les personnels lors de leur recrutement.

Les réformes législatives intègrent la dimension de lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité, comme démontré avec le CP. Cependant, l'Etat poursuit ses efforts en vue d'éradiquer complètement de l'arsenal juridique des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Il en va ainsi de la possibilité donnée par l'Ordonnance de 1981 portant organisation de l'état civil, au mari de s'opposer à l'exercice d'une profession séparée par son épouse dans l'intérêt du ménage, de la capacité de gestion des biens communs reconnue au seul mari par le Code Civil. Sur ce dernier point,

les tribunaux appliquent de plus en plus des dispositions égalitaires prévues par les Conventions internationales ratifiées par le pays. C'est le cas du Jugement n°31/COM/TGI du 16 novembre 2017 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bamboutos, dans lequel le Juge s'est appuyé sur les dispositions des articles 15 et 16 de la CEDEF pour annuler une Convention hypothécaire passée par le mari sur un immeuble commun sans le consentement de son épouse.

☞ **Mise en place ou renforcement de services pour les victimes de violence (p. ex., les refuges, les services d'assistance téléphonique, les services de santé spécialisés, les services juridiques ou de justice, le conseil ou le logement)**

Des structures d'encadrement des survivantes des violences basées sur le genre y compris en contexte humanitaire ont vu le jour avec l'appui d'ONU Femmes, notamment des centres d'accueil des femmes en détresse, en contexte humanitaire, des gender desk dans les commissariats, les call-center, des espaces de cohésion de femmes dans les camps de réfugiés et des familles déplacées.

Par ailleurs, depuis 2016, les formations sont organisées à l'intention de fonctionnaires de police (30), magistrats (30), gendarmes(30) personnel des medias en matière de prévention et de protection des victimes des VBG en contexte humanitaire.

En 2014, le Cameroun a accueilli 141.403 (112.420 Centrafricains et 28.983 Nigériens) nouveaux réfugiés repartis à travers les camps dans l'Adamaoua, l'Est et l'Extrême-Nord. Le bureau a contribué à la couverture des besoins en nutrition, santé, eau, hygiène et assainissement, protection psychosociale et éducation. Les interventions ont été coordonnées par les groupes thématiques et multisectoriels. Ces interventions sont également systématisées en faveur des populations camerounaises.

En 2015, UNICEF Cameroun a aidé le gouvernement à faire face aux crises d'origine humaine et naturelle, à travers une assistance vitale et intégrée aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire et aux populations hôtes. Dans le domaine de la protection de l'enfance, 61 305 enfants réfugiés et déplacés (89% et 224% des cibles centrafricaines et nigérianes) ont bénéficié d'un soutien psychosocial par le biais de travailleurs sociaux gérant 16 espaces amis des enfants. 3 284 les enfants séparés de leurs familles ont bénéficié de la réunification familiale ou du placement en protection alternative. 84 enfants présumés associés aux forces et groupes armés ont été réunis avec leurs familles.

En 2016, des espaces et des structures communautaires adaptés aux enfants ont été mis en place dans la région de l'Extrême-nord et dans le camp de Minawao, offrant un soutien psychosocial à 57 536 enfants (28 359 filles et 29 177 garçons) sur les 65 000 personnes ciblées. Avec l'appui du bureau régional et du siège, le bureau de pays a investi dans le renforcement des capacités des autorités locales, des ONG nationales et

internationales ainsi que des communautés afin de garantir une meilleure expertise en matière d'évaluation et d'éducation aux risques des mines, de soutien psychosocial à base communautaire, ainsi que de suivi et de signalement des violations des droits des enfants. Ces interventions de protection de l'enfance à plus long terme axées sur le renforcement des systèmes d'urgence et leur préparation ont été poursuivies en 2017, afin de permettre une réponse plus efficace en cas de crise. Dans les régions de l'est, le programme de protection de l'enfance a permis d'apporter un appui psychosocial aux enfants dans les espaces d'apprentissage temporaire et de protection sur les sites de réfugiés (15 799 enfants : 6 808 filles et 8 991 garçons). 527 enfants non accompagnés et séparés (234 filles et 293 garçons) ont été identifiés par le programme de l'UNICEF.

La question des enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés et de leur protection a été une priorité essentielle tout au long de l'année 2017, qui a permis de renforcer la collaboration avec le Ministère de la justice. L'utilisation d'enfants, en particulier de filles, comme kamikazes est restée une préoccupation majeure. En raison du manque de clarté initiale de la loi « N° 2014/028 du 23 décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme, un certain nombre d'enfants ont été arrêtés en vertu de cette loi dans les régions du nord. La loi a finalement été révisée à la mi-2017, excluant clairement les enfants de ses dispositions et imposant le renvoi de tous les cas de mineurs à la procédure pour mineurs. Grâce au plaidoyer constant et au renforcement des capacités du Ministère de la Justice, du Ministère de la Défense, de la Police et de la Gendarmerie, du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, 38 enfants (dont 4 filles et 34 garçons) soupçonnés d'association avec Boko Haram ont été libérés de la prison de Maroua et réintégrés dans leurs familles. Le processus de réintégration s'est déroulé en partenariat avec la délégation régionale des affaires sociales, et les travailleurs sociaux forment l'ONG partenaire ALDEPA. L'UNICEF a aidé le Ministère de la Justice et le Ministère de la Défense à analyser le droit interne et à accélérer les procédures de libération de tous les enfants arrêtés arbitrairement, soupçonnés d'être associés à des groupes armés. Après plus de deux ans de plaidoyer et d'assistance technique, le protocole de transfert des responsabilités des enfants soupçonnés d'être associés à des forces et groupes armés a été mis au point. Le protocole a été élaboré dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, et il est en attente de signature. Considérant que différentes mesures ont été mises en œuvre par les tribunaux pour libérer les enfants (par exemple, 24 enfants ont été libérés dans le cadre de la procédure "habeas corpus"), la signature du protocole reste une priorité pour orienter les actions futures.

On peut également relever le travail de suivi qui est fait au profit de ces enfants pour qu'ils ne retournent plus dans les maisons d'arrêt. A l'Extrême-Nord il y a eu les mesures d'accompagnement à la formation professionnelle pour une meilleure insertion, à travers l'Institution Camerounaise de l'Enfance (ICE) de Maroua.

Au cours de cette période, 112% de la population ciblée d'enfants touchés par la crise au Nigéria bénéficiaient d'un soutien psychosocial. Les 18 Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfance (RECOPE) nouvellement établis et les 19 réactivés du Grand Nord ont fourni un soutien psychosocial à 75 903 enfants (34 235 filles et 41 668 garçons). L'identification et la documentation des enfants non accompagnés et séparés se sont poursuivies et en novembre 2017, l'objectif annuel était atteint à 89% avec 2 044 enfants non accompagnés et séparés (ENAS) identifiés (806 filles et 1 238 garçons) et bénéficiant d'un soutien et d'un suivi individuels. Les efforts visant à améliorer les réunifications se sont améliorés par rapport à 2016, même si les résultats obtenus restent faibles par rapport à l'objectif annuel. 284 enfants non accompagnés ont été réunifiés avec leur famille (38% de l'objectif annuel). Les principaux défis étaient l'accès difficile sur le terrain dans les zones isolées non sécurisées où la réunification ne serait pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. 245 enfants camerounais (125 filles et 120 garçons) détenus par Boko Haram et revenus au Cameroun avec leurs familles ont reçu un soutien psychosocial et psychologique de la part des partenaires opérationnels de l'UNICEF en attendant d'être réinstallés par le gouvernement dans un lieu plus sûr. L'UNICEF surveille la situation de près et assure la coordination avec les acteurs de la protection pour veiller à ce que les droits de ces enfants soient respectés. Dans la région de l'Est, les réalisations ont été limitées à seulement 2% des enfants ciblés bénéficiant d'un soutien psychosocial basé sur la communauté (776 enfants : 376 filles et 400 garçons). 327 enfants non accompagnés et séparés (141 filles et 186 garçons - 65% de l'objectif annuel) ont été identifiés et ont bénéficié d'un soutien individuel et d'un suivi assuré par les partenaires d'exécution de l'UNICEF.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite des interventions d'urgence dans la région de l'Extrême-Nord après la crise du bassin du lac Tchad, par la longue urgence dans la région de l'Est et par la nouvelle crise émergente dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'UNICEF a fourni un soutien psychosocial à 154 243 enfants, filles et garçons en situation humanitaire, et leur a permis d'accéder à des espaces amis des enfants. 2 128 enfants non accompagnés et séparés (822 filles et 1306 garçons) ont été identifiés, pris en charge et 62 enfants (27 filles et 35 garçons) ont été réunifiés avec leurs familles lors des trois urgences affectant le Cameroun. Dans l'Extrême-Nord, l'UNICEF a soutenu l'identification et l'enregistrement de 1 244 enfants non accompagnés et séparés, dont 372 enfants non accompagnés (144 filles et 228 garçons) et 872 enfants séparés (315 filles et 557 garçons). Dans la région de l'Est touchée par la crise en RCA, l'UNICEF a aidé à identifier et à enregistrer 442 enfants non accompagnés et séparés, dont 32 enfants non accompagnés (17 filles et 15 garçons) et 410 enfants séparés (175 filles et 235 garçons). En raison de l'insuffisance des capacités des partenaires d'exécution et du retard de la transmission des données du fait de l'insécurité, les données relatives aux crises du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont incomplètes et ne sont pas toujours désagrégées par sexe, enfants non accompagnés et séparés. Néanmoins, ce résultat a été obtenu grâce à la contribution active de 87 réseaux communautaires de protection de



l'enfance mis en place et renforcés. Les membres desdits réseaux ont participé activement à l'identification des enfants dans le besoin, en les mobilisant, ainsi que leurs familles, pour qu'ils participent à des activités dans les espaces amis des enfants et en assurent le suivi.

La formation des acteurs de prestation de services continuera d'occuper une place importante dans le dispositif de réponse. Au-delà des 350 forces de police et 32 instructeurs de gendarmerie déjà formés, ONU Femmes continuera d'appuyer les forces de sécurité dans la formation de ses personnels dans la lutte contre les violences en contexte de conflit armé et non armé.

☞ **Mise en place ou renforcement de stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (p. ex., dans le secteur de l'éducation, dans les médias, la mobilisation communautaire, l'action menée auprès des hommes et des garçons)**

La prévention et la réponse aux violences envers les enfants, en particulier les filles, constituent l'une des priorités du Gouvernement et ses partenaires en matière de protection de l'enfant. L'un des objectifs majeurs est de faire en sorte que chaque enfant soit protégé contre la violence et l'exploitation. A cet effet, pour renforcer le système de protection de l'enfant contre les violences et l'exploitation, l'UNICEF appuie le Gouvernement dans la mise en place des interventions spécifiques aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel et communautaire.

Sur le plan stratégique, un document de politique nationale de protection de l'enfant pour la période 2017-2026 a été élaboré et validé sur le plan technique en 2017. Cette politique comprend 4 axes stratégiques, qui tiennent compte dans leur ensemble de la problématique des violences, à savoir : amélioration de la prise en compte de la problématique de la protection de l'enfant dans tous les aspects de la vie nationale ; promotion d'un environnement socio-culturel favorable à la protection de l'enfant ; modernisation du cadre juridique et judiciaire de protection de l'enfant ; amélioration de l'accessibilité des services de protection de l'enfant et renforcement de la gouvernance des actions de mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'enfant. Le plan d'action multisectoriel budgétisé de mise en œuvre de cette politique est en cours d'élaboration avec l'appui de l'UNICEF. Ce qui permettra de disposer d'un cadre de référence des interventions en matière de protection des enfants, en particulier les plus vulnérables.

Au niveau opérationnel, sous la coordination des Délégations Régionales des Affaires Sociales, des plateformes multisectorielles sont mises en place pour susciter une plus grande implication des tous les secteurs (santé, éducation, justice, police, gendarmerie) dans la prévention, le référencement et la prise en charge des enfants victimes de violences et d'exploitation.

Sur le plan communautaire, des initiatives sont développées au niveau décentralisé avec une forte implication des intervenants sociaux, aussi bien ceux des structures déconcentrées de l'Etat que les acteurs communautaires. Ainsi, pour renforcer les capacités de prévention de la violence, de l'exploitation et des abus envers les enfants au niveau décentralisé, l'UNICEF a appuyé la mise en place au niveau de l'arrondissement de Yaoundé 2, d'un modèle de système intégré de protection de l'enfant. Dans ce cadre, 525 acteurs sociaux (101 travailleurs sociaux et 424 animateurs communautaires) ayant pour mandat de prévenir et de combattre la violence, l'exploitation et les abus ont reçu un ensemble de compétences techniques et pratiques. De même, 45 professionnels (santé, justice, police) ont été formés au même programme. En outre, plus de 2 245 chefs traditionnels dans les quatre régions ciblées ont également été formés pour sensibiliser les communautés au mariage des enfants afin de mettre fin à cette pratique et sur la promotion de l'enregistrement des naissances. Ils ont également été habilités à mener des activités de prévention pour lutter contre les violences. Deux centres sociaux et un centre de promotion de la femme et de la famille, ainsi que deux organisations de la société civile ont collaboré avec les chefs de communauté et les chefs traditionnels pour améliorer le suivi, le signalement et l'identification des victimes.

En vue de renforcer la mobilisation communautaire, les acteurs communautaires de Yaoundé 2 ont été organisés en pôles d'intervention (Jeunes dynamiques dans les quartiers et responsables d'associations de jeunesse; Femmes dynamiques dans les quartiers et responsables d'associations féminines ; Leaders traditionnels ; Corps enseignant du primaire et secondaire (responsables APPS pour les lycées/Collèges et responsables des conseils d'écoles pour le primaire), pour conduire des actions d'alerte (approche éclaireurs), de prévention et de prise en charge des cas de violences envers les enfants, y compris en milieu scolaire. Des ateliers participatifs regroupant ces différents acteurs ont permis de renforcer les actions de prévention, de référencement et de prise en charge des enfants victimes de violences sur le chemin de l'école et en milieu scolaire à travers une plus grande implication des acteurs communautaires dans la mise en œuvre et le suivi de proximité des interventions. 202 acteurs communautaires formés se déploient sur le terrain pour l'identification des enfants victimes de violence et leur orientation vers les services de prise en charge, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre d'enfants référés.

Dans le même ordre d'idées, d'autres actions sont menées dans les régions de l'Extrême-nord et de l'Est, à travers la mise en place de Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant (RECOPE). Ces régions comptent respectivement 38 et 43 RECOPE. Ces

mécanismes communautaires favorisent la sensibilisation de proximité, facilitant ainsi l'identification des enfants victimes de violences et d'abus au niveau des familles et en communauté, et leur orientation vers les services de prise en charge. L'expérience de l'arrondissement de Yaoundé 2 est en cours d'extension dans les arrondissements de Bétaré-Oya (Est) et Mokolo (Extrême-nord). 100 leaders communautaires ont été formés à Ngaoui et Bétaré- Oya sur la prévention et la réponse aux violences envers les enfants.

### 15. Quelles sont les stratégies adoptées par votre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard les femmes et les filles ?

- Sensibilisation du public et évolution des attitudes et des comportements**
- Action sur l'enseignement primaire et secondaire, y compris en instaurant une éducation sexuelle complète
- Mobilisation au niveau local et communautaire**
- Changement de la représentation faite des femmes et des filles dans les médias**
- Actions menées auprès des hommes et des garçons**
- Programmes à l'intention des auteurs d'actes de violence
- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

#### **☞ Mobilisation au niveau local et communautaire**

Les pools C4D ont été mis en place pour voir comment ils ont contribué à renforcer l'engagement communautaire en faveur des droits des enfants et des femmes – identification des problèmes et conception des solutions locales. Les interventions sectorielles menées dans les 4 régions de focalisation du Programme depuis 2014 sont

supportées par les actions de 132 pools C4D multisectoriels, 42 réseaux d'associations de femmes et groupes de leaders sociaux, 150 membres des pools C4D formés en communication interpersonnelle. De même, 38 radios de proximité promeuvent les PFE dans 5 Districts de Santé à haut risques et 4 sites des réfugiés.

En 2018, le programme a généré et utilisé des preuves sociales et comportementales pour répondre aux normes de qualité permettant d'informer les stratégies C4D des priorités du programme de pays, de soutenir les plateformes d'engagement communautaire qui répondent aux normes de qualité pour toutes les priorités de développement, ainsi que le plaidoyer en amont des programmes sur les comportements prioritaires et les normes sociales.

La stratégie nationale de C4D approuvée techniquement est en cours d'approbation politique. Des efforts visant à renforcer l'ancrage institutionnel de la communication pour le développement ont été entrepris pour intégrer la C4D en tant qu'axe stratégique dans le Document de stratégie du Cameroun pour la croissance et l'emploi (DSCE). La mise en œuvre de cette stratégie renforcera la participation et l'engagement des communautés en vue d'améliorer leurs conditions de vie individuelles et collectives ; et, ce faisant, contribuera à améliorer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) au Cameroun.

L'analyse de la situation a souligné la nécessité d'accroître la demande de services sociaux de base de qualité, de renforcer le dialogue social sur les normes et pratiques socioculturelles, de renforcer la coordination, de passer d'une approche isolée à une approche cohérente et intégrée pour traiter les problèmes de communication sociale, de suivre et d'évaluer les progrès dans les changements de comportement. À cet égard, 40 micro plans C4D intégrés ont été mis au point dans 34 districts de santé à haut risque répartis dans 5 régions afin de sensibiliser davantage à la santé de la famille, la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, y compris la vaccination et les bonnes pratiques en matière d'ANJE, en impliquant les parties prenantes, les mères et les familles.

En ce qui concerne les urgences, le bassin du lac Tchad et les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont mis l'accent sur la responsabilisation à l'égard des personnes touchées. Des plates-formes communautaires ont été mises en place pour fournir aux personnes à risque des messages clés en matière de changement de comportement. Au total, 139 plates-formes communautaires sont opérationnelles dans les 4 régions prioritaires. Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, 47 groupes de soutien communautaires ont été mis en place pour améliorer le partenariat communautaire en matière d'intervention d'urgence, ainsi que pour simplifier le dialogue intergénérationnel et pour compléter la circulation ascendante de l'information.

En termes de résultats :

- 210 000 personnes ont été contactées par le biais de mécanismes de retour d'information et de traitement des plaintes, ainsi que par des plates-formes d'engagement communautaire pour exprimer leurs besoins / préoccupations
- 385 000 personnes ont été touchées par des messages clés de sauvetage et de changement de comportement par le biais d'activités de communication interpersonnelle et de communication de masse
- dans le bassin du lac Tchad (LCB), plus de 1,3 million de personnes ont été sensibilisées à la prévention et au traitement du choléra.
- 25404 femmes et filles sont de moins en moins exposées aux risques des BVG ;
- Organisation de 10 cliniques ayant touchés près de 4000 femmes et filles à travers la sensibilisation sur les VBG, les mariages précoces et forcés. Un dispositif de leur prise en charge a été mis en place à travers les structures de santé et les structures de gestion des cas ;
- 37027 personnes sensibilisées sur les BVG (25402 femmes/filles + 11625hommes/garçons).

#### **Sensibilisation du public et évolution des attitudes et des comportements**

En vue de susciter le changement des comportements, divers supports de sensibilisation sur la prévention des violences et abus (dépliants, flyers, fiches thématiques, boîtes à images, livrets de sensibilisation) ont été produits et mis à la disposition du public cible.

En 2018, dans les localités ciblées, 54 clubs de jeunes dans la région de l'Extrême-Nord et 16 dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été créés pour renforcer les capacités des adolescents et des adolescentes et des garçons et les encourager à se protéger de la violence et de l'exploitation, notamment la violence sexiste, le mariage des enfants et le recrutement par des groupes armés. Dans l'Extrême-Nord, 7 319 (3 439 filles et 3 880 garçons) adolescents âgés de 10 à 19 ans (cible de 104%) ont activement participé à des activités de développement des compétences de vie courante menées par des travailleurs sociaux et des animateurs communautaires. 20 travailleurs sociaux/animateurs ont été formés à la méthodologie spécifique pour fournir un soutien psychosocial tenant compte de l'âge et du sexe dans ce contexte spécifique de forte violence, la dynamique de groupe et la supervision clinique. Vingt-deux dialogues intergénérationnels ont été organisés dans la région de l'Extrême-Nord pour promouvoir des normes équitables, y compris le report du mariage des enfants. Ces séances de dialogue ont réuni 1 712 personnes (889 filles / femmes et 823 garçons / hommes), y compris des chefs traditionnels / religieux, des parents et des adolescents.

A travers le U-Report, l'UNICEF s'efforce de combler le fossé entre les décideurs et les communautés. L'initiative est dirigée par la chambre basse du parlement et les conseils locaux. En 2015, l'accent a été mis sur la participation des jeunes au processus de développement en tant qu'agents de changement et revendicateurs de droits. Les

informations fournies par U-Reporters au moyen d'enquêtes sont compilées et transmises aux gestionnaires de programme pour que des mesures correctives puissent être prises. Grâce à cette initiative, il est hautement attendu que l'intérêt de la population en général et des jeunes en particulier pour les affaires de développement soit renforcé. Le U-Report favorise la sensibilisation à plus grande échelle et l'information pour l'accès aux services, ceci à travers notamment la diffusion des messages sur la santé sexuelle et l'offre des services conviviaux pour les jeunes et adolescents. La région de l'Extrême-Nord compte le plus grand nombre d'appelants montrant le poids des barrières socio-culturelles.

La plateforme du U-Report est constituée de quatre piliers :

- une plateforme technique qui permet d'envoyer les sondages aux U-Reporters sur leurs téléphones mobiles à travers des SMS ;
- un site web <https://cameroon.ureport.in/> où les résultats des sondages, les articles et autres informations sont partagés avec les U-Reporters, les pouvoirs publics et le grand public ;
- les réseaux sociaux Facebook, Twitter qui nous permettent aussi de partager les informations au quotidien et relancer les débats sur des questions en discussion
- le lien avec les services à travers la ligne verte qui permet au besoin de référer les appelants vers les services spécialisés.

Le U-Report c'est aussi sa ligne verte qui comprend un service d'appel gratuit mis à la disposition des populations pour avoir accès à une information de qualité et aux services spécialisés en lien avec les thématiques prioritaires qui sont à ce jour :

- VIH/IST ;
- les violences basées sur le genre ;
- les mariages d'enfant/forcés ;
- l'enregistrement des naissances ;
- la vaccination.

Il permet aux appelants d'être référés vers des structures spécialisées de prise en charge à proximité de la situation géographique de ces derniers. La stratégie s'appelle le LIEN AVEC LES SERVICES. Pour bénéficier de ce service, il suffit d'appeler le 8555. C'est gratuit ! Les téléconseillers sont disponibles 7j/7 et de 7h à 20H. A ce jour, la plateforme compte plus de 268 0655 personnes inscrites dont 62% d'hommes et 38% de femmes ;

44% des membres de la plateforme sont des adolescents et jeunes de 15-19 ans ; la ligne verte opère en trois langues Ffulde, Anglais, français, avec 6 téléconseillers jeunes et formés ; en moyenne 55% d'appels sur la thématique VIH, suivi de l'enregistrement des naissances 28% et du mariage d'enfants 10% ; plus de 50% des appels proviennent du grand nord et sont en langue ffulde et le reste est départagé entre l'Est et l'Ouest ; plus de 60% des appelants sont des adolescents/jeunes ; plus de 70.000 adolescents et jeunes ont bénéficié des services de la ligne verte : information correcte, counseling ou référencement vers les points de prestation de service

### ☞ **Changement de la représentation faite des femmes et des filles dans les médias**

Organisation des sessions de sensibilisation sur l'image de la femme dans les médias

### ☞ **Actions menées auprès des hommes et des garçons**

ONU Femmes en collaboration a lancé en 2016, la campagne HeForShe, sous le haut patronage de Président de la République. Plusieurs campagnes d'enregistrement ont été conduites, ce qui a permis au Cameroun de figurer à cette date au cinquième rang dans le monde avec 133,604 inscrits. Une stratégie d'intervention dénommée Boys to Boys a été mis en place afin d'impliquer les jeunes hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes et filles avec des résultats significatifs.

Egalement UNFPA appuie le Gouvernement et la société civile dans la mise en place des écoles de maris, notamment dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord.

Ces deux actions visent d'une part l'adhésion des hommes et des garçons dans la lutte contre les violences faites aux femmes et d'autre part la sensibilisation des hommes et des femmes en vue d'amener leurs épouses à fréquenter les formations sanitaires.

## **16. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour prévenir et combattre la violence à l'égard les femmes et les filles, facilitée par la technologie (harcèlement sexuel en ligne, harcèlement en ligne, partage non consensuel d'images intimes) ?**

- Mise en place ou renforcement de dispositions légales et réglementaires**
- Mise en œuvre des initiatives de sensibilisation visant le grand public et les jeunes femmes et hommes dans les milieux éducatifs**
- Collaboration avec des fournisseurs de technologie pour définir et respecter de bonnes pratiques commerciales

- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

### **☞ Mise en place ou renforcement de dispositions légales et réglementaires**

- l'adoption d'un nouveau code pénal avec les nouvelles dispositions intégrant les droits de la femme, de la famille et des enfants conformément à la CEDEF.
- le renforcement de la vulgarisation de la loi No 2010/012 du 21 Décembre 2010 relative a la cyber sécurité et a la cybercriminalité au Cameroun. Cette loi punit d'un emprisonnement de 1 a 2 ans et d'une amende de 1 a 5 millions quiconque porte atteinte a la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de leurs auteurs, les données électroniques ayant un caractère privée ou confidentiel. Elle punit également d'un emprisonnement de 5 a 10 ans, et d'une amende de 5 a 10 millions ou de l'une de ces 2 peines seulement, celui qui confectionne, transporte, diffuse par voie de communication électronique, ou d'un système d'information, un message a caractère pornographique pour porter gravement atteinte a la dignité d'un enfant.

### **☞ Mise en œuvre des initiatives de sensibilisation visant le grand public et les jeunes femmes et hommes dans les milieux éducatifs**

Conduite permanente des fora d'expression des jeunes, cadres de réflexion, d'échanges et de partage d'expérience entre adolescents et les autorités traditionnelles et administratives sur les questions d'intérêt social



**17. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour combattre les images négatives des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias ?**

- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias
- Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité
- Soutien du secteur des médias pour élaborer des codes de conduite volontaires
  - Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias**
  - Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias**
- Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs pour leur permettre de recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu des médias ou à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
- Autre

*Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

- ☞ **Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias**

L'ESSTIC dans le cadre des formations, forme chaque 03ans les jeunes filles et les jeunes garçons sans discrimination susceptibles de travailler dans les médias.

Le Ministère de la Communication travaille en collaboration avec ses organismes sous-tutelles que sont la CRTV et la SOPECAM, et avec les entreprises des médias publiques, radio-télé-presse écrite en vue de la sensibilisation des femmes dans tous les secteurs nécessitant soit leur formation, soit leur intégration.

Le MINCOM travaille également avec toutes les cellules de communication qui sont les démembrements au sein des différentes administrations ou secteurs à travers le plan de communication.

Le conseil national de la communication (CNC), organe de régulation des médias, assure le contrôle en vue de promouvoir une bonne image de la femme.

En avril 2019, le Gouvernement via le MINPROFF a rendu public un communiqué mettant en garde les médias et utilisateurs des réseaux sociaux contre l'utilisation à des fins d'exploitation sexuelle et pornographique l'image d'enfant et de jeune fille.

**18. Votre pays a-t-il pris au cours des cinq dernières années des mesures spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'égard des groupes spécifiques de femmes confrontés à de multiples formes de discrimination ?**

OUI/NON

*Si OUI, veuillez fournir la liste de ces mesures ainsi que trois exemples concrets de mesures prises, notamment leur objectif et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes**

**Domaines critiques :**

- G. Les femmes et la prise de décisions
- H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

OUI

**19. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?**

- Réforme de la constitution, des lois et des règlements favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décisions, y compris la réforme du système électoral, l'adoption de mesures spéciales temporaires comme les quotas, les sièges réservés, les critères de référence et les objectifs**
- Mise en œuvre du renforcement des capacités, du développement des compétences et autres mesures**
- Encourager la participation des minorités et des jeunes femmes, notamment par le biais de programmes de sensibilisation et de mentorat**
- Possibilités de mentorat, de formation en leadership, en prise de décisions, en prise de parole en public, dans l'affirmation de soi et en matière de campagnes politiques**
- Mesures prises pour prévenir, enquêter, poursuivre et punir la violence à l'égard des femmes en politique
- Collecte et analyse de données sur la participation politique des femmes, y compris des postes où elles sont soit nommées soit élues
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

- ☞ **Réforme de la constitution, des lois et des règlements favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décisions, y compris la réforme du système électoral, l'adoption de mesures spéciales temporaires comme les quotas, les sièges réservés, les critères de référence et les objectifs**
- Lors des dernières élections municipales et législatives de 2013, des quotas de 30% ont été imposés, sous peine de rejet des listes discriminatoires par l'organe en charge de la gestion des élections (Elections Cameroon) ;
- l'élaboration d'une Politique Nationale Genre assortie d'un plan d'actions multisectoriel ;

- la publication annuelle d'un Palmarès Genre mettant en évidence les écarts entre les hommes et les femmes dans l'occupation des postes décisionnels au sein des administrations, et suscitant des mesures correctives en la matière ;
- le code électoral qui prévoit un pourcentage minimal de candidatures féminines dans les listes ;
- la prise en compte du Genre dans le code électoral, dans les postes de prise de décisions, la création des centres de coaching et la formation en coaching politique dans toutes les régions du Cameroun, la formation des femmes en management, le leadership, l'entreprenariat féminin dans tous les ministères du Cameroun.

☞ **Mise en œuvre du renforcement des capacités, du développement des compétences et autres mesures**

En collaboration avec les organisations de la société civile, les pouvoirs publics ont élaboré un manuel de formation politique des femmes. Ce document fournit une masse critique d'informations dont les femmes ont besoin pour jouer un rôle en politique.

Bien plus, le Cameroun a adopté un Plan d'action national d'appui à la participation des femmes à la prise de décision, avec une déclinaison claire des mesures à implémenter pour maximiser le rôle politique et administratif des femmes.

☞ **Encourager la participation des minorités et des jeunes femmes, notamment par le biais de programmes de sensibilisation et de mentorat**

Le code électoral en vigueur intègre la dimension genre et les minorités. D'autres mesures sont prises pour promouvoir le leadership féminin, notamment :

- la formation des jeunes filles des mouvements et associations de jeunesse sur le leadership ;
- la sensibilisation des jeunes filles en vue de leur participation lors des dernières échéances du renouvellement des instances du Conseil National de la Jeunesse du Cameroun de la base au niveau national où au sortir de ces élections, au niveau régional 3 filles sur 10 sont présidentes du bureau exécutif régional soit un pourcentage de 30%, sur le plan national deux filles occupant des postes de responsabilités
- la mise en œuvre de la circulaire relative au respect strict des quotas lors de la validation des listes de candidatures aux élections du CNJ.

**20. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?**

- Renforcement de l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) formels dans les médias et les TIC, y compris dans les domaines de la gestion et du leadership
- Mesures prises pour améliorer l'accès, l'accessibilité financière et l'utilisation des TIC pour les femmes et les filles (p. ex., des hubs wifi gratuits, des centres technologiques communautaires)**
- Mise en place de réglementations visant à promouvoir l'égalité de la rémunération, le maintien et la progression professionnelle des femmes dans le domaine des médias et des TIC
- Collaboration avec les employeurs du domaine des médias et des TIC pour améliorer les politiques internes et les pratiques de recrutement sur une base volontaire
- Appui aux réseaux et organisations de femmes sur les médias
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. *Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Le Cameroun adresse cette préoccupation à travers :

- l'équipement des CPFF en matériel informatique en partenariat avec la Fondation ORANGE ;
- la mise en place des maisons digitales ;
- la formation des femmes en TIC ; plus de 150.000 bénéficiaires depuis 2014 et l'opération se poursuit.

**21. Suivez-vous la part du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?**

OUI/NON

**Si OUI, quelle est la part approximative du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?**

*Veillez fournir des informations sur les domaines spécifiques dans lesquels ces ressources ont été investies, ainsi qu'une analyse sur les réalisations et les défis rencontrés pour rendre les budgets favorables à l'égalité des sexes.*

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

OUI, 2%

**22. En tant que pays donateur, votre pays effectue-t-il un suivi de la part de l'aide publique au développement (APD) qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?**

**Si OUI, veuillez fournir des informations supplémentaires sur la méthodologie, l'étendue du suivi, les tendances passées et la part actuelle des investissements.**

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Non applicable

**23. Votre pays dispose-t-il d'une stratégie ou d'un plan d'action nationaux valides pour l'égalité des sexes ?**

OUI/NON

**Si OUI, veuillez indiquer le nom du plan et la période couverte, ses priorités, son financement et son alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de l'ODD 5.**

**Si OUI, le plan d'action national a-t-il été chiffré et des ressources suffisantes ont-elles été allouées au budget actuel pour sa réalisation ?**

### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

OUI

Comme dans de nombreux pays, les ressources budgétaires affectées à la promotion de l'égalité des sexes restent en deca des cibles. Moins de 10% du budget national, pour

remédier à cette situation, le Cameroun a défini une politique inclusive dénommée « politique nationale genre » (PNG). Le Document de politique Nationale Genre, qui court de 2010 à 2020 est un cadre d'orientation fixant les objectifs stratégiques à atteindre en rapport avec les engagements pertinents pris par le Cameroun en faveur de l'égalité des sexes et du développement durable.

Son financement et sa mise en œuvre se font avec l'appui des Agences du Système des Nations Unies. Son Plan d'Action Multisectoriel de mise en œuvre court de 2016 à 2020. Sa priorité est de contribuer à l'élimination systématique des inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux à travers :

- La promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;
- l'amélioration de l'accès des femmes aux services de santé, notamment en matière de santé de la Reproduction ;
- la promotion de l'égalité des chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans les domaines économique et de l'emploi ;
- la promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits de la femme ;
- le renforcement de la participation et de la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise des décisions ;
- le renforcement du cadre institutionnel de promotion du genre.

Ce plan est chiffré à 47.540.000 de francs CFA.

**24. Votre pays a-t-il un plan d'action et un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un État partie) ou des recommandations de l'Examen périodique universel ou d'autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?**

OUI/NON

**Si OUI, veuillez fournir quelques points importants des plans d'action et de l'échéancier pour la mise en œuvre.**

#### **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

OUI

L'échéancier est de 4 ans, les observations du Comité CEDEF constituent l'élément de base pour la production du prochain rapport.

Il a été créé en début 2011 dans les Services du Premier Ministre, un Comité Interministériel de mise en œuvre et de suivi des recommandations et/ou des décisions des mécanismes internationaux et régionaux des Droits de l'Homme. Le Comité a la charge de coordonner la mise en œuvre par les différentes structures des recommandations formulées par les organes des Traités.

## 25. Existe-t-il une institution nationale des droits de l'homme dans votre pays ?

OUI/NON

**Si OUI, dispose-t-elle d'un mandat spécifique pour se pencher sur l'égalité des sexes ou la discrimination fondée sur le sexe ou le genre ?**

**Si OUI, veuillez fournir jusqu'à trois exemples de la manière dont l'INDH a promu l'égalité des sexes. (2 pages max.)**

## Des sociétés pacifiques et inclusives

### Domaines critiques :

- E. Les femmes et les conflits armés
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

Oui. Il s'agit du CNDHL dont les missions se déclinent ainsi :

- réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ;
- devenir un pays à revenu intermédiaire ;
- atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ;
- renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique

## 26. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?

- Adoption et/ou mise en œuvre un plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité**
- Intégration des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les principaux cadres relatifs à la politique, la planification et le suivi nationaux et interministériels



**Utilisation de stratégies de communication, notamment les réseaux sociaux, pour mieux faire connaître le programme pour les femmes, la paix et la sécurité**

- Augmentation des allocations budgétaires pour la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Mesures prises pour réduire les dépenses militaires excessives et/ou contrôler la disponibilité des armements
- Réaffectation des fonds des dépenses militaires au développement social et économique, notamment pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Appui d'une analyse des conflits et des mécanismes d'alerte précoce et de prévention inclusifs et sensibles à l'égalité des sexes
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

☞ **Adoption et/ou mise en œuvre un plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité**

- Elaboration et adoption d'un plan d'action national de mise en œuvre des résolutions 1325 et connexes ;
- création d'une Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme en 2017 placée sous l'autorité du Président de la République. Cette Commission œuvre pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme au Cameroun dans l'optique de :
  - maintenir la paix ;
  - consolider l'unité du pays ;
  - renforcer la volonté et la pratique quotidienne du vivre ensemble de ses populations.

☞ **Utilisation de stratégies de communication, notamment les réseaux sociaux, pour mieux faire connaître le programme pour les femmes, la paix et la sécurité**

En collaboration avec les PTF et de la Société civile, le Gouvernement fait passer des messages de sensibilisation sur la culture de la paix, du vivre ensemble et du bilinguisme et du multiculturalisme. On citera les tweets du Président de la République à cet effet, je cite : « Chers compatriotes, quelque soit votre tribu, votre religion, quelque soit vos convictions politique vous êtes tous fils et filles d'un même pays... », « Chers compatriotes, vous devez rester à l'idéal d'unité pour vivre en paix ... ».

**27. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crise ?**

- Promotion et soutien de la participation significative des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix**
- Promotion de la participation égale des femmes aux actions humanitaires et de réponse aux crises, à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décisions
- Intégration d'une perspective de genre dans la prévention et le règlement des conflits y compris les conflits armés**
- Intégration d'une perspective de genre dans l'action humanitaire et la réaction aux crises**
- Protection des espaces de la société civile et des défenseuses des droits des femmes
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

### **☞ Intégration d'une perspective de genre dans la prévention et le règlement des conflits y compris les conflits armés**

Le Cameroun met en œuvre un plan d'Action National de suivi des Résolutions 1325 et Connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur femmes, Paix et Sécurité : A cet effet, 450 fonctionnaires de police, 30 instituteurs/institutrices, Gendarmes, 60 magistrats, 30 professionnels de médias, 30 travailleurs sociaux, et 30 professionnels de santé ont été formés.

Des ateliers de renforcement des capacités des femmes et jeunes filles à l'éducation citoyenne, culture de la paix et vivre ensemble ont été organisés sur toute l'étendue du territoire en partenariat avec les PTF.

Dans le Plan triennal spécial jeunes (PTS-Jeunes) et le Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion(PDDR) lancés par le Gouvernement, 59 cadres de jeunesse et d'animation dont 7 de sexe féminins ont suivi une formation militaire de 45 jours au cours du premier trimestre de l'année 2019, qui vise à faire de ces Cadres de jeunesse des formateurs capables de servir sur toute l'étendue du territoire national y compris dans les zones de conflit où ils pourront s'imposer comme des acteurs de paix en formant les populations locales sur les valeurs de paix et de réarmement moral.

### **☞ Promotion et soutien de la participation significative des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix**

La société civile ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme exercent librement dans le respect des lois et règlement en vigueur. La synergie d'action entre ces différents acteurs et pouvoirs publics est une réalité permanente.

**28. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits**

**fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits y compris les conflits armés, ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises ?**

- Mise en œuvre d'une réforme juridique et politique pour réparer et prévenir les violations des droits des femmes et des filles
  - Renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système judiciaire et des mécanismes de justice transitionnelle, le cas échéant, en cas de conflit et de réaction à une crise**
  - Renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de droits de l'homme et renforcement de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, mais aussi de l'exploitation et des abus sexuels**
- Amélioration de l'accès des femmes victimes du conflit, les réfugiées ou déplacées à des services de prévention et de protection contre la violence
- Mesures prises pour lutter contre le trafic d'armes
  - Mesures prises pour lutter contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites**
- Mesures prises pour lutter contre la traite des femmes et des enfants
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

- Renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système judiciaire et des mécanismes de justice transitionnelle, le cas échéant, en cas de conflit et de réaction à une crise**

Depuis 2015, le partenariat entre le gouvernement et les agences des Nations Unies au Cameroun reste axé sur les droits de l'homme et le développement social, même si le renforcement de la croissance économique est une préoccupation majeure du gouvernement. Les principes de droits humains ont été pris en compte lors de l'examen

à mi-parcours de 2015 en se concentrant sur les plus défavorisés, y compris ceux en situation humanitaire. L'analyse des capacités des détenteurs d'obligations et des droits des personnes âgées à revendiquer efficacement a été intégrée à la fois dans l'offre et dans la demande des interventions appuyées par l'UNICEF au Cameroun. S'appuyant sur les progrès limités réalisés par le Cameroun dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF a de nouveau utilisé les enseignements tirés de la mise en œuvre de la première moitié du cycle de programme 2014-2017 pour mettre l'accent sur la responsabilité du Gouvernement vis-à-vis des enfants pour qui les ressources allouées devraient être considérées comme des investissements plutôt que de simples dépenses.

Conformément aux efforts susmentionnés, l'UNICEF a encouragé le Cameroun à adhérer au protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés signé en 2014. Ce soutien vise à renforcer la législation et les mécanismes pertinents pour protéger les enfants victimes et / ou associés à des groupes armés, notamment Boko Haram. Par un accord tripartite conclu entre les ONG, le gouvernement et l'UNICEF, la réinsertion de ces enfants est menée en dépit de la sensibilité du contexte dans lequel les enfants, en particulier les filles, sont utilisés presque chaque semaine comme kamikazes dans le Grand Nord. Cette utilisation continue des enfants par Boko Haram rend de plus en plus difficile la réunification des familles. En ce sens, les services de proximité décentralisés ont été renforcés afin de fournir des soins adéquats aux enfants les plus marginalisés touchés par les crises humanitaires.

Dans ce contexte de crise sécuritaire, le processus d'examen à mi-parcours a permis de recruter de nouveaux partenaires aux niveaux national et régional. Le programme de protection de l'enfance a amené de nouveaux acteurs, notamment le Ministère de la Défense, pour veiller à ce que l'agenda de la protection de l'enfance ne soit pas éclipsé par des impératifs de sécurité.

En 2016, après de nombreux attentats-suicides perpétrés par des garçons et des filles, un plaidoyer et un dialogue politique ont été menés avec les Services du Premier ministre, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Défense et le Ministère des Affaires sociales, concernant les différents instruments et protocoles juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun relatifs à l'implication d'enfants dans les conflits armés. Des activités d'information, de renforcement des capacités et de plaidoyer ont été menées tout au long de l'année aux niveaux national et régional.

En outre, l'UNICEF a plaidé auprès du Ministère de la justice en faveur de la modification de la loi n ° 2014/028 du 23 décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme, afin de préciser que ces dispositions ne s'appliquent pas aux mineurs. Grâce au soutien de l'UNICEF et à la collaboration des différents ministères et de la société civile, plus de 95% de ces 150 enfants identifiés sont retournés dans leurs familles et leurs communautés. 57 536 filles et garçons (parmi les 65 000 personnes ciblées) ont bénéficié

d'un soutien psychosocial dans le camp de Minawao. 1 216 enfants non accompagnés et séparés ont été identifiés avec le soutien de l'UNICEF et ont pu bénéficier du suivi familial et d'un soutien à la réunification. 49 enfants déplacés ont retrouvé leurs familles.

Le travail avec le gouvernement s'est poursuivi en vue de mettre en place des procédures d'urgence pour le traitement prioritaire des affaires et la libération des enfants en détention soupçonnés d'être associés à Boko Haram. À la demande du Ministre de la Justice des plates-formes départementales pour la justice juvénile ont été mises en place dans le Diamaré (Maroua) et le Logone et Chari (Kousseri). Elles sont opérationnelles depuis mai 2016 et rassemblent les principaux acteurs du secteur de la justice et des services sociaux afin de promouvoir le suivi rapide des enfants en détention préventive, en particulier des enfants soupçonnés d'être associés à des forces et groupes armés (EAFGA).

### ☞ **Mesures prises pour lutter contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites**

Pour lutter efficacement contre la traite et le trafic des personnes qui sont une négation de la dignité humaine, le Gouvernement a actionné plusieurs leviers. Au plan institutionnel, le Comité interministériel de prévention et de lutte contre la traite des personnes mis en place en 2010 a été réorganisé en 2017 pour devenir le *Comité interministériel de supervision des actions en faveur de la lutte contre le trafic des êtres humains*. Les articulations du plan d'action adopté en 2010 par son devancier ont été globalement maintenues par le Comité réorganisé. La nouvelle orientation prend en compte, la prise en charge des victimes et la collaboration avec les organisations de la société civile en plus des axes précédents relatifs à la connaissance du phénomène, au cadre normatif, à la prévention, à la détection et à la répression du trafic et de la traite<sup>11</sup>.

Pour ce qui est du cadre normatif, les infractions de traite et de trafic des personnes prévues par la Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes ont été insérées dans le Code pénal (article 342-1).

Pour ce qui est de la connaissance du phénomène, la nouvelle orientation a inclus la réalisation d'une enquête nationale sur l'ampleur du trafic des êtres humains en plus de

---

<sup>11</sup>Arrêté n° 035 /CAB/PM du 1<sup>er</sup> mars 2017 portant réorganisation du Comité interministériel de supervision de la prévention et de la lutte contre le trafic des êtres humains. Le Comité a adopté un plan comportant les actions suivantes : **Action 1** : Accroître les efforts dans le cadre de la prévention, la détection et la répression des actes de traite, trafic et travail forcé ; **Action 2** : Poursuivre la formation des principaux acteurs de la prévention et de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains et le suivi-réinsertion des victimes ; **Action 3** : Vulgariser le cadre juridique de prévention et de lutte contre le trafic et la traite des êtres humains ; **Action 4** : Etablir un partenariat avec les ONG engagées dans la prévention et la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains ; **Action 5** : Mener une enquête sur l'existence de l'esclavage héréditaire dans la partie septentrionale du pays.

l'enquête sur l'existence de l'esclavage héréditaire dans les Régions septentrionales du pays.

Sur ce dernier point, l'*Association des Femmes et Filles de l'Adamaoua* (AFFADA) a mené des activités dans certains lamidats (chefferies) des Régions de l'Adamaoua (Banyo, Meiganga, Tibati), du Nord (Demsas/Gaschiga, Dargala) et de l'Extrême-Nord. Ces actions ont consisté en l'identification des enfants des servants vivant dans ces Lamidats, en l'établissement des actes de naissances, en l'appui à la scolarisation des enfants ou à la conduite d'activités génératrices de revenus par les femmes (mères des enfants ou épouses des servants). Les campagnes de sensibilisation communautaires ont été réalisées et des Comités locaux de veille contre la traite des personnes mis sur pied.

Bien que l'enquête nationale n'ait pas encore été menée pour disposer de données consolidées sur l'ampleur et la nature de la traite et du trafic des êtres humains au Cameroun, la complexité du phénomène dont certaines organisations ont décliné quelques pistes<sup>12</sup>, a pu être débattue à l'occasion notamment de deux Colloques nationaux sur la lutte contre la traite et le trafic des personnes au Cameroun qui ont eu lieu respectivement du 03 au 04 mars 2015 et le 11 mai 2018. Organisés à l'initiative de l'AFFADA, ces Colloques ont réuni les autorités publiques, les universitaires, les travailleurs sociaux, les OSC et les partenaires au développement. L'on peut retenir que la traite au Cameroun présente une dimension interne avec des réalités variables allant de la traite à des fins d'exploitation du travail domestique, d'exploitation économique ou d'exploitation sexuelle. Elle présente également une dimension internationale, le pays étant à la fois un pays de départ, de transit et de destination. Cette réalité transnationale a été cruellement mise en relief avec une augmentation des cas des camerounais en détresse en Lybie et autres pays de la bande saharienne ainsi que dans les pays du Proche et Moyen-Orient. Ainsi en 2017, sur les 104 victimes de traites enregistrées dans les services de Police, 90% étaient en provenance du Koweït.

De manière globale, la prévention a été l'un des axes d'intervention. Ainsi, le Ministère des Affaires Sociales qui a la responsabilité institutionnelle de coordonner les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale contre les violences, la traite et le trafic des personnes<sup>13</sup> a produit en 2013 des supports de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre le trafic, la traite et les autres fléaux sociaux émergents, organisé une campagne pilote nationale de prévention et de lutte contre le trafic, la traite et les autres fléaux sociaux en 2014, 2015 et 2016 ainsi qu'une campagne d'affichage sur le même sujet au

---

<sup>12</sup>CIPCRE, *Etat des lieux sur la traite au Cameroun*, 2013.

<sup>13</sup> Voir art 1 al 2, 25, 30 et 31 du Décret n° 2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires sociales.

cours de la Semaine de la Solidarité Nationale qui s'est tenue du 04 au 07 décembre 2017. Une Conférence de presse a par ailleurs été organisée le 1<sup>er</sup> août 2014 à Yaoundé par le MINPROFF pour sensibiliser les communautés, les parents et les familles sur les dangers auxquels sont exposés les enfants exerçant des activités commerciales le long des rues et dans les marchés lors des vacances scolaires.

Plusieurs OSC ont également entrepris des actions de sensibilisation à travers notamment des programmes radio télévisés.

Au-delà de la sensibilisation, le contrôle et la surveillance des potentiels circuits de traite ont été effectués. Ainsi, pour ce qui est spécifiquement de la lutte contre la traite des enfants, un Manuel de procédures du Ministère des Affaires Sociales sur la chaîne d'adoption d'enfants au Cameroun a été élaboré et diffusé, les procédures de sécurisation des enfants trouvés hors ou dans un milieu hospitalier ont été vulgarisées tandis que la cartographie des œuvres sociales privées encadrant les enfants en internat a été élaborée avec un listing retraçant les mouvements d'entrée et de sortie des enfants.

Pour prévenir la traite à des fins d'exploitation économique, des organismes privés de placement de la main d'œuvre ont été contrôlés. Sur les 103 organismes concernés en 2017, 23 ont été mis en demeure de se conformer à la réglementation en vigueur tandis que 03 ont été suspendus. Les motifs récurrents d'irrégularités portent notamment sur le non accès au sein des entreprises de placement de la main-d'œuvre par les services de contrôle du MINEFOP, la difficile localisation de ces dernières, la non transmission des données statistiques du nombre de personnes employées dans ces organismes et l'inexistence des contrats signés par les travailleurs employés dans ces entreprises. Dans la perspective de garantir les droits des Camerounais dans les pays où leur main d'œuvre est utilisée, des négociations ont été engagées avec les pays du Proche et du Moyen Orient en vue de la conclusion d'accords relatifs à l'emploi et à la gestion concertée de la main d'œuvre.

L'Etat a pris certaines mesures visant à mieux protéger nos concitoyens se trouvant dans ces zones en créant à Dubaï un Consulat général qui est déjà opérationnel depuis le 07 novembre 2017, puis au niveau du Département ministériel, une Direction des Camerounais à l'étranger, des étrangers au Cameroun, des Questions migratoires et des Réfugiés est opérationnelle depuis le 07 novembre 2017. Par ailleurs, une Cellule de veille ou secrétariat technique a été mis en place pour répertorier tous les cas de traite qui seraient signalés par toute voie quelconque qui pourrait communiquer des informations susceptibles d'aider les victimes et de démanteler les réseaux.

En vue de l'efficacité dans la répression, les activités de renforcement de capacités en Droits de l'Homme ont été organisées, incluant des modules sur la traite des personnes.



Organisées par l'Etat ou en collaboration avec des partenaires, ces activités ont regroupé des Magistrats du Siègre et du Parquet, des Officiers de Police Judiciaire, des travailleurs sociaux et les acteurs de la société civile. L'on peut évoquer un séminaire de renforcement des capacités en matière des Droits de l'Homme, au profit de quarante Magistrats venant des Ressorts des Cours d'Appel de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun ou encore le renforcement des capacités d'une trentaine d'acteurs de la chaîne pénale exerçant dans les ressorts des Cours d'Appel du Littoral et du Sud-Ouest, ainsi que des Travailleurs sociaux sur la protection des femmes contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) lors d'un séminaire de formation sur la protection contre les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique et morale de la personne, organisé à Douala du 28 au 30 août 2017.

Le Cameroun faisait ainsi partie des 05 Etats concernés par la mise en œuvre du Projet Fonds de Solidarité Prioritaire « *Appui à la lutte contre la traite des personnes dans les pays du Golfe de Guinée* » financé par la France. Le Projet visait la lutte contre les formes modernes d'esclavage et le démantèlement des réseaux. L'appui d'autres partenaires à l'instar de l'OIM<sup>14</sup>, de l'OIPC Interpol <sup>15</sup> dans le renforcement des capacités des personnels mérite d'être relevé.

Ces formations ont permis d'enregistrer des résultats au niveau des enquêtes et des poursuites. En 2017, la Police a diligenté 89 procédures relatives à la traite et au trafic, interpellé 112 suspects qui ont été déférés devant les tribunaux.

Même si quelques plateformes de concertation ont déjà pu être mises en place dans certaines régions, la chaîne de répression doit encore relever le défi de la coordination des différents acteurs, de la coopération policière et judiciaire eu égard au caractère transnational du phénomène, sans oublier le défi de la protection des victimes et des témoins compte tenu de la capacité d'intimidation des réseaux de traite. Le défi de la prise en charge des victimes est également capital. Des victimes ont ainsi bénéficié d'abris, de nourriture, des soins médicaux et du soutien psychosocial notamment dans le cadre du rapatriement Camerounais de Lybie et du Niger.

Pour rationaliser les interventions, le Document de Procédure Standards Opératoires et du Système national de référencement en matière de prévention et de lutte contre la traite et le trafic des personnes au Cameroun a été élaboré en 2013 avec l'appui de l'OIM. Dans le cadre du Projet de gestion sociale des flux migratoires pour lequel la recherche de financement complémentaire est en cours, il est envisagé une amplification de la vulgarisation de ces

---

<sup>14</sup>Atelier de formation sur la traite en Afrique Centrale, Yaoundé, 18-20 mars 2014 à l'attention des Policiers et Gendarmes

<sup>15</sup>Voir Atelier de formation sur la traite des personnes en Afrique Centrale, Yaoundé, 03 au 05 avril 2018 avec 33 participants (Policiers, Gendarmes, Douaniers, Magistrats) du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA, de la RDC et de Sao Tome et Principe.

procédures, mais également la construction et l'équipement des centres de transit et d'accueil au niveau des Zones frontalières ainsi que l'aménagement de structures existantes<sup>16</sup> en vue d'assurer un meilleur encadrement des victimes de traite. Il est également envisagé l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains et autres fléaux sociaux connexes avec la prise en charge sociale et la réinsertion économique des victimes comme préoccupations primordiales. En attendant la mise en œuvre du Projet, un accord a été signé entre le MINAS et le MINEFOP en vue de la formation des victimes de traite dans les Centres de formation professionnelle.

Les efforts de lutte contre la traite des personnes ont contribué à l'amélioration du classement du Cameroun du *Tier 2 Watch List* au *Tier 2* dans le Rapport 2018 du Département d'Etat sur la traite des personnes.

### ☞ **Mesures prises pour lutter contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites**

Dans ce cadre, le Cameroun mène de nombreuses actions, notamment :

- la mobilisation et la sensibilisation des jeunes ;
- l'intensification de la campagne nationale de l'éducation civique et de l'intégration nationale, menée au sein des clubs d'éducation civique chez les jeunes scolarisés et des comités de quartiers d'éducation civique pour les jeunes non scolarisés ;
- lors de la célébration des fêtes nationales, notamment à travers le Village Jeunesse le 11 février et le Village de l'Unité le 20 mai en vue de permettre aux jeunes leaders d'associations et partenaires des Organisations du SNU d'échanger avec les jeunes sur les méfaits de la consommation de l'alcool et des stupéfiants ;
- Il y a également les campagnes de masse sur des thématiques diverses y compris la consommation de l'alcool et des drogues en milieu jeune ;

Bien plus, l'opération « Vacances citoyennes » donne lieu à des Equipes mobiles d'animation populaires urbaines et rurales (EMAPUR) et les médiateurs communautaires qui se déploient pour lutter contre l'oisiveté, les pratiques immorales, inciviques, les addictions...etc avec pour tâche principale l'encadrement de proximité des jeunes et le renforcement moral ;

Enfin, des sessions de formation des pairs éducateurs sur les conduites addictives sont organisées avec le concours des partenaires socio-institutionnels.

---

<sup>16</sup>Centres d'Accueil des Enfants en Détresse de Yaoundé et de Garoua, les Centres d'Ambam dans la Région du Sud et d'Ekondo Titi dans la Région du Sud-ouest.

☞ **Renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de droits de l'homme et renforcement de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, mais aussi de l'exploitation et des abus sexuels**

240 policiers et gendarmes de l'Extrême-Nord ont été formés pour mieux comprendre ces instruments juridiques et 150 enfants soupçonnés d'être associés à Boko Haram ont bénéficié d'un soutien de l'Institution Camerounaise de l'Enfance (ICE) de Maroua avec l'appui de l'UNICEF. L'UNICEF a encouragé la mise en œuvre de la résolution 16/12 de 2005, de l'Engagement de Paris pour la protection des enfants contre le recrutement ou l'utilisation illicites par des forces armées ou des groupes armés, et de la Déclaration de Ndjamena de juin 2010 sur la protection des femmes et des enfants dans le monde des conflits armés. Amélioration de l'accès des femmes victimes du conflit, les réfugiées ou déplacées à des services de prévention et de protection contre la violence

Grâce aux efforts de sensibilisation, 25 enfants présumés d'association ont pu être libérés de la prison de Maroua. Les efforts visant à assurer la protection des enfants dans les zones touchées par le conflit dans la région de l'Extrême-Nord continuent de jouer un rôle important, car la question de la protection des enfants reste une préoccupation prioritaire en raison du nombre croissant d'enfants déplacés ayant besoin d'un soutien psychosocial, d'enfants séparés et non accompagnés, d'enfants utilisés comme bombes humaines ainsi que les enfants arbitrairement détenus et les différentes violations auxquelles ils ont été exposés.

Pour s'attaquer aux causes profondes (socioculturelles) qui privent les enfants de leur droit à une protection adéquate, le programme protection de l'enfant s'est concentré sur le renforcement des mécanismes communautaires existants de protection de l'enfance, à savoir les Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant (RECOPE), en tant que ligne de front de la protection des enfants lorsque le système national officiel de protection de l'enfance est affaibli par des crises prolongées. Pour le bassin du lac Tchad, les crises en République centrafricaine et les crises Nord-Ouest / Sud-Ouest, l'UNICEF et ses partenaires d'exécution ont soutenu 87 RECOPE en 2018, dont 54 dans l'Extrême-Nord, 19 dans l'Est, 6 dans l'Adamaoua et 8 dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. En outre, 49,82% des services opérationnels (services sociaux, tribunaux, police, gendarmerie) dans les régions ciblées ont au moins un personnel formé à la gestion des cas et à la collecte de données.

Les mécanismes mis au point avec les ONG sont aujourd'hui essentiels à la mise en place de systèmes permettant d'identifier les enfants à risque, de les mettre en contact avec les familles, de suivre les cas et de les défendre. Au total, 154 243 enfants affectés par le conflit ont reçu un soutien psychosocial et un accès à des espaces amis des enfants, et 2 128 enfants non accompagnés et séparés (822 filles et 1 306 garçons) ont été identifiés et pris en charge, dont 62 (27 filles et 35 garçons) réunifiés avec leurs

familles. La réunification a été entravée par l'insécurité dans les zones d'installation de personnes déplacées alors qu'aucune réunification n'a été réalisée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en raison de l'insécurité, du manque d'accès et de l'acceptation par les populations.

Bien que 122 enfants associés à des groupes armés aient bénéficié d'une prise en charge temporaire, 36 enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés (14 filles et 22 garçons) ont été réunis et réintégrés dans leur famille. Malgré le ferme plaidoyer mené par le représentant de l'UNICEF et le coordonnateur résident auprès de l'Équipe spéciale multinationale pour la libération, la réadaptation et la réinsertion de 55 enfants détenus dans un camp militaire à Mora.

## **29. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?**

- Mesures prises pour lutter contre les normes et les pratiques sociales négatives et faire mieux connaître les besoins et le potentiel des petites filles**
- Renforcement de l'accès des filles à une éducation, à un développement de compétences et à une formation de qualité
- Lutte contre les désavantages sur le plan de la santé en raison de la malnutrition, de la maternité précoce (l'anémie p. ex.) et de l'exposition au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles**
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à réduire et à mettre fin au mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des filles, notamment la violence physique et sexuelle et les pratiques préjudiciables**
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin au travail des enfants et aux niveaux excessifs des soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les filles
- Promotion de la sensibilisation des petites filles et de leur participation à la vie sociale, économique et politique
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

### ☞ **Lutte contre les désavantages sur le plan de la santé en raison de la malnutrition, de la maternité précoce (l'anémie p. ex.) et de l'exposition au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles**

Au cours du cycle de programme 2014-2017, le Ministère de la santé a aligné ses politiques stratégiques sur le VIH / sida sur les recommandations de l'OMS. Des progrès importants ont été réalisés dans l'extension des services de prévention de la transmission mère-enfant (PTME). Le nombre d'établissements de santé offrant des services de PTME est passé de 2 067 en 2010 à 3 466 en 2014, 3 918 en 2015, 4 081 en 2016 et 4 277 (83%) en 2017 sur un total de 5 166 établissements de santé. Par conséquent, l'objectif de couverture de 80% pour 2017 a été atteint. La couverture antirétrovirale est passée de 32,7% en 2013 à 53,5% en 2014, 70,4% en 2015 et 76,6% en juin 2017. L'option B + est mise en œuvre à l'échelle nationale depuis 2016. Cependant, le dépistage des partenaires de la femme enceinte est encore très faible (7% en 2016) en raison d'activités de la communauté insuffisantes.

Des progrès en matière de vaccination des enfants et des femmes enceintes ont été réalisés grâce à la contribution active de 142 groupes de femmes de la région Centre et Littoral agissant en 2016 dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère de la Santé (MINSANTE) et le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) dans la région de l'Extrême-Nord. Un groupe de 89 associations de femmes composées de 1335 femmes dans les 10 districts de santé prioritaires ont également apporté leur contribution. Ces associations étaient principalement axées sur la promotion de la vaccination, la recherche active sur les abandons et la gestion des refus en mettant l'accent sur les zones difficiles à atteindre, ainsi que la recherche active sur les maladies évitables par la vaccination dans la communauté. Grâce à leurs actions, les barrières socioculturelles contre la vaccination ont été levées et des milliers d'enfants ont bénéficié de leur droit à une protection contre les maladies évitables.

Le premier Forum national sur la prévention de la transmission mère-enfant du VIH et des enfants/ adolescents a été organisé à Yaoundé du 25 au 27 octobre 2016. Il a réuni 350 participants des 10 régions du pays. Cameroun. Un appel à l'action a été adopté par tous les participants. En 2017, l'UNICEF a soutenu le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'appel à l'action de Yaoundé. L'un des principaux résultats opérationnels de l'appel est l'objectif du ministère de la santé de définir tous les établissements de santé proposant de la PTME en tant que centres de traitement antirétroviral. S'appuyant sur les réalisations du premier forum national, le second, prévu en 2018, générera un nouvel élan et formera une direction stratégique et des actions prioritaires pour combler les

lacunes 90-90-90 et atteindre les objectifs de e-TME et de prise en charge universelle du traitement du VIH pédiatrique au Cameroun.

☞ **Mesures prises pour lutter contre les normes et les pratiques sociales négatives et faire mieux connaître les besoins et le potentiel des petites filles**

Le Cameroun a adopté en 2015 un Plan d'Action Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme qui a pris en compte la protection des droits des femmes et filles.

- En 2016, le Cameroun a procédé au lancement national de la campagne de l'Union Africaine pour mettre fin aux mariages d'enfants et à ce jour, plus de 500 leaders communautaires, religieux et traditionnels sont sensibilisés sur cette thématique avec l'appui de l'UNICEF ;

L'on révèle également :

- l'élaboration et la mise en œuvre en cours d'un Plan national de lutte contre les MGF ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les VBG

☞ **Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des filles, notamment la violence physique et sexuelle et les pratiques préjudiciables**

L'UNICEF a continué à plaider en faveur de changements politiques visant à renforcer le système national de protection de l'enfance. Des étapes importantes ont été franchies en 2016, notamment la formulation du projet de Politique nationale sur la protection de l'enfance, le lancement officiel de la Campagne nationale pour l'abandon du mariage des enfants et le Plan stratégique national sur l'état civil et les statistiques de l'état civil (CRVS).

Malgré les progrès accomplis dans l'élaboration d'un cadre juridique approprié pour la protection des enfants, les services formels de protection de l'enfance et les mécanismes communautaires sont encore faibles. Pour y remédier, l'UNICEF a collaboré avec le Ministère des affaires sociales pour modéliser un système décentralisé de protection de l'enfance dans trois districts de la région Central, du Grand Nord et de l'Est.

Dans le cadre du programme 2014-2017, une évaluation des capacités a été menée dans des centres sociaux de Yaoundé et de Mokolo dans la région de l'Extrême-nord. Celle-ci incluait également un état des lieux des structures communautaires ainsi que des organisations de la société civile actives dans la protection de l'enfance dans la région. L'UNICEF a soutenu, en partenariat avec le Ministère des affaires sociales et des ONG, un atelier technique visant à examiner et standardiser les indicateurs de protection de l'enfance parmi les enfants vulnérables et à mettre au point un outil de collecte de données. Cet outil permet de recueillir des informations sur différentes catégories d'enfants vulnérables et de suivre les services qui leur sont proposés.

Pour la période allant de 2017 à 2018, des plateformes de protection de l'enfant mises en place aux niveaux national, régional et local, en particulier dans les zones d'intervention du programme. Par le biais de la Division de la planification du MINAS, une cartographie de tous les acteurs de la protection de l'enfance intervenants à Yaoundé 2 a été réalisée, avec pour objectif est de créer un répertoire de services publics et privés communautaires d'encadrement des enfants. Des outils de collecte de données et de gestion de cas ont été harmonisés, ce qui permet de collecter des informations sur les différentes structures (services fournis, ressources humaines, enfants bénéficiant des services fournis, infrastructures et autres installations, système de référencement et partenariat développé avec d'autres structures).

## Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

### **Domaines critiques :**

- I. Les droits fondamentaux des femmes
- K. Les femmes et l'environnement
- L. La petite fille

### **30. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales ?**

- Soutien de la participation et du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles

- Renforcement des preuves et/ou sensibilisation accrue aux dangers environnementaux et sanitaires liés au genre (p. ex., les produits de consommation, les technologies, la pollution industrielle)
- Amélioration de l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et amélioration de leur contrôle à ces égards
- Promotion de l'éducation des femmes et des filles en sciences, en ingénierie, en technologie et dans d'autres disciplines liées à l'environnement naturel
- Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (p. ex., l'accès à l'eau potable et à l'énergie) et aux technologies agricoles climatiquement rationnelles
- Mesures prises pour protéger et préserver les connaissances et les pratiques des femmes dans les communautés autochtones et locales liées aux médecines traditionnelles, à la diversité biologique et aux techniques de conservation
- Mesures prises pour faire en sorte que les femmes bénéficient équitablement d'emplois décents dans l'économie verte
- Contrôle et évaluation de l'impact des politiques environnementales et des projets d'infrastructure durable sur les femmes et les filles
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

**N/A**

### **31. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophes, de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier ?**

- Soutien de la participation et du leadership des femmes, y compris celles touchées par les catastrophes, dans les politiques, programmes et projets de réduction des risques de catastrophes et de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier
- Renforcement des données concrètes de base et sensibilisation accrue à la vulnérabilité disproportionnée des femmes et des filles face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des catastrophes environnementales



- Promotion de l'accès des femmes touchées par une catastrophe à des services tels que les prestations de secours, l'assurance contre les catastrophes et l'indemnisation
- Mise en place ou renforcement de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, de la résilience au changement climatique et de l'atténuation de ce dernier (p. ex., des lois applicables en cas de catastrophes, qui tiennent compte de la vulnérabilité des femmes lors des catastrophes)

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

**N/A**

### **Section 3 : Institutions et processus nationaux**

**32. Quel est le mécanisme national actuel adopté par votre pays pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Veuillez le nommer et décrire son positionnement au sein du gouvernement.**

## **REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille est le principal mécanisme national pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il compte en plus des services centraux, des délégations régionales, départementales et d'arrondissements, les unités techniques spécialisées.

En plus de ce mécanisme, des points focaux genre et des comités genre ont été mis en place au sein de toutes les administrations publiques jouant ainsi le rôle d'un système d'alerte et de conseil en matière de genre dans les domaines sectoriels.

Par ailleurs, des groupes de travail genre sont mis en place et fonctionnels au sein du système des Nations Unies (UNGTG), du Comité Multipartenaires (GTG) et au sein de la société civile (GTOG).

Il sera juste question d'améliorer la fonctionnalité de ces instances et d'assurer une meilleure coordination entre ceux-ci.

**33. La personne responsable du mécanisme national est-elle membre du processus institutionnel de mise en œuvre des ODD (p. ex., bureau de coordination interministériel, commission ou comités) ?**

OUI/NON

*Si OUI, veuillez fournir des informations supplémentaires*

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

OUI

Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille est le référant en ce qui concerne l'ODD n°5. Il participe aux évaluations locales, via ses services techniques (DEPC) et au niveau stratégique lors des Conseils de Cabinet.

En outre le MINPROFF est membre du Comité national de suivi des ODD. Cette année, pour la première fois, le Cameroun fera partie des 42 pays qui procéderont à l'Examen National Volontaire (ENV), en anglais *Voluntary National Review (VNR)* sur la mise en œuvre des ODD. Le gouvernement, avec le soutien des Nations Unies, présentera les résultats de cet exercice en Juillet 2019 au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies sur le développement durable. Pour cet exercice le gouvernement, avec l'appui des Nations Unies, élaborera deux produits qui seront présentés/montrés au FPHN à savoir un rapport sur l'expérience du Cameroun dans la mise en œuvre des ODD et un vidéo portant des messages clés autour des ODD. Le MINPROFF est partie prenante de ce processus.

**34. Existe-t-il des mécanismes formels permettant aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?**

OUI/NON

**OUI**

**Si OUI,**

- a) parmi les parties prenantes suivantes, quelles sont celles qui participent officiellement aux mécanismes de coordination nationaux mis en place pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

**Déclaration et Programme d'action de Beijing**

- Organisations de la société civile
- Organisations des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles
- Parlements/commissions parlementaires
- Secteur privé
- Système des Nations Unies
- Autres acteurs, veuillez préciser
- Partenaires bi et multilatéraux (PTF)**

**Programme de développement durable à l'horizon 2030**

- Organisations de la société civile
- Organisations des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles
- Parlements/commissions parlementaires
- Secteur privé
- Système des Nations Unies
- Autres acteurs, veuillez préciser...
- Partenaires bi et multilatéraux (PTF)**

- b) Avez-vous des mécanismes en place pour vous assurer que les femmes et les filles issues des groupes marginalisés peuvent participer et que leurs préoccupations sont prises en compte dans ces processus ?

OUI/NON

*Veuillez fournir plus de détails sur les mécanismes utilisés. (2 pages max.)*

OUI

La mise sur pied depuis 2013, d'un Comité Intersectoriel de Suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets et programmes en faveur des Populations Autochtones Vulnérables (CISPAV), dans l'optique de parvenir à une meilleure coordination des actions. L'objectif visé est de créer une synergie des acteurs et des ressources en vue de garantir l'efficacité et l'efficience des interventions en faveur des populations autochtones vulnérables, dont des femmes et files issues de ces catégories.

- c) **Veuillez décrire la manière dont les parties prenantes ont contribué à la préparation du présent rapport national.**

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

Le processus d'élaboration du présent rapport a obéit en 7 étapes:

-Partage de la Note conceptuelle de l'examen approfondi avec le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille et séances de travail sur la compréhension du processus qui est conduit par le Gouvernement.

-Organisation d'une cérémonie de lancement du processus de l'examen approfondi qui s'est tenue couplée avec la restitution des travaux de la CSW63. Au cours de cette session les grandes lignes du processus de consultation ont été annoncées ainsi qu'un premier exercice d'échange avec les parties prenantes nationales.

-Mise en place d'un comité ad hoc de conduite du processus incluant toutes les administrations publiques, la Société Civile, les partenaires au développement, les agences du Systèmes des Nations Unies et les représentants des organisations de femmes à la base, tout ceci sous la coordination du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

-Organisation d'un atelier de cadrage méthodologique et d'échange avec les membres du Comité Ad Hoc.

-Organisation de la consultation nationale

-Préparation du draft 0 du rapport

-Organisation d'une session de relecture du rapport.

Il est prévu une réunion de haut niveau de présentation du rapport après sa validation par le Comité régional.

### **35. L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont-elles considérées comme une priorité essentielle dans le plan national ou la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD ?**

- Oui
- Non
- Il n'y a pas de plan national ou de stratégie nationale pour la mise en œuvre des ODD

*Veillez, donner des explications.*

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

OUI

Au Cameroun, il existe une feuille de Route pour le suivi de la mise en œuvre des ODD. Tout a commencé par un exercice de contextualisation des ODD pour leur adaptation aux priorités nationales. Les questions de genre sont prises en compte de manière verticale à travers l'ODD N°5 et transversale à travers les autres objectifs.

Afin d'élaborer le rapport, le gouvernement et l'équipe du Système des Nations Unies ont produit un questionnaire pour recueillir les données et informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD depuis leur adoption en septembre 2015. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles sont considérées comme une priorité essentielle dans ce processus.

## **Section 4 : Données et statistiques**

### **36. Quels sont les trois principaux domaines dans lesquels votre pays a fait le plus de progrès au cours des cinq dernières années en matière de statistiques du genre au niveau national ?**

- Promulgation de lois, règlements ou programmes/stratégies statistiques établissant des statistiques du genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)
  - Utilisation accrue de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et  
L'exécution des programmes et projets
- Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire des statistiques ventilées par sexe et/ou de nouvelles statistiques du genre
- Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés (p. ex., l'utilisation du temps, la violence sexiste, la propriété d'actifs, la pauvreté, le handicap)
- Amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données sur le genre
- Production de produits de connaissance sur les statistiques du genre (p. ex., des rapports intuitifs, des notes d'orientation, des documents de recherche)
- Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre
- Engagement dans le renforcement des capacités pour favoriser l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)
- Autre

*Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, le budget, les évaluations d'impact, les*

*enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses. (2 pages max.)*

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

### ☞ **Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)**

Le Cameroun est classé comme pays de niveau (Tier) 2, c'est-à-dire pays où la collecte de données et la production des statistiques sensibles au genre est irrégulière. C'est ainsi qu'il a donc été retenu depuis 2018 comme pays pilote dans le cadre du développement et mise en œuvre du programme Making Every Woman and Girl Count (MEWGC), avec pour principal objectif d'améliorer la production de statistiques sur le genre dans le pays.

Le programme MEWGC est l'un des programmes prioritaires d'ONU FEMMES au niveau Mondial, qui vise à améliorer la production des statistiques de genre dans les statistiques nationales. Dans le cadre de ce programme, les pouvoirs publics ont mené un processus d'évaluation nationale en matière de genre et statistiques. Cet exercice, a permis d'avoir une vue claire sur le Système de Développement Statistique National (SDNS).

En outre, il a été constaté que quand bien même les données genre sensibles sont disponibles, elles ne sont pas suffisamment utilisées.

Le programme prévoit donc :

- l'accompagnement de la mise en place d'un Système d'Informations Statistiques au Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille ;
- L'appui de l'Institut national de la Statistique (INS) dans la production des statistiques genres ;
- L'appui des institutions nationales (BUCREP, REGAE, IFORD) dans grandes enquêtes nationales tels que le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage et la formation des démographes
- l'engagement dans le renforcement des capacités acteurs nationaux pour favoriser l'utilisation des statistiques du genre ;
- le développement d'une base de données centralisée en ligne sur les statistiques du genre.

A cette date, un comité de coordination interministériel relatif aux statistiques du genre a été créé et est fonctionnel dans le cadre de ce programme MEWGC.

☞ **Utilisation accrue de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets**

En plus du mécanisme national chargé de la production des statistiques officielles, il existe les au sein de tous les départements ministériels, des cellules de statistiques chargés de produire des statistiques courantes ventilées par sexe pour la formulation et mise en œuvre des politiques sectorielles.

En outre, le MINPROFF en collaboration avec l'Institut National de la Statistique, produit très régulièrement un annuaire statistique sur la situation des femmes et des filles qui rend compte de l'évolution de la situation de la femme et des filles dans le pays.

Tout de même il faut reconnaître que les informations produites ne sont pas encore suffisantes au regard de la transversalité de la thématique qui touche tous les secteurs du développement.

☞ **Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés (p. ex., l'utilisation du temps, la violence sexiste, la propriété d'actifs, la pauvreté, le handicap)**

Toutes les grandes enquêtes nationales conduites par la Cameroun ces dernières années (MICS 5, EDS 4, ECAM 4) comportent des statistiques genres dans certaines thématiques telles l'éducation, la lutte contre les violences, la santé maternelle...

Il faut dire que les résultats de l'enquête MICS 5 et de la quatrième enquête sur les ménages camerounais (ECAM 4), publiés au début de 2016, ont été utilisés pour réaliser une analyse de la situation des enfants et des femmes, fondée sur les droits humains et l'équité (SITAN). Cette analyse a mis en lumière la situation actuelle et l'évolution des privations d'enfants au cours de la dernière décennie, en indiquant les disparités entre les sexes, les régions géographiques (zones rurales par rapport aux régions urbaines, régions nord et sud) et économiques. Elle indique également les déterminants de ces privations, notamment la pauvreté, les barrières socioculturelles, le faible financement et

la fourniture de services sociaux ainsi que les chocs exogènes liés aux crises politique et sécuritaire dans les pays voisins (Nigeria, République centrafricaine). En outre, sous la conduite du gouvernement, une analyse de la pauvreté des enfants faisant appel à la méthode MODA (Analyse du degré de pauvreté par chevauchements multiples) a été réalisée pour estimer les niveaux de pauvreté multidimensionnelle des enfants du pays. Cette analyse identifie les mesures politiques nécessaires pour promouvoir les droits des enfants au Cameroun. Sur la base des preuves générées par l'analyse MODA, le plaidoyer et le dialogue politique seront utilisés comme stratégies pour placer les enfants à la prise de décision.

Ces deux analyses (SITAN et MODA) ont été déterminantes pour la définition d'une politique nationale de protection sociale adaptée aux enfants.

**37. Parmi les mesures suivantes, quelles sont les trois plus grandes priorités de votre pays pour le renforcement des statistiques nationales du genre au cours des cinq prochaines années ?**

- Élaboration des lois, règlements ou programmes/stratégies statistiques pour la promotion des statistiques du genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)
- Utilisation accrue de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets**
  - Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire des statistiques du sexe et/ou de statistiques du genre
  - Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés (p. ex., l'utilisation du temps, la violence sexiste, la propriété d'actifs, la pauvreté, le handicap)
  - Utilisation accrue et amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données sur le genre
  - Production de produits de connaissance sur les statistiques du genre (p. ex., des rapports conviviaux, des notes d'orientation, des documents de recherche)
- Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre**
  - Institutionnalisation des mécanismes d'échange entre utilisateurs et producteurs
- Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs pour accroître l'appréciation statistique et l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)**
  - Autre

*Veillez fournir une brève explication et des exemples de vos plans (2 pages maximum).*



## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

Dans le cadre du programme Making Every Woman and Girl Count(MEWGC), le Cameroun compte travailler sur toutes les priorités proposées en axant son intervention sur trois piliers :

### ☞ **Utilisation accrue de données sexospécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets**

Il s'agira au cours des prochaines années, de s'assurer de la prise en compte systématique du genre dans le système statistique national. Un partenariat est développé avec l'INS en ce sens, l'objectif à terme étant que toutes les données nationales et sectorielles soient désagrégées par sexe.

### ☞ **Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre**

Afin de disponibiliser les statistiques de genre au niveau national, il est prévu dans le cadre du programme MEWGC, l'appui au Ministère de la promotion de la femme et de la famille (MINPROFF) dans le processus de mise en place d'un système d'information sur le genre et d'un cadre de suivi et d'évaluation de la politique nationale de genre par la création d'une base de données centrale sur Internet pour le stockage et le partage des indicateurs de développement durable développé et disponible en ligne.

### ☞ **Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs pour accroître l'appréciation statistique et l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)**

L'un des principaux constats relevés lors de l'étude de base sur les statistiques de genre est que les producteurs et utilisateurs de données sont faiblement formés sur les questions de genre ; Egalement, les experts en genre et personnels du mécanisme national de genre ne disposent pas souvent de capacités techniques pour rapporter sur les données genre dans leurs secteurs respectifs.

Aussi, des points focaux genre ont été désignés dans tous les départements ministériels pour combler ce gap.

Il s'agira au cours des prochaines années de renforcer les capacités nationales, dans la collecte, production, diffusion et utilisation des statistiques de genre pour assurer une prise en compte efficace de cette perspective dans les politiques nationales.

**38. Avez-vous défini un ensemble national d'indicateurs pour suivre les progrès des ODD ?**

- Oui  
 Non

**Si oui, combien d'indicateurs inclut-il et combien d'entre eux sont spécifiques au genre <sup>17</sup>?**

120 indicateurs sont retenus sur le suivi des ODD dont 20 sur le genre. Nous avons retenu lors de l'exercice de la cartographie des indicateurs ODD au Cameroun, tous les 15 indicateurs de l'ODD 5. Toutefois, d'autres autres indicateurs relatifs à l'aspect genre retenus par le Système national d'information statistique (SNIS), figurent dans d'autres ODD.

**Si OUI, combien d'indicateurs spécifiques au genre sont des indicateurs de pays supplémentaires (c'est-à-dire qui ne font pas partie du cadre mondial de suivi et d'indicateurs des ODD) ?**

**N/A**

*Veillez fournir les indicateurs dans une annexe*

---

<sup>17</sup>Le terme « indicateurs spécifiques au genre » désigne les indicateurs qui appellent explicitement une ventilation par sexe et/ou font référence à l'égalité des sexes comme objectif sous-jacent. Par exemple, l'indicateur 5.c.1 de l'ODD englobe le pourcentage de pays dotés de systèmes permettant de suivre les allocations publiques orientées vers les politiques et les programmes favorisant l'égalité entre les sexes. L'objectif sous-jacent est la promotion de l'égalité des sexes. Le terme est également utilisé pour les indicateurs où les femmes et les filles sont spécifiées dans l'indicateur comme population cible (voir ONU-Femmes. 2018. *Traduire les promesses en actions : L'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. New York).

**Tableau 1:** Proposition des indicateurs de suivi-évaluation des ODD

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)
<b>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>		
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Taux de pauvreté, Taux d'incidence de la pauvreté (%)	Gouvernement
	Revenu annuel par tête, Revenu national brut (RNB) par habitant	Gouvernement
	Taux de sous-emploi global, Taux d'activité (population active sur population totale)	Gouvernement
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Ratio des inégalités, Incidence de la pauvreté de chaque groupe	Gouvernement
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Sévérité de la pauvreté	Gouvernement
	Proportion d'entreprises nouvelle créées par les jeunes diplômés des écoles d'agriculture	MINADER, MINEFOP, MINPMEESA, MINPROFF
	Taux d'activités de chaque groupe (%)	MINADER, MINEFOP, MINPMEESA, MINPROFF
	Proportion de document de politique intégrant l'approche vulnérable	MINEPAT, MINFI, MINAS
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et	Nombre de mesures visant la protection de l'environnement mises en oeuvre	MINEP
	Nombre de projet régionaux mis en œuvre	MINADER, MINEFOP, MINPROFF

catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Une politique ambitieuse de préservation de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques	MINEP
	Structure de la production énergétique (proportions de l'hydroélectrique, du thermique, gaz)	MINTP, MINEE, MINIMDT, MINEP
	Taux d'insécurité alimentaire au sein des réfugiés et dans les populations hôtes amélioré	MINADER, MINEPIA, MINAS, MINATD, MINJUSTICE
<b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>		
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Production de l'élevage (en tonnes)	MINADER, MINEFOP, MINEPIA
	Taux d'insécurité alimentaire (%), taux de croissance du secteur agricole, taux d'autosuffisance alimentaire Indice de production alimentaire par habitant	MINADER, MINEPIA, MINEFOP
	Prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau national (en %)	MINADER, MINEFOP, MINEPIA
	Quantité produite de protéines animales (en tonnes)	MINEPIA
	Superficies de terres agricoles irriguées/drainées, Volume des crédits agricoles accordés aux producteurs, Taux de mécanisation de l'Agriculture, Nombre de kilomètres de pistes rurales construits/réhabilités	MINADER, MINEPIA, MINEFOP
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Taux d'insuffisance pondérale infantile (%), Taux d'insécurité alimentaire (%), Apport journalier en matières grasses par habitant
Superficie des exploitations agricoles		MINADER, MINEPIA, MINEFOP
Nombre d'agrément accordé aux pêcheurs		MINADER, MINEPIA, MINEFOP
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs	Taux d'insécurité alimentaire (%)	MINADER, MINEPIA, MINEFOP

<p>alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles</p>	<p>Proportion des terres arables cultivées, Taux de croissance du secteur agricole, Nombre d'exploitants agricoles moderne,</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP</p>
	<p>Taux de mécanisation agricole (Nombre de tracteurs par hectare de terre cultivée)</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP</p>
	<p>Incidence de la pauvreté en milieu rural, part de financement alloué au monde rural</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINFI</p>
	<p>Rendements et production des principales filières prioritaires</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINFI</p>
	<p>Montant des subventions et des primes</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINFI</p>
<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	<p>Proportion de la terre arable exploitée</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP</p>
	<p>Indice de production des récoltes</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT</p>
	<p>Superficie agricole nationale occupée par des exploitations utilisant des bonnes pratiques de production</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINRESI</p>
	<p>Nombre de coopératives ou GIC agricole</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINPMEESA</p>
	<p>Nombre d'initiatives en faveur du développement durable encouragées</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINPMEESA, MINEPDED</p>
	<p>Budget public affecté au secteur rural (en %)</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINPMEESA, MINEP</p>
	<p>Taux de malnutrition chronique des enfants &lt; 5 ans, Nombre net de nouveaux emplois créés par an, Montant des importations agricoles / Montant des exportations agricoles</p>	<p>MINADER, MINEPIA, MINEFOP, MINEPAT, MINPMEESA, MINEP</p>

<b>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>		
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Taux de mortalité maternelle	MINSANTE
	Proportion de la population ayant accès aux services de santé, Proportion de la population résidant dans un rayon de moins de 5 km d'une formation sanitaire (CSI, CMA et HD)	MINSANTE
	Morbidité hospitalière (%), Ratio de mortalité maternelle (/100 000 naissances vivantes), Taux de mortalité infanto-juvénile (/1000 naissances vivantes)	MINSANTE
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Couverture vaccinale, Taux de mortalité infanto-juvénile (/1000 naissances vivantes), Quotient de mortalité néonatale et infantile	MINSANTE
	Morbidité hospitalière (%), Taux de mortalité infanto-juvénile (/1000 naissances vivantes), Couverture vaccinale	MINSANTE
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Taux de prévalence du VIH/SIDA (%), Connaissance du SIDA	MINSANTE
	Pourcentage d'enfants 0-5 ans dormant sous une MILDA	MINSANTE
	Taux de prévalence des maladies en milieu scolaire, universitaire et dans la formation professionnelle	MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINESUP
	Taux d'incidence/prévalence des maladies transmissibles, Couverture vaccinale	MINSANTE
<b>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>		
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et	le taux brut de préscolarisation, Taux d'achèvement dans le primaire (% du groupe d'âge correspondant), indice de parité genre dans le primaire et le secondaire	MINEDUB

secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Proportion d'élèves dans les filières scientifiques et techniques du secondaire (%)	MINEDUB, MINESEC
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Proportion de ressources publiques allouées à l'éducation (valeur désagrégées),	MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEPAT
	Proportion de ressources publiques allouées à l'école primaire	MINEDUB, MINEPAT, MINFI
<b>Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>		
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Nombre de mesures en faveur de la lutte contre les discriminations sociales mises en œuvre	MINPROFF
	Taux d'activité, Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur ; Proportion des femmes salariés dans le secteur non agricole, Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	MINPROFF, MINPMEESA, MINADER
	Une loi portant sur la parité dans la gestion des affaires publiques	MINFI, MINEPAT, MINFOPRA, MINPROFF
	Cadre juridique régissant la création des centres d'accueil /transit des femmes victimes de violences.	MINFI, MINEPAT, MINAS, MINPROFF
	Nombre de structures d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences domestiques	MINPROFF, MINAS
	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Nombre de cas de violence signalés
Nombre de campagne de sensibilisation		MINPROFF, MINAS
Texte spécifique sur les violences basées sur le Genre		MINPROFF, MINAS, MINJUSTICE
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de	Perception des femmes quant à leur épanouissement	MINPROFF, MINFI, MINEPAT, MINEFOP

direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Un texte qui clarifie les dispositions imprécises du Code Electoral sur le Genre	MINPROFF, MINATD, MINJUSTICE
	Un schéma institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre	MINPROFF, MINFI, MINEPAT
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Proportion de femmes ayant accès aux soins de santé sexuelle et procréative	MINSANTE
<b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b>		
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Taux d'accès à l'eau potable	MINEE, MINTP
<b>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b>		
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Taux de croissance de la production d'électricité issue du gaz	MINEE, MINTP
	Nombre de nouvelles sources de production pétrolière trouvées	MINIMIDT, MINEE, MINTP,
	Taux de croissance des capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité	MINIMIDT, MINEE, MINTP, MINT
	Plan de développement du secteur de l'électricité opérationnel	MINEE, MINTP
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Taux de croissance de l'offre d'énergie	MINEE, MINTP
	Taux de croissance de l'offre d'énergie alternative	MINEE, MINTP, MINEPDED



<b>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>		
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Taux de croissance économique	MINEPAT, MINFI, MINADER, MINEPIA
	Taux d'investissement global (% du PIB)	MINEPAT, MINFI, MINTP
	Taux de croissance économique, Taux de croissance du PIB/tête	MINEPAT, MINFI
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Taux d'investissement global (% du PIB)	MINEPAT, MINFI, MINTP
	Stratégie de promotion des approches HIMO opérationnelle	MINEPAT
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Perception qu'ont les entrepreneurs de l'environnement politique institutionnel, juridique et réglementaire	MINPMEESA, MINEPAT
	Nombre de GIC et GIE accompagnés	MINPMEESA, MINEPAT
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Nombre d'emplois décents créés	MINEFOP, MINTSS
	Un cadre incitatif fonctionnel	MINEFOP, MINTSS
	Taux de croissance de l'offre d'emplois décents	MINEFOP, MINTSS
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Proportion de jeunes non scolarisé	MINEFOP, MINTSS

<b>Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Nombre de programmes mis en place	MINEPAT, MINFI
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux les marchés	Une structure de garante du crédit pour le financement des PME/PMI	MINPMEEESA, MINEPAT, MINFI
	Part d'épargne nationale alloué au financement des industries et des PME, PMI	MINPMEEESA, MINEPAT, MINFI
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Nombre de programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures renforcés	MINTP, MINEPAT, MINFI
	Nombre de nouvelles infrastructures emménagées	MINTP, MINEPAT, MINFI
<b>Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</b>		
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Revenu annuel par tête	Gouvernement
	Revenu moyen	Gouvernement

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Proportion des femmes salariés, Nombre des maisons de la femme, Revenu moyen des femmes, Taux de participation de la femme dans les institutions politiques, proportion des femmes dans les instances de décision (parlement, élections, etc.), Nombre des personnes vulnérables prise en charge, proportion de personnes vulnérables formées	MINPROFF, MINEPAT, MINAS
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Rapport filles/garçons dans l'enseignement, proportion des femmes parlementaires	MINPROFF, MINAS, MINEPAT
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	Taux d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, etc.)	MINPROFF, MINAS, MINEPAT
	Montant du SMIG	Gouvernement
	Taux de variation des salaires des métiers technique	Gouvernement
	Taux global de sous-emploi, Taux d'informalité, taux de sous-emploi visible et invisible,	MINPROFF, MINAS, MINEPAT
<b>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b>		
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Nombre de logements sociaux construits	MINEPAT, MINFI, MINAS
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les	Nombre de km de voies bitumées	MINTP, MINEPAT

transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées		
11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	Nombre de mesures opérationnelles de sauvegarde de l'identité nationale	MINAC, MINJEC
	Nombre de mesures opérationnelles de réappropriation du passé historique commun	MINJEC
<b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b>		
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Un plan d'aménagement et de gestion durable de l'espace rural opérationnel	MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINIMIDT
	Un mécanisme de gestion concertée des ressources naturelles opérationnel	MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINIMIDT
	Superficies forestières sous aménagement et reboisées, Superficie agricole nationale occupée par des exploitations utilisant des bonnes pratiques de gestion de la fertilité, Superficie des terres restaurées et différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques mises en place	MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINIMIDT
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Nombre de programmes de recherches menées pour minimiser les sources de pollution	MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINIMIDT

<b>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>		
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Nombre de méthodes développées pour renforcer les capacités d'adaptation face aux chocs exogènes	MINEPDED, MINFOP, MINEPAT
	Le Plan national d'adaptation aux Changements Climatiques mis en œuvre	MINEPDED, MINFOP, MINEPAT
<b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b>		
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	Nombre de nouvelles mesures adoptées pour réglementer la pêche	MINEPIA, MINEPDED
<b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b>		
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et	Nombre de nouvelles mesures opérationnelles mise en œuvre pour promouvoir la gestion durable des écosystèmes d'eau douce et terrestres	MINEPIA, MINEPDED

des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux		
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Nombre de nouvelles mesures opérationnelles mise en œuvre pour promouvoir la gestion durable des forêts	MINEPIA, MINEPDED
<b>Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</b>		
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Nombre de cas de violence signalés	MINPROFF, MINJUSTICE
	Proportion des violences dans les affaires enrôlées	MINPROFF, MINJUSTICE, MINCOM
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Proportion des enfants de détenus vivant dans une famille	MINPROFF, MINJUSTICE
	Les forces de maintien de l'ordre formées en ce qui concerne la détection, la dissuasion, la répression des acteurs des infractions contre les enfants ;	MINPROFF, MINJUSTICE
	Un programme d'éducation à la parenté responsable opérationnel	MINJUSTICE, MINEDUB, MINESEC, MINESUP
	Un protocole ratifié et mis en pratique	MINAS, MINJUSTICE
	Le projet d'éducation des enfants vulnérables opérationnel	MINAS, MINJUSTICE
	Le document cadre de politique nationale de développement intégré de l'enfant	MINAS, MINJUSTICE
	Un Code de protection de l'enfant	MINAS, MINJUSTICE

	La stratégie de promotion et de protection des droits de l'enfant	MINAS, MINJUSTICE
	Les procédures standards opérationnelles et le système de référencement en matière de lutte contre la traite et le trafic des enfants	MINAS, MINJUSTICE
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Nombre de cas de saisine par les victimes des structures étatiques chargées des droits humains, taux de satisfaction de la population pour le système judiciaire	MINJUSTICE, MINATD, MINDEF/SED, DGSN, ELECAM
	Nombre de recours à la justice, Proportion des affaires jugées sur les affaires enrôlées, nombre d'instruments juridiques protégeant les libertés publiques, nombres de cas d'atteinte à la liberté publique	MINATD, MINDEF/SED, DGSN, ELECAM
	Taux de satisfaction des usagers du service public	MINATD, MINDEF/SED, DGSN, ELECAM
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Nombre d'institutions prévues par la constitution nouvellement créées	Cours Suprême, MINJUSTICE, MINATD
	Nombre d'institutions et d'organes de régulation mis en place	Cours Suprême, MINJUSTICE, MINATD
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Loi sur l'accès à l'information publique	MINCOM

## Annexe 2 : Matrice des cibles des ODD contextualisées et priorisés

Agenda 2030 : Objectifs de Développement durable / Cibles priorisées	Domaine/ Secteur tel qu'identifié dans les principaux documents de planification	Vision, Stratégie nationale, Stratégie sectorielles/thématique/régionale de développement : Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/cible
<b>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>		
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	Emploi	Vision (page 18) : Éradiquer la pauvreté qui consistera à la ramener à un niveau résiduel socialement tolérable, c'est à dire inférieur à 10%
	Emploi	Vision (page 18) : accélérer et conforter le rythme de croissance économique, en mettant l'accent sur ses atouts immédiats (agriculture, extraction minière, ...) et en veillant à une répartition moins inégalitaire desdits revenus.
	Gouvernance économique	Vision (page 20) : réduire la vulnérabilité du pays aux chocs intérieurs et extérieurs
	Emploi	DSCE (page 10) : ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020
	Emploi	DSCE (page 14) : ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années
1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page 24) : Réduire les écarts entre riches et pauvres et toutes les formes d'inégalités par l'amélioration des systèmes de redistribution



<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance</p>	Gouvernance économique	Vision (page vi) : réduire les écarts entre les riches et les pauvres et entre les femmes et les hommes par l'amélioration du partage des fruits de la croissance économique
	Jeunesse	DSCE (page 89) : faciliter l'installation des jeunes et des diplômés des écoles d'agriculture à travers : la formation au montage de projets agricoles d'envergure ; la facilitation de l'accès aux crédits ; la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes ; et la facilitation de l'accès à la terre.
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page 31) : Promouvoir la prise en charge, l'insertion sociale et l'intégration dans les circuits économiques des femmes, des jeunes et autres populations vulnérables.
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page 47) : intégrer l'approche vulnérable dans toutes les politiques de développement afin de récupérer en permanence les segments sociaux vulnérables ou marginalisés
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	PNIA (page 46) : Mettre en œuvre un plan national d'affectation des terres pour permettre un accès sécurisé aux ressources foncières et éviter l'accaparement des terres agricoles au détriment des exploitations familiales
<p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p>	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 29) : Intensifier la protection de l'environnement et la lutte contre les effets des changements climatiques

	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 31) : Promouvoir les projets régionaux : Bassin du Niger, Bassin du Lac Tchad
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 31) : Elaborer et engager la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de préservation de l'environnement et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 37) : améliorer l'offre en énergie propre pour booster la croissance économique et atténuer les changements climatiques, notamment par la diversification des sources d'énergie (éolienne, nucléaire, biocarburant, solaire,...), et la substitution des carburants fossiles par des énergies propres
	Genre et droits humains	BAD-AHUR (page 3) : Contribuer à la réduction du risque potentiel de catastrophe humanitaire au sein des réfugiés et de la population hôte
<b>Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>		
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 29) : Intensifier la transformation industrielle de produits d'origine locale

	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	DSCE (page 65) : promouvoir l'amélioration de l'élevage à cycle court (aviculture, élevage porcin, petits ruminants, etc.)
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	DSCE (page 64) : augmenter les rendements et les superficies de l'ordre de 30% par rapport au niveau de 2005 en vue d'assurer la sécurité alimentaire et renforcer la croissance et l'emploi
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page 66) : Développer la consommation des produits locaux, améliorer la sécurité alimentaire de la population et le bien-être des populations rurales
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 38) : Accroître la production de protéines animales (viande, lait et œufs) afin de rapprocher la consommation des standards internationaux de la FAO et de l'OMS
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 27) : Rendre plus performants les facteurs fondamentaux de production à travers la valorisation optimale des ressources en terres et en eau, l'amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux et leur connexion aux marchés, l'amélioration de l'accès matériels, équipements et aux financements adaptés
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes,	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	DSCE (page 72) : faire la prévention primaire de la malnutrition et des maladies non transmissibles.
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	DSCE (page 65) : redynamiser la filière riz à travers la relance des grandes exploitations agricoles comme celles de Yagoua, de Maga, de Santchou et de Ndop afin de

des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées		réduire la dépendance vis-à-vis des importations
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	DSCE (page 65) : accorder plus d'agrément aux pêcheurs en vue de mieux exploiter l'énorme potentiel halieutique de la zone de Bakassi et lutter contre la recrudescence des activités de pêche illégale et les pratiques de pêche irresponsable
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page x) : intensifier les activités sylvo-agropastorales et piscicoles
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	Vision (page x) : passer à une structuration plus professionnelle du monde rural, dominée par les grandes et moyennes exploitations.
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 29) : Stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 29) : Renforcer les capacités de financement du monde rural
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 36) : Rendre les produits camerounais plus compétitifs et de leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous régionaux et internationaux

	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 45 : Contribuer à mettre à disposition des producteurs du secteur rural les moyens financiers nécessaires à l'augmentation des productions et l'accroissement des revenus des opérateurs du monde rural
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	DSCE (page 64) : rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	DSCE (page 64) : développer la compétitivité des filières de production.
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	DSCE (page 64) : Promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ;
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	DSCE (page 64) : inciter au regroupement et à la mise en synergie des entreprises familiales sous forme de coopératives ou de GIC, grâce à des appuis ciblés et privilégiés de l'Etat à ce genre d'organisations paysannes
	Protection civile, sécurité alimentaire, gestion des conflits, groupes vulnérables	DSCE (page 66) : organiser et encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile, etc. en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page 66) : aménager, attribuer équitablement et gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles

	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 27) : Faire du secteur rural un important moteur de l'économie nationale, qui crée des emplois décents et des richesses pour satisfaire la demande intérieure et extérieure, en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable
<b>Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>		
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : réduire de trois quarts la mortalité maternelle
	Santé, nutrition, VIH	Vision (page 24) : Améliorer l'offre et garantir l'accès de la majorité aux services de santé de qualité
	Santé, nutrition, VIH	DSSS (page 71) : Réduire la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles et non transmissibles, la mortalité maternelle et infanto juvénile
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans
	Santé, nutrition, VIH	DSSS (page 71) : Réduire la létalité hospitalière et communautaire des maladies prioritaires transmissibles et non transmissibles, la mortalité maternelle et infanto juvénile
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : réduire de 50% la prévalence du VIH/SIDA
	Santé, nutrition, VIH	DSCE (page 107) : ramener le taux de décès associé au paludisme à moins de 10% à l'horizon de la stratégie.

	Santé, nutrition, VIH	DSSEF (page 80) : Promouvoir la santé en milieu scolaire, universitaire et dans la formation professionnelle
	Santé, nutrition, VIH	DSSS (page 71) : Réduire l'incidence/prévalence des maladies transmissibles à l'horizon 2027
<b>Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</b>		
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	Education, formation professionnel, recherche scientifique	DSSEF (page 53): porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40 % en 2020
	Genre et droits humains	DSSEF (page 53) : DSSEF (page 53): améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire, secondaire général et technique second cycle
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Education, formation professionnel, recherche scientifique	DSSEF (page 49) : renforcer la discrimination positive dans l'allocation des ressources
	Education, formation professionnel, recherche scientifique	DSSEF (page 49) : poursuivre les efforts vers la gratuité effective de l'école primaire
<b>Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</b>		
5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Genre et droits humains	Vision (page 47) : intensifier la lutte contre les discriminations sociales
	Emploi	DSSEF (page 100) : renforcer l'autonomisation économique de la femme notamment celle du monde rural
	Genre et droits humains	DSSEF (page 101) : adopter une loi portant sur la parité dans la gestion des affaires publiques
	Genre et droits humains	DSSEF (page 101) : élaborer un cadre juridique régissant la création les centres d'accueil

		/transit des femmes victimes de violences.
	Genre et droits humains	DSSEF (page 101) : créer des structures d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences domestiques
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Genre et droits humains	DSCE (page 93) : intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes
	Genre et droits humains	DSSEF (page 100) : sensibiliser les femmes sur leurs droits
	Défense et sécurité	DSSEF (page 101) : adopter un texte spécifique sur les violences basées sur le Genre
5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	Genre et droits humains	DSSEF (page 100) : créer un environnement socioculturel favorable au plein épanouissement des femmes
	Gouvernance administrative et locale	DSSEF (page 101) : adopter un texte qui clarifie les dispositions imprécises du Code Electoral sur le Genre
	Gouvernance administrative et locale	DSSEF (page 101) : mettre en place un schéma institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi	Santé, nutrition, VIH	Stratégie sectorielle de la santé



<b>Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</b>		
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Développement urbain, eau, habitat	DSCE (page 101) : porter à 75% en 2020 le taux d'accès à l'eau potable
<b>Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</b>		
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : accroître la production d'électricité en s'appuyant en priorité sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et gazier du pays
	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : intensifier l'exploration et une meilleure valorisation des ressources pétrolières
	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : étendre et moderniser les installations et équipements de transport et de distribution.
	Mines, hydrocarbures et énergie	DSCE (page 56) : Plan de Développement du Secteur de l'Électricité à l'horizon 2030 (PDSE 2030)
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 37) : améliorer l'offre en énergie propre pour booster la croissance économique et atténuer les changements climatiques, notamment par la diversification des sources d'énergie (éolienne, nucléaire, biocarburant, solaire,...), et la substitution des carburants fossiles par des énergies propres
	Mines, hydrocarbures et énergie	Vision (page 57) : valoriser les énergies alternatives

<b>Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</b>		
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	Vision (page 7) : accélérer la croissance au moyen de l'intensification des activités sylvo agro pastorales et piscicoles et d'un saut technologique industriel avec un accent sur la valorisation des matières premières locales
	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 10) : accélérer la croissance en investissant massivement dans les infrastructures et la modernisation de l'appareil de production
	Gouvernance économique	DSCE (page 10) : porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 36) : Intensifier les investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs
	Emploi	DSCE (page 20) : mettre en œuvre la stratégie de promotion des approches HIMO
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	Emploi	DSCE (page 17) : créer un environnement politique institutionnel, juridique et réglementaire propice au développement de l'entrepreneuriat collectif au Cameroun
	Emploi	DSCE (page 17) : promouvoir l'entrepreneuriat collectif, de groupe, comme l'une des stratégies fiables par la création et l'épanouissement d'organisations, d'entreprises de l'économie sociale viables permettant de lutter efficacement contre la pauvreté

		tout en promouvant la croissance économique.
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Emploi	Vision (page 36) : promouvoir la création d'une masse critique d'emplois décents
	Emploi	Vision (page 30) :Consolider le cadre incitatif pour la création d'emplois décents
	Emploi	DSCE (page 85) : l'accroissement de l'offre d'emplois décents
	Emploi	DSCE (page 85) : la mise en adéquation de la demande d'emploi
	Emploi	DSCE (page 85) : l'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi
8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Emploi	DSSEF (page 93) : Faciliter l'insertion et la réinsertion des enfants non scolarisés et déscolarisés précoce
<b>Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</b>		
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	Gouvernance économique	Vision (page 39) : mettre en place des programmes spécifiques de compétitivité pour les filières à fort potentiel de croissance et de création d'emplois, pour lesquelles notre pays est doté d'avantages comparatifs
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés	Emploi	Vision (page 39) : assister les PME/PMI dans la création d'une structure de garantie du crédit pour le financement
	Emploi	Vision (page 39) : promouvoir les instruments de mobilisation de l'épargne nationale et de canalisation de cette épargne vers le financement des industries en général et des PME/PMI en particulier

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 40) : renforcer les programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures
	Infrastructures, transport, TIC, communication	Vision (page 40) : étendre et diversifier les infrastructures et des réseaux de transport terrestre, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien
<b>Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</b>		
10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national	Gouvernance politique et démocratique, justice	Vision (page v) : devenir un pays à revenus intermédiaires
	Gouvernance politique et démocratique, justice	Vision (page v) : doubler au moins le revenu moyen pour faire passer le pays de la classe des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire à travers une accélération de la croissance qui devra atteindre les deux chiffres d'ici 2017
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Genre et droits humains	Vision (page 43): renforcer le rôle social de la femme et de son autonomie financière ainsi que ceux des autres groupes marginaux ou marginalisés
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Genre et droits humains	Vision (page 31) : Poursuivre la lutte contre l'exclusion sociale et renforcer l'égalité de genre
	Genre et droits humains	Vision (page 18) : œuvrer à la réduction des inégalités

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité	Gouvernance économique	Vision (page ix) : mener une politique ambitieuse de redistribution des revenus à travers notamment l'intensification, la généralisation et l'amélioration des services sociaux de base (santé, éducation, formation, eau, électricité, voies de communication, ...) et un accès équitable à ces services.
	Gouvernance économique	Vision (page 30) : Dégeler la gestion du SMIG et de l'échelle globale des salaires
	Gouvernance économique	Vision (page 30) : Revaloriser la grille des salaires des métiers techniques
	Gouvernance économique	Vision (page 30) : Promouvoir les négociations des conventions collectives dans toutes les branches d'activités de l'économie nationale.
<b>Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b>		
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	Développement urbain, eau, habitat	DSCE (page 62) : construire au moins 17 000 logements sociaux
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	Infrastructures, transport, TIC, communication	DSCE (page 62) : construire de voies bitumées

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	Culture, loisirs, art, éducation physique et sportive	Vision (page 35) : sauvegarder l'identité nationale notamment à travers la promotion du patrimoine culturel national et l'introduction des arts et des langues nationales dans les programmes scolaires*
	Culture, loisirs, art, éducation physique et sportive	Vision (page 35) : Se réappropriier le passé historique commun
<b>Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables</b>		
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page xii) : Aménager, attribuer équitablement et gérer durablement l'espace rural et les ressources naturelles
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page 42) : mettre en place un mécanisme de gestion concertée des ressources naturelles
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 27) : Optimiser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l'ensemble des filières, en tenant compte des contraintes de préservation de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques
12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR (page 38) : Mener des programmes de recherche pour identifier et minimiser les sources de pollution (produits agrochimiques, déchets et résidus de transformation, émissions de gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, effluents dans les eaux et les sols, métaux lourds, etc.)

<b>Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</b>		
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR -page 52) : Créer un Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC)
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR -page 52) : Promouvoir une modèle d'économie verte, qui prend en compte les effets des Changements Climatiques
	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	SDSR -page 52) : Améliorer la connaissance des changements Climatiques et de leurs impacts et mettre en œuvre le Plan national d'adaptation aux Changements Climatiques
<b>Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</b>		
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable	PNIA (page 47) : Préserver le capital environnemental du Pays pour permettre un développement équilibré des différents sous-secteurs et limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique

<p><b>Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</b></p>		
<p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 47) : Préserver le capital environnemental du Pays pour permettre un développement équilibré des différents sous-secteurs et limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique</p>
<p>15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p>	<p>Agriculture, pêche, élevage, industrie, commerce, développement rural, tourisme, protection de l'environnement et développement durable</p>	<p>PNIA (page 47) : Préserver le capital environnemental du Pays pour permettre un développement équilibré des différents sous-secteurs et limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique</p>
<p><b>Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</b></p>		
<p>16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés</p>	<p>Défense et sécurité</p>	<p>DSCE (page 93) : intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes</p>
	<p>Défense et sécurité</p>	<p>PANPPDL (101) : améliorer les mécanismes d'information et de sensibilisation à la paix des familles, des femmes et des</p>



		hommes victimes et auteurs des violences
	Défense et sécurité	PANPPDL (101) : adopter un texte spécifique sur les violences basées sur le Genre
	Défense et sécurité	PANPPDL (101) : élaborer un cadre juridique régissant la création des centres d'accueil /transit des femmes victimes de violences.
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Genre et droits humains	PANPPDL (page 105) : encourager les familles et les services sociaux à s'occuper des enfants des détenus
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 105) : former les forces du maintien de l'ordre dans la détection, la dissuasion, la répression des auteurs des infractions contre les enfants et à la prise en charge des enfants victimes ;
	Genre et droits humains	PANPPDL (page 105) : redynamiser le programme d'éducation à la parenté responsable
	Genre et droits humains	PANPPDL (page 106) : ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : finaliser le projet de Politique Nationale d'Education des Enfants ayant besoin de mesure de protection spéciale
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : finaliser l'élaboration du document cadre de politique nationale de développement intégré de l'enfant
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : adopter le Code de protection de l'enfant
	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : élaborer la stratégie de promotion et de protection des droits de l'enfant

	Gouvernance politique et démocratique, justice	PANPPDL (page 106) : finaliser et vulgariser les procédures standards opérationnelles et le système de référencement en matière de lutte contre la traite et le trafic des enfants
16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Gouvernance politique et démocratique, justice	Visison (page 24) : Promouvoir l'Etat de droit et la crédibilité du système judiciaire
	Gouvernance politique et démocratique, justice	DSCE (page 21) : garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques
	Gouvernance politique et démocratique, justice	DSCE (page 21) : renforcer la gestion des affaires publiques
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Gouvernance politique et démocratique, justice	SNG (pages 76) : Mettre en place et faire fonctionner dans le sens de leurs missions les institutions prévues par la constitution
	Gouvernance politique et démocratique, justice	SNG (page 90) : mettre en place toutes les institutions et les organes de régulation, notamment le Conseil Constitutionnel et la Haute Cour de Justice
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Gouvernance administrative et locale	SNG (page 130): élaborer un projet de loi sur l'accès à l'information publique

**Si NON, combien d'indicateurs d'ODD spécifiques au genre (liste fournie en Annexe 1) sont disponibles dans votre pays ?**

*Veillez fournir les indicateurs dans une annexe*

## REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN

NA

**39. La collecte et la compilation de données sur les indicateurs de l'ODD 5 et sur les indicateurs spécifiques au genre dans le cadre d'autres ODD ont-elles commencé ?**

- Oui**  
 Non

**Si OUI, veuillez décrire les indicateurs ayant été privilégiés**

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

Tous les 15 indicateurs de l'ODD 5 sont privilégiés.

**Si NON, expliquez les principaux défis pour la collecte et la compilation des données sur ces indicateurs**

**REPONSE DE L'ETAT DU CAMEROUN**

**40. Lesquelles des ventilations<sup>18</sup> suivantes sont régulièrement fournies par les principales enquêtes dans votre pays ?**

- Situation géographique**  
 **Revenus**  
 **Sexe**  
 **Âge**  
 **Éducation**  
 **Situation matrimoniale**  
 Origine ethnique  
 Statut migratoire  
 Handicap  
 Autres caractéristiques pertinentes aux contextes locaux

\* \* \*

---

<sup>18</sup>Comme spécifié dans le document A/RES/70/1, avec ajout de l'éducation et de la situation matrimoniale.

### III-ECARTS ET DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET DE LA PLATEFORME D'ACTION DE BEIJING

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés au cours de la période, il convient tout de même de relever que le Cameroun présente encore de nombreux défis en matière d'égalité de sexes et d'autonomisation des femmes au regard des cibles visées à l'horizon 2030.

Les tableaux ci-après illustrent la situation actuelle :

Cibles ODD 5	Situation actuelle	Commentaires
5.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde	Progrès significatifs	Plusieurs mesures sont mises en route, notamment l'arrimage de certains textes à la CEDEF
5.2 Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles	Quelques progrès	De nombreux efforts sont réalisés, mais sont annihilés par la situation humanitaire et sécuritaire du pays. Les taux de violences sont encore élevés.
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables	Quelques progrès	L'on note une évolution dans le changement de comportement, notamment en matière de pratiques culturelles néfastes
5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés	Pas de progrès	Beaucoup d'actions n'ont pas été adressées dans ce domaine
5.5 Assurer la participation pleine et effective des femmes et aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision	Progrès significatifs	Des progrès sont visibles dans ce domaine, même si l'on est encore en deçà du standard de l'Union Africaine
5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation	Quelques progrès	L'on note une amélioration de la situation sanitaire des femmes, notamment dans le domaine de la santé maternelle et le VIH
5a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques	Quelques progrès	Des réformes existent, mais pas suffisamment dans le domaine économique
5b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications,	Quelques progrès	Plusieurs initiatives sont en cours et produisent des résultats probants
5c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions	Progrès significatifs	Des efforts sont faits au niveau de la législation nationale

législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes		notamment avec le nouveau code pénal, même si le Code de la famille et la Loi sur les violences sont encore attendues
<b>Cibles Autres ODD</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Commentaires</b>
Pas de pauvreté (1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1b)	Pas de progrès	Le taux de pauvreté au niveau national est en baisse, mais la pauvreté reste féminine avec environ un taux de 52%
Faim zéro (2.3)	Progrès significatifs	Cette cible est relativement atteinte
Bonne santé et bien-être (3.7, 3.8)	Quelques progrès	L'on note une amélioration de la situation sanitaire des femmes, notamment dans le domaine de la santé maternelle et le VIH
Éducation de qualité (4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6, 4.7, 4a)	Quelques progrès	Des progrès énormes sont enregistrés à tous les niveaux d'enseignement, même si la parité garçons/filles reste marginale
Travail décent (8.3, 8.5, 8.7, 8.8, 8.9)	Quelques progrès	Des réformes existent, mais les résultats en qui concerne les femmes et filles ne sont pas encore bien visibles
Inégalités réduites (10.2)	Quelques progrès	Les inégalités sont réduites, notamment sur le plan institutionnel.
Villes durables (11.7)	Pas de progrès	Ce domaine n'est pas suffisamment adressé en ce qui concerne les femmes et filles
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13b)	Pas de progrès	Ce domaine n'est pas suffisamment adressé en ce qui concerne les femmes et filles
Paix, justice et institutions efficaces (16.1, 16.2, 16.7)	Quelques progrès	De nombreux progrès sont visibles, mais sont annihilés par la situation humanitaire et sécuritaire
Partenariats pour la réalisation des objectifs (17.18)	Quelques progrès	Des partenariats existent à tous les niveaux. Nécessité d'assurer une meilleure coordination.

#### **IV-RECOMMANDATIONS D' ACTIONS**

Au regard de la situation sus décrite et des enjeux et défis relevés, le Cameroun s'attèlera au cours des 5 années à venir à mettre en place des mesures d'accélération des progrès vers l'atteinte des cibles fixées.

##### **A court terme :**

- Organiser une rencontre nationale de présentation et restitution du rapport
- Elaborer un nouveau profil genre
- Elaborer un plan stratégique multisectoriel sur Beijing et l'agenda 2030 sur 5 ans adossé sur la Politique Nationale Genre et assorti de plans d'actions évaluables chaque année

##### **A moyen terme :**

- Développer une politique synergique sur l'autonomisation économique des femmes avec toutes les structures impliquées
- Renforcer les initiatives en cours en matière d'éducation des filles et formation des femmes
- Renforcer les initiatives en cours pour l'amélioration de la santé de la femme
- Revoir la stratégie nationale de lutte contre les VBG et assurer une meilleure coordination des interventions dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- Promouvoir la participation des femmes dans les processus de paix (prévention, résolution de conflits, consolidation de la paix)
- Renforcer les initiatives en cours sur la participation des femmes à la prise de décision, notamment lors des futures échéances électorales ;
- Revoir les mécanismes institutionnels chargés de promotion de la femme et mettre en place un observatoire de l'égalité des genres
- Vulgariser les droits fondamentaux des femmes, notamment la législation internationale, régionale et nationale à tous les niveaux
- Renforcer le rôle et l'image de la femme dans les médias
- Développer et mettre en œuvre une stratégie de prise en compte du genre dans l'environnement
- Développer une stratégie coordonnée de protection de la petite fille

